

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

SEANCE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATION

N° DEL2023-077

RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE TERRINNOV - EXERCICE 2022

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 29 | 22 | 27 |

L'an deux mil vingt trois, le 07 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, Mme Corinne SABARA.

Pouvoir(s) :

Mme Chantal HARS à Mme Laurence MERIAUX, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun-Jy LY, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, Mme Aurelie LEGER à M. Christian ALLIOD, M. Jean-Francois PATRIARCA à Mme Khadija UNAL.

Etaient absents :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Vu le rapport annuel de la Société Publique Locale Terrinnov de l'exercice 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **PREND** acte dudit rapport.

| VOTE | |
|---------------------------|----|
| Pour | 27 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

Date de télétransmission : 15 novembre 2023
Date de retour de l'acte : 15 novembre 2023
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20231107-4725-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



ARRIVEE
Le 09 AOUT 2023
MAIRIE DE FERNEY-VOLTAIRE

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

EXERCICE

2022

Nom(s) du/des représentant(s) de collectivité ou du groupement (...)

Exercice 2022

Le (...)

Contexte :

Conformément à l'article L. 1524-51 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant (...) par les membres *du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de l'assemblée spéciale* de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la société (...).

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.



L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

SOMMAIRE

ARRIVEE

Le 09 AOUT 2023

MAIRIE DE FERNEY-VOLTAIRE

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|------|---|----|
| I. | PRÉSENTATION DE LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION | 4 |
| 1. | Informations générales | 4 |
| 2. | Historique | 4 |
| 3. | Objet social – domaines d'activité..... | 4 |
| 4. | Répartition du capital social | 5 |
| 5. | La gouvernance..... | 5 |
| II. | PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION | 7 |
| 1. | Principales activités et opérations de l'année | 7 |
| 2. | Situation financière de la spl territoire d'innovation | 10 |
| 3. | Présentation du chiffre d'affaires..... | 12 |
| 4. | Perspectives de développement | 13 |
| III. | ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE ET L'EPL 14 | |
| 1. | Contrats signés entre la collectivité ou le groupement actionnaire et l'epl | 14 |
| 2. | Avances en compte courant consenties par la collectivité ou le groupe d'actionnaire à la spl territoire d'innovation..... | 14 |
| 3. | Garanties d'emprunt consenties par la collectivité ou le groupe d'actionnaire à la spl territoire d'innovation 14 | |
| 4. | Aides octroyées au titre du développement économique par la collectivité ou le groupe d'actionnaire à la spl territoire d'innovation..... | 14 |
| 5. | Autres concours financier consentis par la collectivité ou le groupe d'actionnaire à la spl territoire d'innovation..... | 14 |
| IV. | ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION - SITUATION DU GROUPE..... | 15 |
| V. | EVOLUTION STATUTAIRE ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2022 | 15 |
| 1. | Evolutions statutaires..... | 15 |
| 2. | Evolutions de l'actionnariat..... | 15 |
| VI. | BILAN DE GOUVERNANCE | 16 |
| 1. | Réunions du conseil d'administration | 16 |
| 2. | Réunions de l'assemblée générale | 16 |
| 3. | Informations sur les rémunérations des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataire sociaux | 16 |
| 4. | principaux risques et contrôles dont fait l'objet la spl territoire d'innovation..... | 16 |
| 5. | Contrôle analogue..... | 17 |

I. PRÉSENTATION DE LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

| | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| DENOMINATION | SPL Territoire d'Innovation |
| DATE DE CREATION | 2014 |
| ADRESSE DU SIEGE SOCIAL | 13 C Chemin du Levant |
| ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE | Conseil d'administration |
| NOM DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL | Vincent Scattolin |
| NOMBRE DE SALARIES | 9 |



2. HISTORIQUE

La Société Publique Locale TERRITOIRE D'INNOVATION a été créée le 26 Mars 2014 et est enregistrée sous le numéro 801 210 170 au RCS de Bourg en Bresse.

Par convention conclue le 27/03/2014 la Communauté de Communes du Pays de Gex a concédé à TERRITOIRE D'INNOVATION l'étude et la réalisation d'une opération dite « ZAC Ferney-Genève innovation ».

3. OBJET SOCIAL - DOMAINES D'ACTIVITÉ

Objet social :

Conformément au troisième alinéa de l'article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société a pour objet l'exercice, au profit et sur le territoire de ses actionnaires, des activités d'intérêt général suivantes, relevant de la compétence desdits actionnaires :

1. Toutes opérations d'aménagement au sens des dispositions de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme comprenant les études préalables nécessaires, la réalisation des travaux et équipements afférents, ainsi que toute mission s'y rapportant, y compris l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées, le cas échéant par voie d'expropriation ou de préemption, sur délégation.
2. Toute action ou opération relative à la promotion, la vente, la location ou la concession des biens immobiliers compris dans les périmètres des opérations d'aménagement confiées à la société.
3. La création et la gestion d'opérations immobilières en faveur des entreprises, et, de manière plus générale, le développement et la promotion économique et sociale des territoires de ses actionnaires.
4. La gestion de services publics à caractère industriel et commercial ou toute activité d'intérêt général dans les domaines de la mobilité urbaine (stationnement public ou privé, services de mobilité partagés, ...), de l'énergie ou du développement économique complémentaires aux opérations d'aménagement conduites par la société.

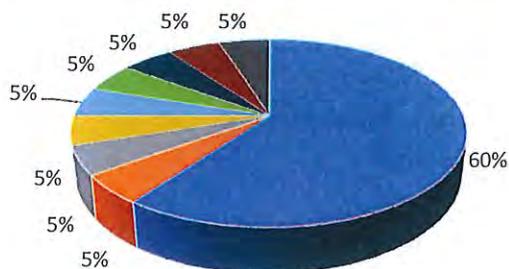
5. Plus généralement, la réalisation de toutes opérations qui sont compatibles avec ces activités, s'y rapportent directement ou indirectement, et/ou contribuent à leur réalisation.

Domaine d'activités :

- Aménagement
- Développement économique
- Mobilité
- Energie

ARRIVEE
 Le 09 AOUT 2023
 MAIRIE DE FERNEY-VOLTAIRE

4. RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL



- Pays de Gex Agglo
- Saint Genis Pouilly
- Gex
- Ferney Voltaire
- Prévessin Moens
- Divonne les Bains
- Chevry
- Ornex
- Conseil départemental de l'Ain

5. LA GOUVERNANCE

Composition du conseil d'administration et représentants à l'assemblée générale des actionnaires

| ADM | ACTIONNAIRES - ADMINISTRATEURS | % | Nb actions |
|-----|--|----|------------|
| I | COLLECTIVITES TERRITORIALES et GROUPEMENTS | | |
| | La communauté d'agglomération du Pays de Gex, représentée Au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> • Vincent Scattolin • Gaétan Come • Christine Dupenloup • Kadija Unal • Monique Graziotti • Isabelle Passuello • Patrice Dunand • Jack-Frédéric Lavoué • Agathe Bousser • Séverine Rall À l' Assemblée générale par Catherine Mitis | 60 | 1500 |

| | | | |
|------|--|-------|------|
| II | La commune de Divonne-les-Bains , représentée Au Conseil d'administration par Kevin Raufaste À l' Assemblée générale par Daniel Deren | 5 | 125 |
| III | La commune de Ferney-Voltaire , représentée Au Conseil d'administration par Daniel Raphoz À l' Assemblée générale par Pierre-Marie Philipps | 5 | 125 |
| IV | La commune de Gex , représentée Au Conseil d'administration par Loïc Van Vaeremberg À l' Assemblée générale par Christian Pellé | 5 | 125 |
| V | La commune d'Ornex , représentée Au Conseil d'administration par Jean-François Obez À l' Assemblée générale par Max Giriat | 5 | 125 |
| VI | La commune de Prévessin-Moëns , représentée Au Conseil d'administration par Aurélie Charillon À l' Assemblée générale par Jean-Claude Charlier | 5 | 125 |
| VII | La commune de St-Genis-Pouilly , représentée Au Conseil d'administration par Hubert Bertrand À l' Assemblée générale par Hubert Bertrand | 5 | 125 |
| VIII | Le Conseil départemental de l'Ain , représenté Au Conseil d'administration par Véronique Baude À l' Assemblée générale par Le Président et Gérard Paoli comme suppléant | 5 | 125 |
| IX | La commune de Chevry, représentée Au Conseil d'administration par David Munier À l' Assemblée générale par David Munier | 5 | 125 |
| | | 100 % | 2500 |

ARRIVEE
Le 09 AOUT 2023
MAIRIE DE FERNEY-VOLTAIRE

II. PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

1. PRINCIPALES ACTIVITÉS ET OPÉRATIONS DE L'ANNÉE

21 février 2022 : Approbation de la loi 3 DS

La loi 3DS ouvre la possibilité pour les collectivités étrangères d'être actionnaire de Sociétés Publiques Locales

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3 DS) approuvée le 21 février 2022 a modifié l'article L1531-1 du CGCT et permet à des collectivités territoriales étrangères ou leur groupement de rentrer au capital des Sociétés Publiques Locales en tant qu'actionnaires minoritaires.



La SPL Territoire d'Innovation qui était à l'initiative d'un amendement sur ce texte, remercie chaleureusement la Fédération des EPL pour son soutien actif et efficace.

17 mars 2022 : Pays de Gex Agglo lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Démonstrateur de la Ville Durable

En mai 2021, l'Etat lançait un appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Démonstrateur de la ville durable" doté d'une enveloppe de 305 M€. Cet AMI vise à la constitution d'un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle des quartiers s'inscrivant dans les enjeux de transition écologique et énergétique des territoires.



La SPL Territoire d'Innovation avait déposé une candidature pour le compte de Pays de Gex Agglo le 05 novembre dernier. Le dossier déposé propose de mettre en oeuvre plus d'une dizaine de projets démonstrateurs s'inscrivant dans la stratégie bas carbone de la ZAC Ferney Genève Innovation : réseau d'anergie, mobilité décarbonée, construction bio-sourcée, limitation de l'artificialisation des sols, ...

Le 17 mars 2022, Joel Giraud, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Emmanuelle Wargon, ministre en charge du logement annonçaient la sélection du dossier déposé par la SPL Territoire d'Innovation parmi les 30 lauréats de l'AMI "Démonstrateurs de la ville durable".

L'accompagnement de l'Etat qui s'ouvre à présent pour une période de 36 mois, permet à la SPL et ses partenaires porteurs des projets, institutionnels, industriels, académiques et de la recherche, de bénéficier du soutien financier du programme investissement d'avenir (jusqu'à 500 000 €) afin d'amener à maturité les démonstrateurs.

Cette aide contribuera à la mise en place de l'écosystème d'innovation que la SPL Territoire d'Innovation porte depuis de nombreuses années.

22 mars 2022 : Le conseil d'Etat valide la DUP de la ZAC Ferney Genève Innovation :

Le Conseil d'Etat a par décision du 22 mars 2022 annulé les arrêts de la Cour d'Appel Administrative de LYON du 12 novembre 2020 susvisés et statué sur le fond en rejetant les requêtes admissibles de sorte que les arrêtés de DUP et de cessibilité sont désormais définitifs.



Juin 2022 : Décision de la confédération Helvétique pour le financement de l'extension du tramway

Le tronçon 2 a été retenu en juin 2022 par la Confédération pour un cofinancement fédéral à l'horizon A du PA4 (2024 – 2028). Ce financement de la confédération de 29,4 MF HT est attribué sur la base des éléments transmis (fiche mesure et études d'AVP). Il repose sur le projet de tramway mais également sur les mesures d'accompagnement telles que définies dans la « feuille de route Grand-Saconnex Ferney ».



La décision de la Confédération Helvétique de retenir le prolongement du tramway du P47 jusqu'au carrefour du Bisou à Ferney -Voltaire marque une nouvelle étape décisive pour ce projet transfrontalier.

Moins de trois ans après la décision des élus de lancer ce projet phare du territoire, moins de neuf mois après la décision de l'Etat français de soutenir à hauteur 11%, les autorités suisses s'engagent à leur tour pour un financement de 35 %.



12 août 2022 : Obtention du permis de construire du bâtiment Hotspot

A 500 m du centre-ville de Ferney-Voltaire, le projet Hotspot est composé d'un socle actif minéral et de 4 niveaux de stationnement en structure bois, regroupant 450 places destinées aux habitants et aux actifs de la ZAC. Le bâtiment fonctionne selon une complémentarité temporelle des plages d'occupation.

Le socle intègre la production de chaleur du nouveau quartier ainsi que des services innovants : espaces de formation et de recherche, FABLAB, services dédiés à la mobilité douce et data center. Une faille invite les promeneurs à découvrir le bâtiment et à le traverser pour entrer dans le quartier verdoyant.

Le projet est certifié Minergie-P et atteint le niveau 3 du label Biosourcé pour les bâtiments de transport (26 kg/m²): poteaux-poutres bois, isolants biosourcés et lames de bois verticales en façade provenant de la région Rhône-Alpes.

Le concept énergétique s'inscrit dans une logique de circularité : la chaleur fatale du data center alimente le réseau d'Anergie qui récupère aussi la chaleur du CERN. La toiture comprend des panneaux photovoltaïques. Véritable démonstrateur technologique, le système de stockage d'ENR « Volt'AIR » utilise l'air comprimé. Il permet d'alimenter, selon les besoins, les véhicules électriques et à air comprimé, le bâtiment ou le réseau d'anergie.

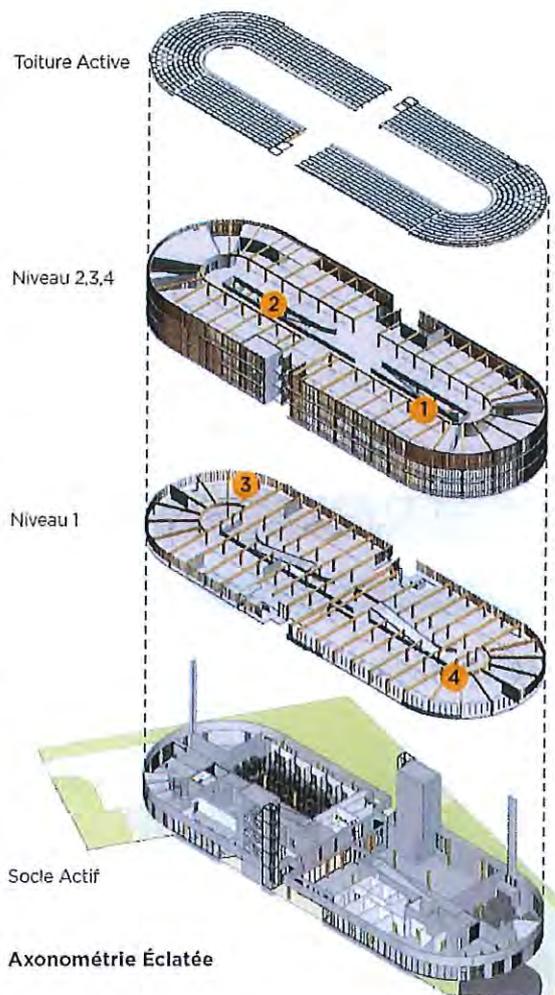
Ce programme met l'accent sur la réversibilité, rendue possible grâce à la trame structurelle bois ! Dans le scénario d'évolutivité imaginé, les rampes centrales peuvent être déconstruites sans altérer le fonctionnement en R+1. Les niveaux 2 et 3 sont alors aménagés en bureaux, autour de patios végétalisés. Les espaces partagés trouvent leur place le long de ces patios. Les lames de bois de la façade sont réemployées en brise-soleil. Le R+4 se reconvertit en « rooftop » abrité par l'ombrière photovoltaïque.

Le projet est le centre névralgique de la stratégie avant-gardiste déployée sur la ZAC Ferney Voltaire, lauréate en 2022 de l'AMI « Démonstrateur de la Ville Durable ».

26 octobre 2022 : Arrêts de la cour de Cassation

Par deux arrêts en date du 26 octobre 2022, la Cour de Cassation constate que la juridiction administrative a, par décisions irrévocables du 22 mars 2022, rejeté les recours contre l'arrêté portant DUP du 22 juillet 2016 et l'arrêté de cessibilité du 10 avril 2018, de sorte que les moyens d'annulation invoqués contre l'ordonnance d'expropriation sont devenus sans portée.

La Cour de Cassation rejette ainsi l'ensemble des pourvois formés contre l'ordonnance du juge de l'expropriation du département de l'Ain du 12 septembre 2018.



25 Novembre 2022 : Intervention aux rencontres du Réseau National des Aménageurs

La SPL Territoire d'Innovation était invitée par le Réseau National des Aménageurs à présenter le projet de la ZAC Ferney Genève Innovation. Les échanges très intenses ont rappelé le rôle de l'aménageur face à l'urgence climatique.



2. SITUATION FINANCIÈRE DE LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

En K€

| ACTIF | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Actif immobilisé | 15 | 13 | 12 |
| Stocks | | | |
| Dépenses des concessions (terrains et travaux non encore cédés) | 54 382 | 73 796 | 82 266 |
| Créances d'exploitation | 2 205 | 1 464 | 3 102 |
| Trésorerie | 24 440 | 19 271 | 11 462 |
| Charges constatées d'avance | 15 | 15 | 0 |
| TOTAL | 81 057 | 94 558 | 96 842 |

ARRIVEE
Le 09 AOUT 2023
MAIRIE DE FERNEY-VOLTAIRE

En K€

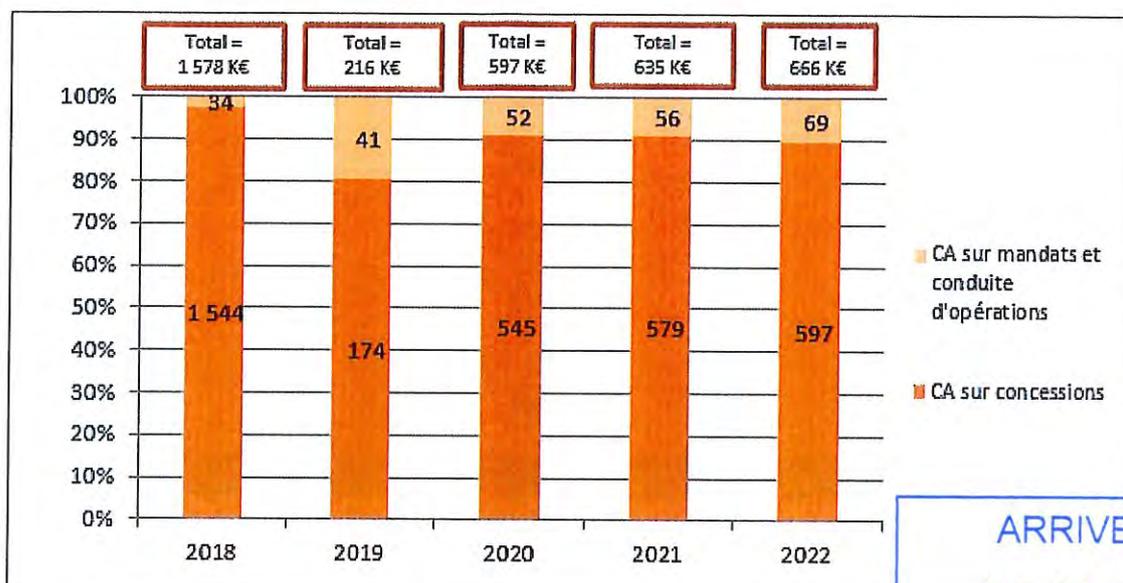
| PASSIF | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Capitaux propres | 501 | 678 | 520 |
| Dont capital | 750 | 750 | 750 |
| Dont réserve légale | 50 | 50 | 50 |
| Dont report à nouveau | 17 | 299 | 122 |
| Dont résultat de l'exercice | - 316 | 177 | 158 |
| Dettes financières | 69 034 | 81 859 | 82 985 |
| Emprunts et lignes de crédit sans garantie | | | |
| Dettes d'exploitation | 11 513 | 12 013 | 13 335 |
| Charges à payer | 8 | 7 | 0 |
| Produits constatés d'avance | 2 | 2 | 1 |
| TOTAL | 81 057 | 94 558 | 96 842 |

| En K€ | Exercice de 12 mois | Exercice de 12 mois | Exercice de 12 mois |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Rémunération des concessions | Réalisé 2020 | Réalisé 2021 | Réalisé 2022 |
| Rémunération de coordination | 150 | 150 | 150 |
| Rémunération dossier de réalisation | | | |
| Rémunération sur acquisition foncière | 182 | 313 | 24 |
| Rémunération de commercialisation | 66 | 302 | 334 |
| Autres rémunérations (mandats, locations, etc...) | 92 | 291 | 162 |
| Total produits d'exploitation | 490 | 1 056 | 670 |
| Frais généraux | 254 | 246 | 188 |
| Impôts et taxes | 25 | 19 | 14 |
| Frais de personnel | 525 | 609 | 623 |
| Dotations aux amortissements | 3 | 3 | 3 |
| Autres | 1 | 5 | 0 |
| Total charges d'exploitation | 807 | 882 | 828 |
| Résultat d'exploitation | -318 | 174 | -158 |
| Charges financières | 0 | 0 | 0 |
| Produits financiers | 0 | 0 | 0 |
| Résultat financier | 0 | 0 | 0 |
| Résultat exceptionnel | 1 | 3 | 0 |
| Impôt sur les bénéfices | | | |
| Résultat net | -316 | 177 | -158 |

ARRIVEE
Le 09 AOUT 2023
MAIRIE DE FERNEY-VOLTAIRE

3. PRESENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires global (« fonctionnement » et « opération d'aménagement ») est un des principaux indicateurs permettant de mesurer le volume d'activité d'une SPL d'aménagement. Il a évolué sur les 5 derniers exercices de la manière suivante :

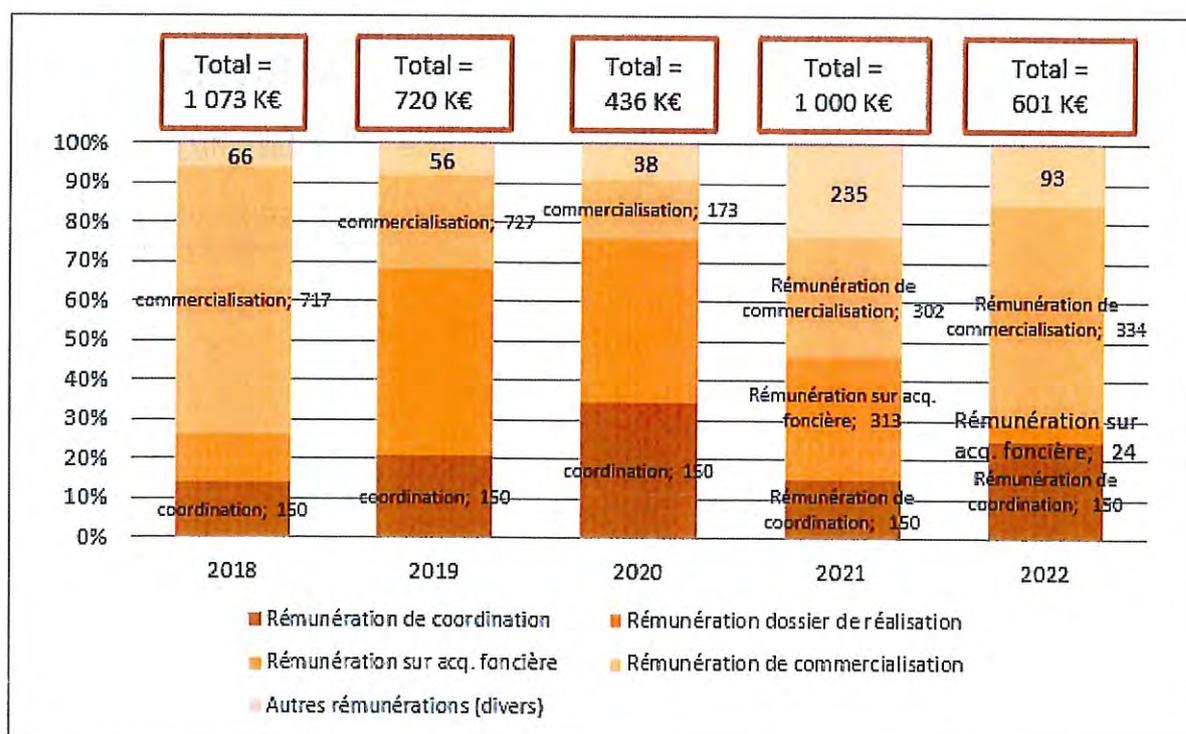


ARRIVEE
Le 09 AOUT 2023
MAIRIE DE FERNEY-VOLTAIRE

Le chiffre d'affaires 2022 est composé :

- Sur l'opération d'aménagement de produits de location et divers pour 500 K€.
- Sur la structure de rémunérations sur mandats et autres opérations pour 69 K€.

Les autres rémunérations perçues par le « fonctionnement » sont enregistrées en transfert de charges, elles s'élèvent à 601 K€ sur l'exercice 2022, contre 1 000 K€ en 2021.



- Les rémunérations de coordination représentent 25% des rémunérations totale, contre 15% sur l'exercice précédent.
- 56% des rémunérations sont composées des rémunérations de commercialisation, contre 30% sur l'exercice précédent.
- Les rémunérations sur acquisitions foncières représentent 4% des rémunérations totales contre 31% en 2021.

4. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Un plan d'évolution stratégique a été engagé fin 2018. Toutefois comme le recommande la chambre régionale des comptes « au vu de l'importance des écarts entre les prévisions et les réalisations 2019 et 2020 », une réactivation / actualisation du plan d'évolution stratégique apparaît nécessaire.

ARRIVEE
Le 09 AOUT 2023
MAIRIE DE FERNEY-VOLTAIRE

III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE ET L'EPL

1. CONTRATS SIGNÉS ENTRE LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE ET L'EPL

| | |
|--------------------|---|
| OBJET | Conduite des études de l'extension du tramway (PRO, DCE, ACT) |
| MANDATAIRE | Pays de Gex Agglo |
| MONTANT | 116 000 € HT |
| DATE | 27 octobre 2022 |
| SECTEUR D'ACTIVITE | Aménagement |

2. AVANCES EN COMPTE COURANT CONSENTIES PAR LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPE D'ACTIONNAIRE À LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

Aucune avance en compte courant n'a été consentie à la SPL dans le courant de l'année 2022.

3. GARANTIES D'EMPRUNT CONSENTIES PAR LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPE D'ACTIONNAIRE À LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

Aucune garantie d'emprunt n'a été consentie à la SPL dans le courant de l'année 2022.

4. AIDES OCTROYÉES AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPE D'ACTIONNAIRE À LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

Aucune aide au titre du développement économique n'a été octroyée à la SPL dans le courant de l'année 2022.

5. AUTRES CONCOURS FINANCIER CONSENTIS PAR LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPE D'ACTIONNAIRE À LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

Aucun concours financier n'a été consenti à la SPL dans le courant de l'année 2022.

ARRIVEE
Le 09 AOUT 2023
MAIRIE DE FERNEY-VOLTAIRE

IV. ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION - SITUATION DU GROUPE

Conformément à l'article D.1524-7 CGCT 5°, le présent rapport fait état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société d'économie mixte au conseil d'administration ou de surveillance de cette société.

Aux termes de l'article L.233-4 du code de commerce, toute participation au capital même inférieure à 10 % détenue par une société contrôlée est considérée comme détenue indirectement par la société qui contrôle cette société.

La SPL Territoire d'Innovation ne détient aucune participation dans une autre société et ne possède aucune filiale.

V. EVOLUTION STATUTAIRE ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2022

1. EVOLUTIONS STATUTAIRES

Aucune évolution statutaire n'est intervenue dans le courant de l'année 2022

2. EVOLUTIONS DE L'ACTIONNARIAT

Aucune évolution de l'actionariat n'est intervenue dans le courant de l'année 2022.



VI. BILAN DE GOUVERNANCE

ARRIVEE

Le 09 AOUT 2023

MAIRIE DE FERNEY-VOLTAIRE

1. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE OU DU GROUPEMENT |
|----------------------------------|--|
| 26 janvier 2022 | 15 /18 |
| 04 mai 2022 | 09/18 |
| 26 octobre 2022 | 09/18 |

2. RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

| DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE | TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE OU DU GROUPEMENT |
|------------------------------|--|
| 22 juin 2022 | 6/9 (2125 actions /2500) |

3. INFORMATIONS SUR LES REMUNÉRATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ OU DU GROUPEMENT ACTIONNAIRE, MANDATAIRE SOCIAUX

Le président directeur général M. Vincent Scattolin n'exerce aucun mandat social dans des sociétés commerciales conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce.

4. PRINCIPAUX RISQUES ET CONTRÔLES DONT FAIT L'OBJET LA SPL TERRITOIRE D'INNOVATION

La SPL Territoire d'Innovation a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Chambre Régionale des Comptes pour la période 2014-2020. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a été transmis aux administrateurs le 27 avril 2022.

Le conseil d'administration en date du 04 mai 2022 s'était prononcé sur le rapport provisoire de la Chambre Régionale. A la suite, ce rapport est devenu définitif et publié le 04 juillet 2022.

Même si elle n'est pas autant un frein à la contractualisation de nouveaux emprunts que l'indique la chambre, la dette de la SPL Territoire d'Innovation demeure à un niveau exceptionnel. Comme le recommande la chambre, un travail prospectif et de stratégie sur la dette (couverture/remboursement des emprunts) est absolument nécessaire.

Le suivi de la dette fait l'objet d'un suivi régulier en conseil d'administration et un point a été fait lors du conseil d'administration en date du 26 octobre 2022.

Il apparaît donc que la SPL n'a pas de problème de solvabilité mais de trésorerie en raison du report des ventes. A ce titre, une part importante des réitérations des promesses de ventes attendues pour le début de l'année 2023 n'est cependant pas intervenue en raison des refus de permis de construire.

Par ailleurs, la SPL Territoire d'Innovation fait l'objet d'un contrôle de la part de Direction Général des Finances Publiques (DGFIP). Le rapport de la DGFIP a été présenté au conseil d'administration du 27 avril 2022.

5. CONTRÔLE ANALOGUE

Le contrôle analogue est principalement assuré par les actionnaires dans le cadre de conseil d'administration.

Par ailleurs, le suivi de l'opération de la ZAC Ferney Genève Innovation se traduit également par des comités de pilotage mensuel organisé par Pays de Gex Agglo avec la SPL Territoire d'Innovation ainsi que des réunions techniques hebdomadaires.



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

SEANCE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATION

N° DEL2023-078

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX.

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 29 | 22 | 27 |

L'an deux mil vingt trois, le 07 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, Mme Corinne SABARA.

Pouvoir(s) :

Mme Chantal HARS à Mme Laurence MERIAUX, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun-Jy LY, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, Mme Aurelie LEGER à M. Christian ALLIOD, M. Jean-Francois PATRIARCA à Mme Khadija UNAL.

Etaient absents :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Vu le rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération du Pays de Gex,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND** acte dudit rapport.

| VOTE | |
|---------------------------|----|
| Pour | 27 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

Date de télétransmission : 15 novembre 2023
Date de retour de l'acte : 15 novembre 2023
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20231107-4707-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Rapport d'activité
2022

Des élus et des services au travail

Après une année 2020 marquée par le renouvellement des équipes municipales et communautaires, après une année 2021 qui a permis de recréer une véritable dynamique territoriale au bénéfice des communes et de l'ensemble du Pays de Gex, 2022 a été l'année de réalisations importantes pour le territoire.

Ce rapport dense et complet témoigne de la forte activité des services intercommunaux impulsée par l'ensemble de l'exécutif et mise en œuvre en lien étroit avec les maires, les élus communautaires et municipaux gessiens. La complémentarité entre les services communautaires et les services municipaux de chaque commune renforce, elle aussi, l'efficacité de notre action.

De la construction du pôle de l'entrepreneuriat au lancement de la réhabilitation des Zones d'Activités, en passant par la préparation d'un nouveau contrat environnemental, par le renforcement de l'activité du CESIM ou encore par l'ouverture de la nouvelle Maison des Services Publics – Pays de Gex agglo, l'année 2022 aura vu de nombreux projets connaître d'importantes avancées.

Tout au long de l'année, comme je m'y étais engagé, la transparence, la concertation avec les communes et la collégialité en bureau exécutif, en conférence des maires, en commissions élargies à tous les conseillers municipaux ou en séminaires, auront été le corollaire de débats riches et constructifs au sein du conseil communautaire

Je remercie donc les quelque 500 élus locaux du Pays de Gex pour leur implication et leur conviction à défendre les intérêts du territoire gessien. J'ai moi-même toujours plaisir à me rendre dans les communes que ce soit à l'occasion de réunions de travail ou lors de manifestations qui témoignent de la vitalité et du dynamisme associatif de notre bassin de vie.

Il m'est important également de remercier les collectivités partenaires ainsi que l'État pour la qualité des relations et pour les financements que nous obtenons pour la réalisation de nos projets. Cela est facilité par des positions consensuelles du Bureau qui me permettent de porter à l'extérieur une parole forte et unie. Cette parole est par ailleurs renforcée par la concertation et l'association toujours positive des six conseillers départementaux et des deux conseillers régionaux du Pays de Gex. C'est collectivement que nous relevons étape par étape les nombreux défis qui se posent à notre territoire.

Notre spécificité frontalière a imposé, durant cette année, d'importants échanges avec nos partenaires suisses, du Canton de Genève et du Canton de Vaud avec le rôle fédérateur du Pôle Métropolitain du Genevois Français au sein duquel l'Agglomération du Pays de Gex prend toute sa place.

A toutes et tous, je souhaite une bonne lecture de ce rapport annuel et vous réitère mon engagement au service de tous les gessiens.

*Patrice Dunand,
Président de Pays de Gex agglo*

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Des élus et des services au travail | 2 |
| Rappel des grands chiffres du Territoire | 6 |
| Les 5 ambitions | 8 |
| Développer l'économie et l'attractivité | 13 |
| Développement économique | 14 |
| Zones d'activité économique | 16 |
| Construire un territoire harmonieux | 19 |
| Aménagement du territoire, Urbanisme et Droit des Sols | 20 |
| Mobilités | 22 |
| Gens du voyage | 24 |
| Préserver l'environnement | 27 |
| Gestion et valorisation des déchets | 28 |
| Sensibiliser au développement durable | 30 |
| Grand cycle de l'eau et biodiversité | 32 |
| Eaux pluviales | 34 |
| Climat et énergie | 36 |
| Agriculture et forêt | 38 |
| Réserve naturelle | 40 |

| | |
|---|-----------|
| Promouvoir la culture et valoriser le patrimoine | 43 |
| Affaires culturelles | 44 |
| Développement touristique | 46 |
| Itinéraires de loisir | 48 |
| Favoriser l'accès aux soins, aux droits et aux structures sociales | 51 |
| Cohésion territoriale | 52 |
| Centre de soins immédiats | 56 |
| Petite enfance | 58 |
| Maison des services publics | 60 |
| L'administration générale de l'agglomération au service de ce projet | 63 |
| Moyens généraux | 64 |
| Direction de la communication | 66 |
| Ressources humaines | 68 |
| Marchés publics | 74 |
| Affaires juridiques | 76 |
| Service informatique | 78 |
| Information géographique | 80 |
| Patrimoine | 82 |
| Finances | 84 |

*Rappel des grands
chiffres du Territoire*



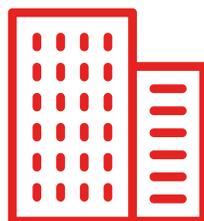
98 257 habitants



50 027 logements

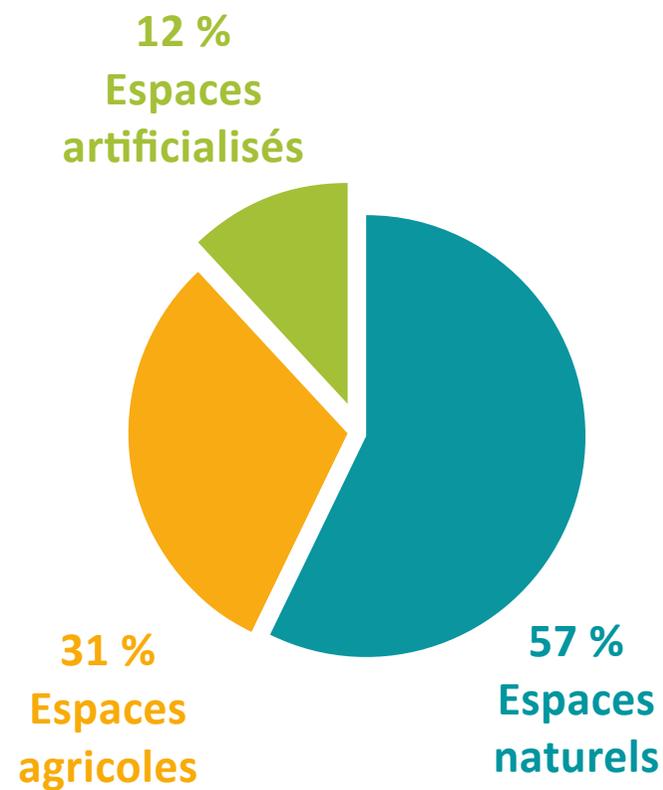


11 000 hectares



4 546 entreprises
dont 1666 employeuses

Cadre de vie



Les 5 ambitions

UN TERRITOIRE



... et les priorités

Ces priorités ont été définies par vote à mains levées, lors du séminaire des élus communautaires en début de mandat.

DÉPLACEMENTS FLUIDIFIÉS

26*

- Renforcer le transport en commun au sein du Pays de Gex et vers l'extérieur
- Multiplier les liaisons douces pour couvrir le territoire

Ann 5.1

RÉSEAU ROUTIER

22

- Améliorer le réseau routier afin de désenclaver le Pays de Gex (A40, Suisse, Porte de France, Valserhône...)

Ann 5.3



Infrastructures pour mobilités



Ligne du Piémont

OFFRE DE TOURISME, DE LOISIRS ET CULTURELLE

21

- Développer une offre touristique et de loisirs toutes saisons autour de Divonne-les-Bains, la vallée de la Valserine, Monts Jura et le Fort l'Écluse
- Soutenir les manifestations culturelles d'envergure régionale (Ferney-Voltaire, Fort l'Écluse...)

Ann 1.4

ÉCONOMIE

21

- Développer l'économie du Pays de Gex autour de ses pôles emblématiques (aéroport-CERN-ZAC Ferney, Technoparcs...)

Ann 1.2



Formation et recherche



Économie - Pôles emblématiques



Zones d'Activités Economiques

* Nombre de voix «POUR» définir le sujet en question comme une priorité parmi les élus communautaires présents lors du séminaire de début de mandat.

PLUIH

21

- Conforter la volonté de maîtriser la démographie du Pays de Gex
- Adapter les documents de planification aux besoins à venir
- Mettre en œuvre une stratégie foncière

Axe 4.1

AGRICULTURE

15

- Soutien aux activités agricoles et au pastoralisme
- Développement des circuits courts avec organisation de production et d'un réseau de vente local

Axe 4.3



Patrimoine naturel



Sécurité, délinquance



Sécurité, fourrière

OFFRE DE SOINS ADAPTÉE

37

- Structurer la demande d'une offre de santé adaptée à notre territoire
- Améliorer la prise en charge médicale et paramédicale

Axe 5.2

COHÉSION SOCIALE RENFORCÉE

15

Accompagner :

- le handicap ;
- le vieillissement, en permettant le maintien à domicile le plus longtemps possible ;
- les habitants en situation de fragilité (violence, addictions...)

Axe 3.1



Accès au logement



Lieux d'accueil petite enfance



Services à la population



25

VALORISATION DES DÉCHETS INERTES

Développer une filière de recyclage et de valorisation des déchets inertes et étudier l'offre en matière de carrières

Ann 2.1



18

ÉNERGIE POSITIVE

Recherche d'énergies propres afin de répondre à une volonté de territoire plus durable et réaliser un schéma directeur des énergies

Ann 2.2



Déchets inertes



Transition écologique



Créateur de richesse



*Développer l'économie
et l'attractivité*

Développement économique

En 2022, Pays de Gex agglomération a poursuivi son soutien à l'activité économique dans un contexte économique très fluctuant, avec un ralentissement de la sphère d'économie de proximité et une crise de la consommation à surveiller et une sphère de production qui reste pour sa part sur une dynamique gessienne forte.

Ce soutien fut l'œuvre d'une équipe de 4 agents du pôle attractivité économique, qui exercent les missions de développement et d'animation économique, de promotion, valorisation et développement de l'entrepreneuriat, de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie - en particulier le CERN, d'animation et de promotion de la formation et de l'enseignement supérieur.

Le volet immobilier et foncier d'entreprise représente également un pan essentiel de l'activité du pôle, avec le concours important de la responsable des affaires juridiques de l'agglomération.

Pays de Gex agglomération gère aujourd'hui 217 hectares à vocation économique et 16 zones d'activités communautaires. Le tissu économique gessien est composé de 3400 entreprises. Le territoire compte plus de 64 000 actifs, près de 11 000 emplois salariés hors agriculture, dont 55% dans les services et 32% dans les commerces. Le taux de chômage s'établit à 6,1% pour 2022.

En 2022, on note :

- Plus de 4000 demandes entrantes externes d'informations économiques
- 170 offres foncières/immobilières

- 79 projets d'implantation accompagnés
- 32 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme agréés (29 permis de construire, 3 déclarations préalables) soumis à instruction du pôle au titre de la compétence ZAE/Voirie d'intérêt communautaire
- 4 cessions agréées sur le Technoparc de Saint-Genis-Pouilly
- 17 baux de location agréés sur les 2 Technoparc
- Plus de 400 demandes de renseignements relatifs aux règles d'urbanisme appliquées sur les zones d'activité économique d'intérêt communautaire ou sur d'autres secteurs à vocation économique du Pays de Gex
- 42 déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- 4 dossiers d'autorisation d'exploitation commerciale

Commissions d'agrément :

- 13 commissions et 56 dossiers présentés dont 13 concernant le Technoparc et Collonges et 27 pour le Technoparc de Saint-Genis-Pouilly.
- 9 projets portés par des entreprises exogènes.
- 41 avis favorables, 9 refus et 6 dossiers ajournés (incomplets, non compatibles avec le règlement d'urbanisme, non conformes à la vocation de la zone économique, ...).

PÉPINIÈRES ET INCUBATEUR

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex dispose de 2 outils d'accompagnement des jeunes entreprises, sur le Technoparc de Saint-Genis-Pouilly :

- une pépinière d'entreprises qui héberge et accompagne des entreprises de moins de 2 ans d'existence, sur une durée

maximale de 36 mois.

- l'incubateur/post-incubateur InnoGex qui héberge et accompagne des entreprises innovantes utilisant une technologie ou application du CERN, sur une durée de 3 ans en incubateur et 2 ans en post-incubateur.

En 2022, l'activité a notamment été marquée par :

- L'examen de 4 dossiers de candidature
- 1 entrée en pépinière : AXL Technologies, qui développe des solutions innovantes robotiques dans le domaine du bâtiment
- 1 sortie de l'incubateur InnoGex : Safetyn (mise en liquidation)

PARTENARIATS

L'activité du pôle économique de la Communauté d'agglomération a été également marquée en 2022 par des actions de formation, de soutien à l'emploi, à l'insertion, au commerce et à l'environnement :

- 5 ateliers du numérique (visibilité web, le e-marketing, les réseaux sociaux, le référencement, ...) en partenariat avec la CCI
- 150 jours d'intervention de l'équipe de l'atelier chantier d'insertion (ACI) de l'entreprise d'insertion des jeunes adultes de l'Ain (EIJAA) pour le compte de Pays de Gex agglo

ÉVÈNEMENTS

15 évènements organisés en direct ou en partenariat sur 2022 :

- Mars : petit déjeuner pépinière d'entreprises avec les entreprises du Pôle de l'entrepreneuriat,
- Printemps : 3 ateliers animés dans le cadre du cercle des dirigeants d'entreprises (CDE) du Pays de Gex,
- Juin : participation à l'édition 2022 du festival Digital x Outdoor (DxO) organisé par le cluster Outdoor sport Valley,
- Mai/juin : 3 ateliers thématiques dans le cadre du Off des Assises européennes de la transition énergétique du Grand Genève (petit déjeuner-conférence pour tout savoir sur les solutions simples pour valoriser les biodéchets en partenariat avec la société UpCycle, conférence sur la préservation de la biodiversité et les principes d'une alimentation saine et durable en partenariat avec la société Umile et une conférence pour mieux comprendre la transition électrique pour l'aviation légère. Des motorisations électriques pour des vols plus sûrs, plus propres et plus économiques, en partenariat avec la société Novpower,
- Octobre : conférence annuelle sur la conjoncture économique actuelle et focus sur la situation du Pays de Gex, en partenariat avec la Banque de France,
- Décembre : déjeuner de Noël avec les entreprises du Pôle de l'entrepreneuriat et les partenaires du guichet unique,
- 5 animations thématiques : 1 zoom sur l'économie du Pays de Gex en partenariat avec l'Antenne de l'Ain de l'agence Auvergne Rhône-Alpes entreprises, 2 interventions dans le cadre du réseau des pépinières et incubateurs Auvergne Rhône-Alpes « AURA Pep's », 3 groupes de travail sur le foncier à vocation économique

En chiffre



+ 1 000 demandes
d'informations économiques



83 projets
d'implantation accompagnés



170 jours
d'intervention
*de l'équipe de l'atelier chantier
d'insertion et de l'entreprise
d'insertion des jeunes adultes de l'Ain*

Zones d'activité économique

En 2017 et 2018, les prestations d'entretien courant des ZAE transférées ont été assurées par les communes, par le biais d'une convention de gestion entre Pays de Gex agglo et chacune des 12 communes concernées sur lesquelles sont implantées les 14 zones communautaires transférées.

Depuis le 1er janvier 2019, une partie de ces prestations est assurée par des entreprises titulaires d'un accord-cadre relatif à l'exécution de travaux divers (génie civil, terrassement, réparation, entretien, déneigement, ...) pour les compétences voirie, ZAE, gestion et valorisation des déchets, eaux pluviales et GEMAPI. Cet accord-cadre a été signé pour une durée de 3 ans. Ce marché arrive à échéance mi-janvier 2023 nécessitant une nouvelle consultation sur 3 lots spécifiques.

Un autre accord-cadre a été conclu afin d'assurer l'entretien des espaces verts (missions ponctuelles). Un autre accord-cadre est également en cours concernant l'entretien et la modernisation de l'éclairage public.

À compter du 1er janvier 2022, la plupart des communes accueillant des Zones d'Activité Économique communautaires ont accepté un conventionnement dans lequel, la charge d'entretien courant des espaces communs leur a été reconfiée, l'objectif principal étant d'optimiser les interventions de déneigement, d'urgence et de maintenance que les services municipaux maîtrisent avec le grand avantage de la proximité.

Les prestations d'entretien courant des technoparcs sont toujours assurées, soit en régie directe par le service Patrimoine / Maintenance de Pays de Gex agglo, soit par une entreprise d'insertion par le travail soit par des entreprises

spécialisées, essentiellement pour les espaces verts. Un travail est en cours afin d'optimiser les interventions notamment dans les technoparcs.

Les coûts d'entretien des zones d'activités économiques transférées ont été les suivants en 2022 :
Consommation d'eau et d'électricité, carburants, fournitures diverses : 10 806 € HT
Prestations diverses : 163 435,03 € HT

Les coûts de travaux dans les zones d'activités économiques transférées ont été les suivants :
Enfouissement des réseaux secs : 487 207,50 € HT
Travaux de modernisation (voirie, éclairage public notamment) : 983 590,65 €

En recettes d'investissement, 700 000 € de la Contribution Financière Genevoise (CFG) a été reçu sur les 1 250 000€ à percevoir pour l'année.

TRAVAUX DU FUTUR PÔLE DE L'ENTREPRENEURIAT

En 2021, 874 000 € ont été dépensés pour l'opération du Pôle de l'Entrepreneuriat dont les travaux ont débuté en mai 2021 sachant que le budget total de l'opération est de 12 200 000 €.

En 2022, la dépense d'investissement s'est élevée à 6 809 000 € au titre des travaux de construction de ce bâtiment. Les bâtiments de la pépinière d'entreprises et l'incubateur

qui hébergeaient également la direction Économie de Pays de Gex aggro, sur le Technoparc de Saint-Genis-Pouilly, ont été démolis. Cette parcelle accueille le nouveau Pôle de l'Entrepreneuriat.

DÉTAILS DES 16 ZAE COMMUNAUTAIRES (compétence économie)

16 ZAE communautaires (compétence économie) dont 14 ZAE transférées au 1^{er} janvier 2017 (en application de la loi NOTRe).

14 ZAE TRANSFÉRÉES AU 1^{ER} JANVIER 2017 (EN APPLICATION DE LA LOI NOTRE)

Ces 14 sites, dotés d'équipements publics internes, représentent une surface globale d'environ 165 hectares :

- Cessy – ZA du Journans – 11,5 hectares ;
- Cessy – ZA de la Plaine / Bergerie – 6,4 hectares ;
- Crozet – Zone de Vie Châtelme – 10,6 hectares ;
- Crozet – Zone de Fontaine sucrée – 3,3 hectares ;
- Divonne-les-Bains – ZA de Divonne – 14 hectares ;
- Gex – ZA de l'Aiglette – 20,4 hectares ;
- Grilly – ZA du Marais de Faizin – 4,2 hectares ;
- Ornex – ZA de la Maladière – 12,7 hectares ;
- Péron – ZA de Pré-Munny – 4,5 hectares ;
- Prévessin-Moëns – ZA de Clos Magny – 10,7 hectares ;
- Saint-Genis-Pouilly – Zone de l'Allondon – 37 hectares ;
- Saint-Jean-de-Gonville – ZA de Baritella – 1,9 hectares ;
- Thoiry – ZA de la Praille – 9,9 hectares ;
- Thoiry – Val Thoiry (Pré-Jacquet et Pré-Fontaine) – 15,6 hectares.

DEUX SITES DE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE EXISTANTS :

- Technoparc de Saint-Genis-Pouilly – 40 hectares ;
- Technoparc de Collonges – 15 hectares.

Un site en projet

ZAC Ferney-Genève Innovation : 65 hectares, en partie à vocation économique (dont secteur Poterie, secteur Douane, P07 et cité international des savoirs et le parc actif).

Un site en projet (sous compétence pôle culture/tourisme)

Sergy – Projet Sergy Gare – 2 hectares

En chiffre



12 200 000 €

*budget pour le Pôle
de l'Entrepreneuriat*



14 zones

d'activité économique

+2

technoparcs



Aménagement du territoire, Urbanisme et Droit des Sols

En 2022, les élus et les services ont travaillé sur l'élaboration des Périmètres d'Aménagement Coordinés d'Agglomération dans le cadre de la Vision Territoriale Transfrontalière portée par le Grand Genève.

De même, le travail sur la mise en application d'une trajectoire Zéro Artificialisation Nette dans les documents de planification s'est poursuivi en collaboration avec la Fédération des SCOT, les services de la Région AURA et le Pôle Métropolitain. Le travail avec le Pôle Métropolitain pour préparer la période de préfiguration avant un éventuel transfert de compétence SCOT s'est également poursuivi en 2022.

URBANISME :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant plan local de l'Habitat (PLUiH), approuvé le 27 février 2020, nécessite de procéder à des évolutions du document afin d'être au plus près des exigences du territoire et d'accompagner les projets portés par l'Agglomération du Pays de Gex ou des porteurs de projets publics ou privés.

C'est à ce titre que l'année 2022 a vu :

- l'approbation de 3 procédures : modification simplifiée et mises à jour du PLUiH ;
- la prescription de 8 procédures d'évolution : déclaration de projet, modifications importantes portant sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et sur le règlement écrit et graphique (plusieurs réunions en communes, comité politique et comité technique), modification simplifiée et révisions allégées.

Pendant l'année 2022, le service a suivi l'évolution de 46 recours contentieux : 2 recours ont été annulés, 3 désistements ont été constatés, 31 jugements ont été favorables, 9 jugements ont été défavorables, 1 recours est en attente de jugement.

En ce qui concerne les Projets Urbains Partenariaux (PUP), ont été signés en 2022 :

- 4 conventions de PUP avec les porteurs de projets immobiliers permettant le financement d'équipements publics gérés par l'EPCI (réseaux, crèches, conteneurs d'ordures ménagères, ...). Ces PUP concernaient des projets situés sur les territoires des communes de Cessy, Gex et Saint-Genis-Pouilly ;
- 3 avenants aux conventions PUP existantes ;
- 5 conventions de reversement.



4 981 dossiers
traités par le service

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS :

Le service d'Application de Droit des Sols est un service mutualisé pour 22 communes adhérentes dont la mission principale est l'assistance aux élus dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et leurs effets.

Sur l'année 2022 :

- 5 097 dossiers ont été traités par le service ;
- 170 heures ont été effectuées en commune pour des permanences de conseil ;
- 787 heures de prestations complémentaires pour une assistance aux élus municipaux (commissions, conformité, rendez-vous en avant-projet, ...).

Le coût global de ce service s'élève à 403 298,95 euros, partagés entre les 22 communes adhérentes.

En 2022, l'instruction dématérialisée des demandes d'urbanisme a concerné 2 404 dossiers soit 47% du total des dossiers traités.



1132 heures
d'assistance aux élus communaux

Mobilités

L'année 2022 a été marquée par la montée en puissance de la fréquentation des lignes de bus gérées par Pays de Gex aggro, entamée en 2018 lorsque la compétence transport a été transférée du Département vers la Communauté de communes du Pays de Gex.

Cela s'est traduit par une fréquentation record avec 5 516 000 passagers sur l'ensemble de l'année 2022, soit 45 % de plus qu'en 2021, et surtout 13 % de plus qu'en 2019, année de référence. À noter que le réseau du Pays de Gex est l'un des seuls en France dont la fréquentation a augmenté par rapport à la période avant-covid.

Dans le détail, le mois de novembre 2022 a été l'occasion de battre plusieurs records de fréquentation : la ligne F a pour la première fois franchi la barre des 300 000 voyageurs/mois, et la ligne 68 a passé la barre symbolique de 100 000 voyageurs/mois. Ces données ont permis durant l'année 2022 de prévoir la nouvelle offre de transport qui sera mise en service en décembre 2023, avec la création d'une nouvelle ligne Crozet-Meyrin et une augmentation de fréquence en heures de pointe pour les lignes proches de la saturation en heures de pointe, et une nette augmentation de desserte la semaine en soirée et le samedi notamment.

En termes d'investissement, 2022 aura été une année d'études et de consolidation des projets, comme la prolongation du tramway sur la commune de Ferney-Voltaire, en concertation permanente avec les différents partenaires (Société Publique Locale Terrinnoy, Genève, Département de l'Ain...), ainsi que pour la liaison piétons-cycles Gex-Ferney, dont l'année a été consacré à la négociation avec les propriétaires fonciers et à l'inscription de la Déclaration d'Utilité Publique du projet.



CHIFFRES CLÉS :

- 5 115 élèves inscrits au transport scolaire répartis en 75 circuits scolaires
- 5 516 000 passagers en 2022 sur les lignes urbaines gérées par Pays de Gex agglo
- Budget transport urbain : 6 350 000 €
- Budget transport scolaire : 4 690 000 €
- Budget fonctionnement transport : 12 686 000 €
- Budget investissement : 1 500 000 €
- 3 personnes au sein du service Mobilités.

En chiffre



5 115

élèves inscrits
au transport scolaire



5 516 000

passagers sur les lignes gérées par
Pays de Gex agglo

Gens du voyage

Les gens du voyage : dénomination administrative d'une population hétérogène sans domicile ni résidence fixe qui réside traditionnellement en résidence mobile circulant en France et exerçant des activités ambulantes. Cette population est dénommée récemment « Citoyens Français Itinérants (CFI) ».

Pays de Gex agglomération porte cette compétence dévolue aux EPCI depuis de nombreuses années et bien avant l'obligation édictée par la loi Notre de 2015.

Nombre d'agents : 8 agents et un secrétariat partagé : responsable administratif, un responsable technique assermenté pour les occupations illicites et 6 agents ayant des missions de gardien des aires d'accueil.

Patrimoine géré :

- 4 aires d'accueil permanentes dans le Pays de Gex (102 places) :
 - Divonne-les-Bains ;
 - Ferney-Voltaire ;
 - Gex ;
 - Prévessin-Moëns.
- 2 aires de sédentaires (20 emplacements) :
 - Divonne-les-Bains ;
 - Saint-Genis-Pouilly.
- 1 aire de grand passage (100 places) :
 - Prévessin-Moëns

Cadre réglementaire et médiation

Grâce à la conformité de Pays de Gex agglomération au regard du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage (SDAHGDV) 2019-2024, des arrêtés préfectoraux de mise en demeure d'expulsion (stationnement des caravanes interdit en dehors des emplacements) sont érigés et les sites occupés illicitement, libérés.

L'Association Représentative des Tsiganes et Amis Gadgés (ARTAG), qui réalise une mission de médiation pour les grands passages, est en lien direct avec le service ainsi que le réseau RESANA, animé par ALFA 3A (plateforme d'échange entre collectivités et gardiens pour partager expériences et savoirs).

En 2022 :

Dépenses : 615 854,45€

Travaux grand passage 2022 (162 000 €) : nettoyage des occupations illicites et autres

Recettes totales : 282 086,31€

Redevances et consommations : 142 243,76€

Subventions CAF : 139 842,55€

Redevances de séjours et collecte des consommations de l'électricité et de l'eau :

Aire de Ferney : 42 404,16 ; Aire de Divonne : 12 755,84€

Aire de Gex : 35 462,70€ ; Aire de Prévessin-Moëns : 51 621,06€

Impayés 2020-2021-2022 : 15 253,87€



En chiffre

36 demandes d'expulsion auprès de Madame la préfète et 2 demandes de mise en demeure de quitter les aires d'accueil (AA) de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns pour dépassement du délai de séjour. Un recours obtenu auprès du Tribunal Administratif pour l'expulsion des occupants des AA de Ferney-Voltaire, et Prévessin-Moëns, pas de décision pour Gex.

Travaux réalisés : remise en état des espaces verts et de la planéité, aménagement de plateformes pour l'aire de grand passage.
Réalisation des travaux d'entretien courant et remise en état des aires permanentes d'accueil.



162 000 €
de travaux



7 aires
réparties dans le Pays de Gex



Gestion et valorisation des déchets



La Communauté d'agglomération est chargée de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés des 27 communes. Elle assure la fourniture et la maintenance des équipements de précollecte, 25 756 bacs et 1 016 conteneurs (semi)-enterrés pour les ordures ménagères et le tri des emballages, l'exploitation des cinq déchèteries, la réalisation des collectes, la facturation du service, soit avec des moyens en régie, soit en ayant recours à neuf marchés de prestations de fournitures et de services et une délégation de service public. Pays de Gex agglomération délègue au SIVALOR (anciennement SIDEFAGE) le tri des emballages, la valorisation énergétique des ordures ménagères (Unité de valorisation énergétique de Valserhône), et la valorisation des déchets verts (plateformes de compostage de Versonnex et Péron).

Fin 2022, le service est composé de 36 agents répartis sur différents sites : 10 agents aux services techniques de Prévessin-Moëns, 9 agents à la Maison des Usagers Gessiens au Technoparc de Saint-Genis-Pouilly et 17 agents en déchèteries.

Faits marquants 2022 :

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2026 a été approuvé en avril après un important travail de concertation : les actions de réduction des déchets et d'économie circulaire sont déclinées en 17 fiches actions regroupées en 6 axes stratégiques. Parmi

ces axes, l'accélération du déploiement du compostage de proximité des biodéchets en répondant en juin à l'appel à projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dénommé AURABIODEC. Ce dispositif de tri à la source est complété par l'expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets en habitat urbain dense. Les préparatifs de 2022 permettront de débiter la collecte test auprès de 1 400 foyers en 2023.

Malgré la progression de fréquentation de la déchèterie intercommunale d'Ornex ouverte en avril 2021, les tonnages collectés restent en deçà des prévisions et représentent 14% de l'ensemble des déchèteries. Le contrôle d'accès qui sera effectif sur toutes les déchèteries en 2023 devrait avoir un effet de rééquilibrage entre les sites.

La ressourcerie intercommunale ouverte en novembre 2021 connaît sa première année de pleine exploitation. Son activité permet de détourner des filières classiques de traitement des déchets, des objets de la vie courante pour leur donner une seconde vie. Les recettes de ventes en magasin ont été satisfaisantes, même si les tonnages collectés sont inférieurs aux prévisions.

L'année 2022 a également été consacrée, en lien étroit avec le SIVALOR, à la préparation au passage aux extensions des consignes de tri et la simplification en un seul flux pour le 1er janvier 2023 : communication, modifications des conteneurs et définition d'un nouveau marché de collecte, dont les nouvelles clauses tendent à répondre aux dysfonctionnements connus en été et fin d'année 2022.

En chiffre



36 agents



25 756 bacs

1 016 conteneurs (semi)-enterrés



591 kg
de déchets / habitants

En avril, une réflexion a été menée en séminaire des élus sur la problématique des incivilités et a amené au lancement d'une étude qui se poursuivra sur 2023, dont la finalité est d'étudier tous les leviers à la fois techniques et organisationnels des modes de collecte et de financement, permettant d'avoir un impact sur le comportement des usagers.

Après le pic de 2021, on constate sur cette année 2022 une baisse globale des tonnages collectés, et notamment une diminution marquée dans les déchèteries et les déchets verts compostés. Le recul de la collecte sélective est dû à la part verre et papier qui est moindre, le flux plastique continue de progresser. La part du recyclage et de la valorisation matière n'a pas progressé et se maintient près de 57%.

Résultats 2022 en quelques chiffres clés et évolution par rapport à 2021 :

En tonnes : 62 602 tonnes globales de déchets ménagers et assimilés soit une baisse de 5.4% dont :

- 25 023 tonnes collectées en déchèteries soit -7.5% ;
- 13 608 tonnes de déchets verts compostés soit -13 % ;
- 18 251 tonnes d'ordures ménagères soit + 1.2%.

En kg par habitant : 591 kg de déchets soit une baisse de 6.9% dont :

- 172 kg d'ordures ménagères soit -0.4%
- 236 kg en déchèterie soit -9 %
- 90 kg collecte sélective soit -4.5%
- 92 kg de déchets autres soit -14.6%

Les détails des moyens et résultats 2022 sont présentés dans le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets.

Déchets inertes

La compétence déchets inertes dispose d'un budget annexe qui prend en charge le fonctionnement des Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) sur le territoire.

Section de fonctionnement :

Budget réalisé en 2022 de 281 100 € ; excédent de 156 100 € de l'année précédente.

Dépenses : reversement à la commune de Chevry du fonds de concours pour les exercices 2021 et 2022 : 125 000€ et des charges refacturées par le budget principal (37 631 € pour le personnel et 15 675 € de charges diverses).

Sensibiliser au développement durable

Pour valoriser le patrimoine naturel gessien et sensibiliser à la protection de notre environnement, Pays de Gex agglomération offre chaque année des activités nature aux habitants de son territoire, grâce au soutien de partenaires financiers. Animations pour les scolaires, sorties nature à destination du grand public, vidéos tuto et reportages, les activités tout au long de l'année sont variées et touchent un large public. Les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sont pilotées par le service Éducation, Valorisation et Promotion du Développement Durable, qui œuvre avec d'autres services de l'agglomération.

Tout au long de l'année 2022, les élèves du CE2 au CM2 des écoles primaires publiques du territoire gessien ont pu participer à différents cycles d'animations nature. Les 7 thèmes d'animations, composés chacun de 3 séances, leur ont permis d'étudier la rivière, appliquer les éco-gestes, comprendre les déplacements des animaux, s'initier à l'urbanisme ou encore découvrir la réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, à travers diverses activités en classe et sur le terrain.

Deux projets ont été développés et seront mis en œuvre dès le début de l'année 2023. L'animation « Eco-gestes » a été actualisée pour proposer une demi-journée à la Ressourcerie du Pays de Gex. Une nouvelle thématique « Ressource en eau » a été développée avec la Régie des Eaux Gessiennes : création des trames pédagogiques et des outils correspondants.

Les activités à destination du grand public ont également remporté un franc succès : ateliers, stands, sorties nature, ont été l'occasion pour les participants de partir sur les traces de la faune sauvage, fabriquer des mangeoires pour les oiseaux, connaître la biodiversité locale (chauves-souris, Grand tétras, castor, champignons), s'initier à l'utilisation des jumelles, etc.



En chiffre



3 agents



2260

*élèves ont bénéficié
des animations*

Grand cycle de l'eau et biodiversité

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex est compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI) depuis le 1er janvier 2018. Le Schéma Directeur GeMAPI de Pays de Gex aggro, dont les objectifs et niveaux d'ambition ont été validés par les élus communautaires en février 2020, compose la feuille de route pour la mise en œuvre des missions conduites dans le cadre de cette compétence obligatoire.

Trois grandes orientations constituent la trame de l'action de l'intercommunalité pour cette compétence : gérer le risque d'inondation par débordement de cours d'eau, prévenir le risque d'inondation en préservant et restaurant les cours d'eau et milieux aquatiques annexes et animer, piloter, communiquer et évaluer le programme.

Afin de traiter le volet Prévention des Inondations (PI), les élus communautaires ont décidé d'en traduire les objectifs rattachés dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Créé en 2003, ce dispositif vise à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'État et les acteurs locaux.

Le volet Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) est mis en œuvre via les contrats environnementaux qui permettent de planifier et réaliser des actions et travaux en faveur des milieux aquatiques et humides mais aussi en faveur des milieux naturels plus largement, pour la préservation des corridors et réservoirs de biodiversité et l'information et la sensibilisation au patrimoine naturel.

Pays de Gex aggro est également structure animatrice et gestionnaire d'espaces naturels d'intérêt comme les marais de

la Haute Versoix et de Brou, site Natura2000 et labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) du Département de l'Ain situé sur les territoires communaux de Divonne les Bains et Grilly, et le site ENS « étang de Colovrex, bois Durand et Perdriaux » situé sur la commune de Ferney-Voltaire. L'intercommunalité a pour rôle de s'assurer de la bonne mise en œuvre des plans de gestion réalisés en concertation.

Enfin, Pays de Gex aggro porte un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE du Pays de Gex) depuis 2018. Le PGRE est un outil contractuel qui correspond à un plan d'actions spécifiques, défini de manière concertée à l'échelle du territoire, pour atteindre l'équilibre quantitatif de la ressource en eau et organiser le partage de celle-ci entre les différents usages tout en garantissant le bon état quantitatif des masses d'eaux souterraines et superficielles.

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022 :

L'année 2022 a vu la concrétisation de l'élaboration de deux programmations :

Le contrat environnemental « Pays de Gex-Léman » : élaboré suite à l'évaluation des contrats environnementaux (contrats corridors et rivières) précédents, ce contrat court s'inscrit dans la continuité du second Contrat de rivières « Pays de Gex-Léman » 2016-2021. Il vise notamment à poursuivre les actions nécessaires afin de réduire les pressions et altérations recensées sur les différentes masses d'eaux superficielles et souterraines du bassin versant « Pays de Gex-Léman » dans le programme de mesures de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027.

Le Programme d'Études Préalable au PAPI « Pays de Gex-Léman » : cette première étape vise à préciser le diagnostic du territoire afin de construire le programme d'actions opérationnelles du PAPI à mettre en œuvre sur la période 2025-2030.

Ces deux programmes seront mis en œuvre en 2023 et 2024.

Gestion des milieux aquatiques

- Restaurer les espaces de mobilité et la morphologie des cours d'eau dégradés : réalisation des travaux de restauration éco-morphologique de l'Allemogne et du Puits Mathieu (automne 2022) ;
- Participer à l'entretien des cours d'eau du territoire pour améliorer la qualité des milieux : réalisation de travaux dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion de la ripisylve (Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien – PPRE) établis sur plusieurs cours d'eau du Pays de Gex : Divonne et affluents, Oudar, By et Varfeuille, bassin versant Marquet-Gobé-Vengeron, Allondon et affluents, bassin versant de l'Annaz ;
- Préserver les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et les intégrer dans les documents de planification : étude de définition des EBF en cours ;

Prévention des inondations

- Intégrer les zones inondables et les cartes d'aléas inondations dans les documents de planification :
 - rédaction d'avis techniques sur les autorisations d'urbanisme du Pays de Gex ;
 - suivi de l'établissement de deux Plans de Prévention

du Risque inondation (PPRI), piloté par la Direction Départementale des Territoires de l'Ain. Ces 2 PPRI concerneront la commune de Divonne-les-Bains pour l'un, et les communes de Saint Genis-Pouilly, Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire pour l'autre (PPRI intercommunal).

- Assurer la surveillance et l'entretien des cours d'eau et gérer les embâcles problématiques dans les zones à enjeux :
 - surveillance régulière d'environ 20 cours d'eau en zones à enjeux, notamment en période de hautes eaux ;
 - réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau, notamment d'enlèvement d'embâcles pour assurer le bon écoulement de l'eau sur les cours d'eau en zones à enjeux ;
 - appui technique aux propriétaires riverains.
- Gérer, surveiller et entretenir les ouvrages jouant un rôle dans la protection des inondations : réalisation de travaux d'entretien et de sécurisation, ainsi que d'opérations de surveillance de 5 ouvrages hydrauliques visant à gérer le risque inondation.

Milieux naturels

- Travaux de réouverture de pelouses sèches pour préserver les réservoirs de biodiversité ;
- Travaux de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes pour la préservation de la diversité biologique des milieux naturels du territoire ;
- Mise en œuvre des actions et coordination des plans de gestion des espaces naturels d'intérêt.



3 agents



2260

*élèves ont bénéficié
des animations*

Eaux pluviales

Pays de Gex agglo a pris en charge la compétence eaux pluviales urbaines, exercée précédemment par les communes de façon individuelle, au 1er Janvier 2018.

Lors du transfert de cette compétence, et afin de pouvoir gérer les problématiques en intégrant l'amont et l'aval, les communes du Pays de Gex ont également délégué leur compétence « ruissellement » à l'intercommunalité.

Pays de Gex agglo exerce donc la compétence « eaux pluviales urbaines » et « ruissellement » étendue aux zones non-urbaines.

La surveillance, l'entretien et les réparations des collecteurs et ouvrages publics sur le domaine public sont à la charge du service Eaux Pluviales.

L'année 2022 a été marquée par la réalisation de nombreux travaux de renouvellement et d'extension du réseau.

Actuellement, Pays de Gex agglo ne dispose pas d'un programme préalable de travaux permettant un remplacement annuel d'une partie du réseau, néanmoins, le futur Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) du Pays de Gex lancé en fin d'année, permettra de fixer un calendrier de travaux et un budget préalable pour le renouvellement des ouvrages.

Pour l'heure, les travaux sont réalisés ponctuellement en concertation avec les communes lorsque celles-ci entreprennent des projets urbains ou lorsque des problèmes d'écoulement et de vétusté sont constatés à la suite d'inspection télévisée des collecteurs.

La maîtrise d'œuvre des travaux est réalisée, dans le cadre d'accords-cadres travaux, en interne par le technicien en charge de l'exécution des travaux.

Pour cela, il assure l'organisation, le suivi et le bon achèvement

du projet. Il intervient à toutes les phases du chantier. En amont, durant la phase de préparation du chantier, il réalise le dossier technique (plans, études, chiffrages, etc...), affine le planning des travaux et le budget en intégrant les spécificités liées au chantier et les démarches administratives nécessaires à son démarrage.

En phase chantier, il suit l'avancement des travaux et à veiller à leur bonne réalisation, tout en respectant les délais et le budget initialement prévus. Il veille également à faire respecter les règles de sécurité.

Une fois les travaux achevés, il clôture le chantier en vérifiant la conformité des prestations aux stipulations de l'accord-cadre.

Des travaux sont également engagés pour la mise en séparatif des eaux pluviales et des eaux usées par la création de nouveaux collecteurs, en collaboration avec la Régie des Eaux Gessiennes.

BUDGET

- 1 731 000 € TTC suivant le budget alloué par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de 2022 :
 - 550 000 € en fonctionnement ; 533 500 € dépensés soit un taux de réalisation de 97 % ;
 - 1 181 000€ en investissement ; 519 640 € dépensés soit un taux de réalisation de 44 %.

Nombre d'agents

- 4,5 ETP
 - 0,5 ETP d'assistante au service (Ghislaine Bouasria)
 - 3 ETP de techniciens (Hugo Martin, Dominique

Ramillon et Cyril Dormigny)

- 1 ETP de technicienne/responsable de service (Elodie Buisson)

Listing activités du service :

- Entretien des bassins et des fossés (fauche/curage)
 - Fauche bassins (14 unités) = 18 876 € TTC
 - Fauche à la main et à l'épaveuse et curage de fossés (130 km de linéaire) = 256 571 € TTC
- Entretien du réseau d'eaux pluviales et réalisation de diagnostic de l'état des canalisations
 - Via le MAC hydrocurage/inspection télévisée = 187 913€ TTC
 - 147 interventions de curage de réseau
 - 115 inspections télévisuelles de canalisation
- Renforcement du réseau d'eaux pluviales existant et création d'ouvrages
 - Via le MAC travaux = 590 471 € TTC. On peut citer, à titre d'exemple, les travaux suivants :
 - Chézery-Forens / Renforcement du réseau d'eaux pluviales – rue de l'abbaye – 58 400 €
 - Chézery-Forens / Chemisage du réseau d'eaux pluviales – rue de l'abbaye – 9 000 €
 - Chevry / Renforcement du réseau d'eaux pluviales – chemin du mollet – 21 000 €
 - Divonne / Renforcement du réseau d'eaux pluviales – chemin des meules – 19 800 €
 - Gex / Chemisage du réseau d'eaux pluviales – Gendarmerie – 9 900 €
 - Challex / Renforcement du réseau d'eaux pluviales – route du château – 19 400 €
 - Collonges / Renforcement du réseau d'eaux pluviales – domaine de piers – 48 300 €
 - Léaz / Renforcement d'un fossé d'eaux pluviales – Grésin – 55 500 €
 - Crozet / Renforcement du réseau d'eaux pluviales – chemin du noyer – 13 300 €
 - 37 bons de commande
 - 4 sorties de travaux d'astreinte
- Collaboration avec la Régie des Eaux Gessiennes pour la réalisation de branchements neufs, programme de mise en séparatif :
 - Travaux de mise en séparatif + MOE = 159 640 € TTC
- Réponses aux Déclaration de projet de Travaux (DT)/ Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)/Avis de Travaux Urgents (ATU)
 - 3 063 réponses en 2022,
 - 2 350 réponses en 2021, soit une augmentation de 30% en 2022
- Rédaction des avis de prescriptions techniques, contrôle des ouvrages
 - 1232 avis techniques rédigés par le service en 2022,
 - 730 avis techniques rédigés en 2021, soit une augmentation de 68% en 2022

En chiffre



1 731 000 €

budget de fonctionnement et d'investissement



4.5 équivalents temps plein



Climat et énergie

- L'élaboration du Schéma Directeur des Énergies (SDE), lancée en 2021, a été poursuivie en 2022 avec l'élaboration de scénarios permettant d'atteindre les objectifs du PCAET en renforçant les actions de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Le SDE sera finalisé en 2023 avec l'établissement d'un programme d'actions opérationnelles et l'évolution des règles du PLUiH, complétées par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique « Énergie-Climat ».
- La Prime Chauffage Propre, instituée en 2021 a donné lieu en 2022 à l'attribution de 80 000 € de subventions à 75 particuliers, pour le remplacement de 18 chaudières fioul et de 57 anciens appareils de chauffage au bois par des équipements plus performants et aux normes en matière d'impact sur la qualité de l'air.
- L'accompagnement à la rénovation énergétique des logements et des bâtiments de petit tertiaire privés est confiée à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (SPL ALEC-Ain), dans le cadre du dispositif Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) soutenu financièrement par l'État, la Région et le Département. En 2022, 999 propriétaires de logement ont sollicité un conseil de premier niveau (juridique, technique, fiscal, social) et 102 propriétaires de maisons individuelles se sont engagés dans une démarche globale de rénovation accompagnée, avec visite, évaluation énergétique, préconisation de travaux, analyse des devis, suivi. 17 copropriétés ont bénéficié d'une pré-étude et de conseils avec intervention en assemblée générale et 4 copropriétés, représentant 128 logements se sont engagées dans une démarche d'accompagnement avec la réalisation de travaux de rénovation énergétique.
- Une convention d'adhésion au service « Économiseur de Flux » a été signée avec le SIEA dans le cadre du programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » (ACTEE). Un bilan des consommations d'énergies a été réalisé sur le patrimoine bâti communautaire. Le premier travail a consisté à recueillir les données de consommation des bâtiments d'une surface de plus de 1000 m², qui sont soumis au dispositif « Eco Énergie Tertiaire », dont les données de consommation doivent être renseignées annuellement sur l'Observatoire de la Performance Énergétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire (OPERAT). Des actions doivent être engagées pour réduire la consommation de ces bâtiments de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à une année de référence choisie entre 2010 et 2019.
- Les 23^e Assises européennes de la transition énergétique ont été organisées dans le Grand-Genève du 31 mai au 02 juin 2022. Dans ce cadre, une visite a été organisée sur le site du puits n°8 du CERN, à Ferney-Voltaire. L'installation d'échangeur de chaleur, réalisée par le CERN, va permettre de diffuser la chaleur fatale rejetée par les équipements du CERN dans le réseau d'anergie qui va être exploité par la SEMOP « Pays de Gex Énergies » sur la ville de Ferney-Voltaire.

FOCUS LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES :

- L'adhésion au service Economie de Flux du SIEA a permis de dresser un premier bilan de la consommation énergétique des bâtiments communautaires, qui permet notamment d'alimenter la base de données OPERAT pour les bâtiments de plus de 1000 m² soumis au dispositif « Eco Energie Tertiaire ». Un programme d'actions doit être établi pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, dont un audit énergétique sur le siège communautaire qui sera réalisé dès 2023.



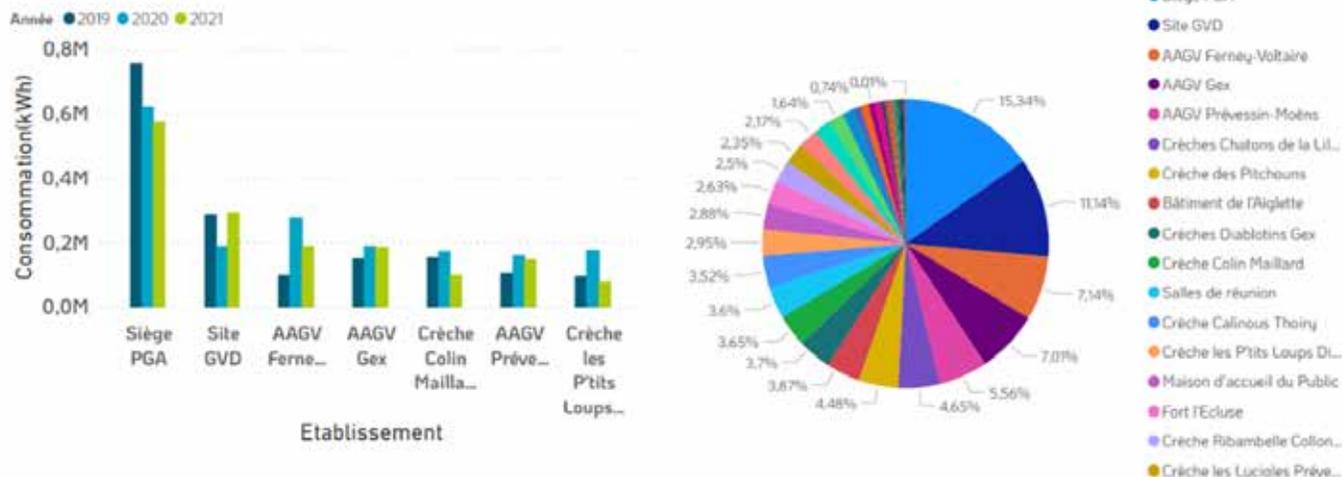
4 094 Tonnes

équivalent CO₂ (tCO₂e)
d'émission de gaz à effet de serre



Consommation d'énergie finale par bâtiment

Présentation des bâtiments les plus consommateurs en 2021



85 %

des émissions dues au transport

Agriculture et forêt

- Le diagnostic agricole territorial, commandé à la Chambre d'agriculture de l'Ain a été présenté au groupe de dialogue entre agriculteurs et élus en septembre 2022. Il est complété par une enquête « Qu'est-ce qu'on mange ? », menée auprès de la population, afin de connaître les habitudes alimentaires des habitants du Pays de Gex. Les résultats du diagnostic et de l'enquête vont être partagés avec les acteurs du territoire concernés par l'agriculture et par l'alimentation pour mener une réflexion commune sur un projet agricole et alimentaire territorial.
- Pays de Gex agglomération est l'opérateur d'un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le territoire agricole de la plaine et des bas-monts gessiens pour la période 2023-2028. Un dossier de candidature a été déposé auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en septembre 2022. Le nouveau PAEC permettra aux exploitants agricoles volontaires de souscrire à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Les MAEC apportent une rémunération aux exploitants agricoles qui s'engagent, par un contrat de 5 ans, à respecter un cahier des charges intégrant des pratiques plus vertueuses en matière environnementale sur des parcelles éligibles définies par la DRAAF.
- Le second Plan Pastoral Territorial des Crêts du Haut-Jura, porté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, a été approuvé en comité de pilotage en décembre 2022. Il va être mis en

œuvre sur la période 2023-2028 en mobilisant des crédits européens du FEADER, de la Région, du Département et de Pays de Gex agglomération pour financer des actions d'amélioration de la gestion pastorale sur les alpages (travaux, plans de gestion intégrée, aide à la structuration collective).

- Pays de Gex agglomération a enfin rejoint la charte forestière du massif du Bugey, qui devient la charte forestière des Montagnes de l'Ain, pour permettre aux communes et aux propriétaires forestiers de bénéficier des actions de la charte forestière et du dispositif Sylv'ACCTES pour une gestion forestière adaptée au changement climatique.



Réserve naturelle

Pays de Gex agglomération est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaîne du Jura (RNN) depuis 2003. Elle assure ainsi au travers de la convention de gestion avec l'État et l'équipe permanente, les missions de protection, de gestion et de sensibilisation autour de cet espace naturel emblématique. Ces missions s'appuient principalement sur le nouveau Plan de gestion de la RNN (2020-2029)

INSTANCES (COMITÉ CONSULTATIF, COMITÉ DE SUIVI DES TRAVAUX, CONSEIL SCIENTIFIQUE ET CELLULE TECHNIQUE) :

- Instruction des demandes relatives à des travaux, des manifestations ou des activités précisées dans le décret de création de la RNN
- Définition et validation des actions de gestion.
- Renouvellement du conseil scientifique

SURVEILLANCE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT :

68 tournées de surveillance réalisées par la RNN et 12 interservices dont une avec l'ensemble des structures assermentées (ONF, Gendarmerie, OFB, Douanes et polices Municipales).

PASTORALISME :

- Travail en lien étroit avec les partenaires concernés (Propriétaires, PNRHJ, SEMA, ONF et exploitants) pour la mise en place d'une gestion des alpages en cohérence avec les enjeux écologiques de la RNN (PGI, travaux via le PPT, accompagnement écologique...)
- Travail en tant que partenaire technique au côté du PNRHJ et de la Chambre d'agriculture sur le nouveau PAEC
- Participation au travail de concertation et de réflexion pour le nouveau Plan Pastoral Territorial
- Engagement dans une réflexion globale de gestion de la ressource en eau à l'échelle de la Haute Chaîne du Jura

SYLVICULTURE ET FORÊT :

- Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ONF.
- Mise en place d'un protocole de suivi des travaux de type Natura 2000.
- Appui technique auprès de l'ONF et des communes pour la révision des aménagements forestiers.
- Poursuite du travail concernant la « Trame Vieux-Bois »

ÉTUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES :

• Faune

• Grand Tétrás

Évaluation du taux de consanguinité des populations de Grand tétras après 7 années d'études et d'analyses génétiques

Réalisation de travaux forestiers au sein des habitats du Grand tétras ont été réalisés sur 6 communes

A l'initiative du GTJ et du CD01, journée de nettoyage des barbelés de l'alpage de la Chenaillette

- Suivi spécifique d'un coq peu farouche sur le secteur du Turet/Col de la Faucille
- Suivis des grands prédateurs (Lynx et Loup) par photo-piégeage intensif et relevés d'indices
- Suivis protocolés des populations d'Aigle royal, des Petites chouettes de montagne, des amphibiens (sonneur à ventre jaune), de l'apollon et de l'avifaune forestière et rupestre
- Relance du suivi du Faucon pèlerin en collaboration avec le Groupe Pèlerin Jura

• Flore et habitats

- Suivi des éboulis froids et des combes à neige en lien avec le CBNA,
- Suivi des espèces patrimoniales et emblématiques tel que la Joubarbe de Fauconnet
- Lancement du protocole Phénoclim

• Climat

Maintenance et suivi des relevés des 5 stations météorologiques réparties du nord au sud, à des altitudes variées et sur des versants différents.

• Autres suivis scientifiques :

- Mise à jour de la base de données Géonature (partenariat avec le Parc national des Ecrins,) et gestion du SIG de la RNN avec élaboration de projets thématiques
- Poursuite du travail sur la réactualisation des Réserves de chasse de la RNN
- Poursuite de l'Observatoire Ongulés-Habitats avec mise en place de la première étude de relevé d'abrutissement sur la base du protocole Aldous et suivi de l'abrutissement de la myrtille par les ongulés avec construction de 30 exlcos
- Étude pilote sur l'alpage de Vieille Maison visant à évaluer l'impact des pratiques pastorales sur le milieu
- Relevés phytosociologiques de 4 alpages de la RNN
- Inventaire des vestiges archéologiques

• Ancrage territorial : Communication, Sensibilisation et éducation à l'environnement :

- Animations scolaires (50 classes et 1296 élèves) et Grand public en lien avec le service EVPDD.
- Finalisation de l'application Gex-plore la RNN » dédiée aux scolaires,
- Animations et conférences Grand public (Un berger dans mon école, journée de découverte en alpage, ...)
- Renouvellement de l'opération de maraudage, avec des AMM locaux, pour sensibiliser les usagers de la montagne au Patou et à l'activité pastorale (actions du PNA Loup)
- Parutions d'articles via les différents médias locaux, régionaux et nationaux
- Suivi et actualisation du site internet, de la page Facebook et réalisation de vidéos (activités RNN)
- Travail collaboratif avec les acteurs socio-professionnels (OTI Pays de Gex, SMMJ, Fédérations et associations sportives,...)
- Poursuite du partenariat avec deux sportifs de haut niveau : ambassadeurs de la RNN
- Réalisation d'un sondage par le VSC auprès de la population gessienne dans le but de faire un état des lieux des connaissances du public sur la RNN

Équipe :

6 agents permanents pour 6 ETP (Conservateur, Adjoint au conservateur, 3 Gardes-technicien(ne)s, Assistante) appuyée par le service EVPDD (1 ETP dédié à la Réserve naturelle). Une chargée de mission scientifique en CDD et un VSC durant 7 mois.

Budget

Dotation de l'État : 311 647 € + 36 000 € (financements complémentaires dédiés à l'éducation à l'environnement)

Participation du gestionnaire : 120 000 €

Participation du CD01 : 39 000€

En chiffre



506 647€
de budget



**6 équivalents
temps plein**



Affaires culturelles

En 2022, les manifestations culturelles ont encore été impactées par la crise sanitaire notamment avec le pass vaccinal obligatoire durant le printemps.

Le Fort l'Écluse a accueilli près de 21 000 visiteurs et a proposé 24 journées de manifestation dont 4 concerts de la Soloist Academy, 11 concerts de Jazz in Fort l'Écluse dont 2 à La Faucille et au golf de la Valserine, 8 concerts de Jazz in Fort l'Écluse chez Voltaire. Les deux expositions permanentes Au cœur de la cluse et Au cœur de l'orage ont été réalisées et ouvertes au public. En complément des 3 expositions permanentes, 3 expositions temporaires ont été proposées dont 2 d'art contemporain.

Initié en 2020, le projet participatif « Le retour du chef de gare » a été présenté au printemps et a réuni 750 spectateurs au Fort l'Écluse, à St Jean de Gonville, à Sergy, à Gex et à Divonne les Bains. Ce sont une centaine de gessiens, élèves, musiciens, comédiens amateurs qui ont participé à cette aventure.

A l'automne, dans le cadre du festival jeune public P'tits yeux grand écran, un cinéma mobile a sillonné le Pays de Gex et a proposé 24 séances à Léaz, Farges, St Jean de Gonville, Echenevex, Sergy, Versonnex, Segny et Lélex.

L'étude de faisabilité pour la création à Sergy gare d'une zone culturelle innovante associant création artistique, expérimentation et transfert de savoir, accueil du public a été lancée.

FONCTIONNEMENT :

- 255 000 € : animations et fonctionnement du fort
- 247 500 € : subventions, appels à projets, soutien à la saison Voltaire, etc..
- 120 000 € : recettes des entrées boutiques et des locations
- 41 500 € : 8 projets culturels associatifs soutenus

INVESTISSEMENT :

- 125 000 € : Exposition permanente Au cœur de la Cluse et Au cœur de l'orage.
- 60 000 € : acquisition d'une scène couverte pour les concerts au Fort l'Écluse



En chiffre



120 000 €
de recettes



125 000 €
*pour le pôle muséographique
et l'expo « Au cœur de l'orage »*

Développement touristique

En 2022, Pays de Gex agglomération a poursuivi son projet de développement d'activités 4 saisons au col de la Faucille. La Communauté d'agglomération a obtenu le permis pour la construction du bâtiment multiservices destiné à accueillir une billetterie, une salle hors-sac et un bureau pour l'office de tourisme. Conjointement, elle a poursuivi l'instruction du dossier d'urbanisme portant sur la modification du PLUIH afin de permettre les aménagements prévus en termes d'activités ludiques (tapis d'accès, piste de ski et luge ludiques, mini tyrolienne, luge tubing.). Dans cette perspective, une enquête publique a été lancée en novembre 2022.

Dans le cadre du programme Avenir montagne de l'État, des aides financières sont allouées afin d'anticiper les répercussions des changements climatiques sur l'évolution du modèle économique dans les territoires de moyenne montagne.

Pays de Gex agglomération a postulé au titre de la station des Monts Jura, sa candidature a été retenue. Une convention avec le commissariat de massif du Jura a été signée. Elle permet de bénéficier notamment du financement d'un poste d'ingénierie montagne sur une période de deux années. L'objectif consiste à définir une stratégie de développement globale à l'échelle de la station à l'horizon 2030.

Par ailleurs, l'agglomération participe à la définition de la stratégie touristique du territoire en lien avec l'Office de tourisme via une convention d'objectifs et de moyens. Cette dernière a été reconduite pour une période de 5 années.

L'agglomération assure le suivi de la taxe de séjour en ce qui concerne les évolutions législatives avec le souci constant d'améliorer l'efficacité de la collecte.

FONCTIONNEMENT :

- 670 000 € de subvention versée à l'OT, qui bénéficie également du produit de la taxe de séjour 1 077 606 € (ce chiffre comporte des reliquats de taxe de séjours depuis 2018), soit un budget total de 1 747 606 €.
- 119 223 € versés au SMMJ pour la prise en charge du ski scolaire (forfaits alpin et fonds).
- Les courses cyclistes : 65 000 € de subvention attribuée pour le Tour de l'Ain, 5000 € pour le tour du Pays de Gex, et 10 000 € pour la course pédestre de l'Ultra trail.
- 55 000 € de subvention d'équilibre pour le golf de la Valserine dont la gestion, y compris du restaurant, est confiée à la société Gaïa par le biais d'une délégation de service public- DSP.
- 14 800 € d'étude sur les lits froids et activités ludiques sur les Monts Jura

INVESTISSEMENT :

- 255 534 € pour les études et le démarrage des travaux au col de la Faucille pour le bâtiment de la billetterie.
- 36 865 € pour des travaux au col de la Faucille dont l'installation d'un panneau lumineux destiné à conduire les skieurs en période de surcharge au parking de délestage à Mijoux.

RECETTE

- 50 000 € poste ingénierie montagne – subvention État
- 8 150 € étude lits froids – subvention RRA

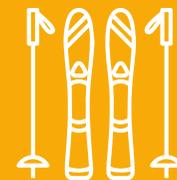


En chiffre



670 000 €

de budget pour le tourisme



119 223 €

pour le ski scolaire



255 534 €

*étude travaux billetterie
au col de la Faucille*

Itinéraires de loisir

Le service Itinéraires de loisir est composé de deux agents titulaires sur l'année 2022. Basés à Gex dans les locaux de l'Aiglette, ils interviennent sur les itinéraires de randonnée des 27 communes Gessiennes. Le service assure l'équipement et la maintenance d'itinéraires pédestres (391 km), VTT (120 km) et raquettes à neige/ ski de randonnée (90km) et VTT à assistance électrique.

L'année 2022 a été marquée par la pose de la nouvelle signalétique sur le territoire. Lors de la première commande, 750 lames ont été commandées pour remplacer les lames du secteur Nord du territoire, de Lélex à La Vattay. À ce jour, 515 poteaux sont équipés pour l'équivalent de 720 lames.

Par ailleurs, l'année 2022 a permis de préparer le projet de développement de boucles VTT et VTT à assistance électrique pour conjuguer les mesures de préservation de la Haute Chaîne tout en permettant le développement des activités de loisir. Six parcours ont été identifiés pour un total de 130 km, trois seront balisés au cours de l'été 2023.

Les études 4 saisons se sont poursuivies en vue de pouvoir réaliser deux nouvelles pistes de VTT enduro ; il s'agit de pistes bleues sur les versants de Crozet et Lélex qui viendront compléter le patrimoine des pistes rouges et noires existant à proximité et desservies par les télécabines du Fierney (Crozet) et de la Catheline (Lélex) du Syndicat Mixte des Monts Jura.

Une partie de l'entretien des chemins, notamment le débroussaillage des assiettes de chemin et quelques petits travaux sur les ouvrages, a été confiée à « l'Atelier Chantier d'Insertion » de l'EIJAA fortement mobilisée par le service.

Réalisations en 2022 en section d'investissement au titre des itinéraires de randonnée pédestre : 50 109 € TTC, au titre des itinéraires VTT : 51 477,81 € TTC.

Charges courantes 2022 spécifiques et dédiées au service Itinéraires de loisir : 38 743 € TTC.

Nombre d'interventions techniques : 410

Nombre d'agents : 2 à l'année (troisième agent arrivé en janvier 2023)

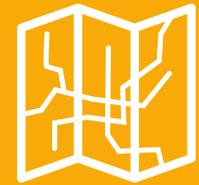
QUELQUES CHIFFRES :

- 742 heures liées aux itinéraires randonnées ;
- 189 heures liées aux itinéraires raquettes ;
- 380 heures liées à la mise à jour du Système d'Informations Géographiques ;
- 53 km de balisage peinture.

| Emplacement | Nombres de passages |
|---|---------------------|
| Sentier des marches Col de la Faucille | 43 420 |
| Marais des Bidonnes | 35 810 |
| Sentier au Bord de la Valserine (Lélex) | 11 290 |
| GR Lélex au niveau du Ratou | 20 650 |
| Sentier du Fortin (Collonges) | 8 730 |



En chiffre



391 km
de sentiers pédestres



120 000
*sur 5 des sentiers
les plus fréquentés*



410 interventions
sur les sentiers gérés par le service



*Favoriser l'accès
aux soins, aux
droits et aux
structures sociales*

En chiffre



**6 professionnels
de santé**

*accompagnés dans leur installation
dont 4 se sont installés sur le territoire*



11 internes

accompagnés



312

logements sociaux créés

Cohésion territoriale

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la Communauté d'agglomération exerce une action sociale d'intérêt communautaire contribuant, en complément de l'action des communes, à rendre le territoire gessien à la fois accessible, harmonieux mais aussi attractif et innovant.

Des plus petits au plus grands, pour tous et de manière inclusive, l'agglomération intervient pour améliorer la vie quotidienne de ses habitants : santé, petite enfance, personnes âgées, handicap, logement, solidarité, sécurité, accès aux droits sont les domaines d'activité portés par un pôle dédié au sein de l'agglomération, qui regroupe près de 60 agents de l'agglomération.

Cette action ambitieuse se décline à la fois sous forme de services directs à la population, sous forme de subventions mais aussi de coordination plus large d'acteurs publics et privés, en maillage sur l'ensemble du territoire gessien, en concertation avec les communes.

SANTÉ

CONTRAT TERRITORIAL DE SANTÉ

L'année 2022 a été marquée par le lancement des démarches pour la rédaction d'un nouveau contrat territorial de santé avec l'agence régionale de santé et les principaux partenaires institutionnels. Le cabinet Acsantis a été retenu pour assister le service dans ces travaux, rythmés autour d'un diagnostic et

de propositions concrètes.

Le diagnostic sera bâti sur un travail documentaire mais surtout des rencontres avec l'ensemble des maires et des ateliers collectifs associant les professionnels de santé et médico-sociaux du territoire.

La gouvernance de ce CTS est pour sa part assise sur un Comité de pilotage dédié, le bureau exécutif, la conférence des maires et le conseil communautaire, qui aura à valider les fiches actions proposées et autoriser leur signature par l'ensemble des partenaires.

Ces démarches se déroulent parallèlement et en coordination avec celles de la jeune communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Pays de Gex, à laquelle la Communauté d'agglomération a adhéré au titre de sa politique en matière de santé, notamment le Centre de soins immédiats.

INTERNES EN MÉDECINE ET REMPLAÇANTS

L'accueil des internes de la faculté de Lyon s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. Cet accueil, très important pour faire connaître notre territoire aux futurs médecins leur permet de percevoir une bourse de Pays de Gex agglomération (jusqu'à 600€/mois pour un stage entièrement réalisé auprès de médecins du Pays de Gex), mais également d'être accompagné dans l'ensemble de leur démarches administratives et de logement, ainsi que de découvrir le Pays de Gex grâce à des sorties organisées par la coordinatrice santé de l'agglomération, Mme Dufreneix.

La coordinatrice santé de l'agglomération accompagne également dans leurs démarches les médecins intéressés par la maîtrise de stage, afin de multiplier les lieux de stage sur le territoire.

Par ailleurs, la bourse de Pays de Gex agglomération bénéficie à tout étudiant en médecine inscrit en 3^e cycle et non « thésé » réalisant des remplacements pour un équivalent temps plein sur le territoire. Cette politique permet d'attirer des remplaçants, afin d'une part de soulager les médecins en exercice et pérenniser leur activité sur le territoire, mais également d'inciter à une future installation des remplaçants par la découverte du Pays de Gex.

INSTALLATIONS DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La coordinatrice santé a accompagné plusieurs professionnels de santé dans leur installation : un médecin généraliste à Divonne les Bains, une orthophoniste à Versonnex, deux kinés à Ferney Voltaire. Divers projets d'installation sont actuellement en cours et devraient voir le jour en 2023. Plusieurs professionnels du territoire ont par ailleurs sollicité les services de la coordinatrice (problème de zonage pour les aides à l'installation, départ d'un collaborateur avec augmentation des charges de fonctionnement, nombreuses questions sur la vaccination suite à la fermeture du centre de vaccination fin mars 2023).

Pays de Gex Agglomération a par ailleurs participé à plusieurs actions en collaboration avec la CPTS (Communauté Professionnelle de Santé) : réalisation d'une convention sur les soins non programmés avec le CESIM, relais des campagnes de préventions sur la vaccination contre le cancer de l'utérus, participation à de nombreuses réunions pour des projets sur le territoire.

LOGEMENT

ÉVALUATION DU PPGD

Une évaluation du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) a été réalisée au cours de l'automne 2022. Les résultats de cette évaluation ont été présentés en commission de coordination le 10 novembre 2022 auprès de l'ensemble des partenaires (communes, bailleurs, services de l'État). Cette même commission de coordination a permis d'initier l'élaboration d'un nouveau PPGD en formulant des préconisations. Les travaux entourant l'élaboration du nouveau PPGD se sont poursuivis au cours du premier semestre 2023.

PROGRAMMATION DU LOGEMENT SOCIAL

Deux comités de programmation se sont tenus, les 28 avril et 27 octobre 2022, ayant permis de valider : 274 logements locatifs sociaux durant l'année 2022 (diminution de 12% par rapport à 2021) sur 21 opérations (-9%) ; 19 PSLA ont été validés en 2022 (-79%) ; 102 logements intermédiaires ont été validés en 2022 (augmentation de 567%).

COMMISSION « CAS BLOQUÉS »

Cette commission s'est réunie à 4 reprises au cours de l'année 2022, pour les résultats suivants :

| Commission des cas bloqués | Commission du 03/02/22 | Commission du 14/04/22 | Commission du 16/06/22 | Commission du 06/10/22 | Total 2022 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------|
| Nombre de dossiers étudiés | 18 | 18 | 20 | 21 | 77 |
| Nombre de dossiers réglés | 6 | 5 | 5 | 1 | 17 |
| Nombre de dossiers ayant fait l'objet de propositions | 6 | 7 | 7 | 6 | 26 |
| Nombre de dossiers reportés | 1 | 3 | 6 | 4 | 14 |
| Nombre de dossiers en attente | 2 | 0 | 1 | 6 | 9 |
| Nombre de dossiers retirés/radiés | 3 | 3 | 1 | 4 | 11 |

COMMISSION LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT

Cette commission s'est réunie à 2 reprises au cours de l'année 2022, pour les résultats suivants :

| Commission des fonctionnaires | Commission du 07/07/22 | Commission du 25/08/22 |
|---|------------------------|------------------------|
| Nombre de dossiers étudiés | 40 | 76 |
| Nombre de dossiers réglés | 1 | 50 |
| Nombre de dossiers ayant fait l'objet de propositions | 30 | 15 |
| Nombre de dossiers reportés | 8 | 0 |
| Nombre de dossiers retirés/radiés | 0 | 3 |
| Nombre de dossiers restés sans solution | 1 | 8 |

Des logements ont pu être proposés aux fonctionnaires n'ayant pas obtenu de solution au cours de ces commissions dans les semaines suivant la rentrée scolaire 2022-2023.



SOLIDARITÉ

Avec près de 400 000 euros de subventions attribuées aux associations œuvrant au bénéfice des personnes en situation de handicap et près de 300 000 euros distribuées aux organismes en faveur des personnes âgées, la communauté d'agglomération a poursuivi son important accompagnement en matière de solidarité dans le domaine médico-social.

Elle continue également d'intervenir en faveur de l'association des restos du cœur (prise en charge du loyer de son centre de stockage).

SÉCURITÉ

L'agglomération a poursuivi les actions entreprises dans le cadre de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Afin de faciliter les missions de la gendarmerie nationale, l'agglomération livre sur requête les images de 15 caméras disposées aux entrées et sorties du Pays de Gex.

En matière de prévention, le partenariat avec l'Association De Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte 01 (ADSEA), association œuvrant en matière de prévention spécialisée sur le territoire de l'agglomération, s'est poursuivi en 2022. Le partenariat avec l'association Dépendance, Information, Réflexion, Écoute (DIRE) a lui aussi continué, avec l'octroi d'une subvention de permettant le financement des deux postes de psychologues et du loyer de leur local situé à Gex.

L'agglomération a par ailleurs poursuivi son accompagnement de l'AVEMA pour lutter contre les violences faites aux femmes, par le financement du poste d'intervenante sociale en gendarmerie et son accueil au PAD. Le partenariat avec le CIDFF a lui aussi continué.

Le partenariat avec l'Association De Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte 01 (ADSEA), association œuvrant en matière de prévention spécialisée sur le territoire de l'agglomération, s'est poursuivi en 2021, avec le financement de 2 éducateurs. L'association a notamment développé une action « Laïcité » dans le cadre du Contrat de Ville, visant à soutenir les acteurs et professionnels du territoire pour la prévention de la radicalisation.

POLITIQUE DE LA VILLE

Comité technique tenu le 4 mars 2022, suivi par un comité de pilotage tenu le 17 mars. 21 projets présentés dont :

- 12 sur le lien social,
- 2 sur le développement économique et l'emploi,
- 4 sur le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- 3 en matière de citoyenneté et de gouvernance du Contrat de Ville.

Le budget de Pays de Gex agglomération de 25 000€ a été réparti à hauteur de 22 040 € de la façon suivante :

- 13 040 € pour les deux postes d'adultes-relais de l'ADSEA,
- 1 000 € pour les chantiers éducatifs de l'ADSEA,
- 5 100 € pour l'action « Vers l'emploi et l'autonomie » de la Mission locale,
- 2 900 € pour l'action « Atelier d'autodéfense de prévention de la délinquance » du Comité Ni Putes Ni Soumisés.



En chiffres



300 000€

de subventions attribués aux associations oeuvrant pour les personnes âgées



400 000€

de subventions attribués aux associations oeuvrant pour le handicap

Centre de soins immédiats

Depuis 2020, la Communauté d'agglomération a fait le choix de répondre directement au besoin de prise en charge des soins non programmés du territoire par la création du Centre de soins immédiats du Pays de Gex (CESIM).

Le CESIM est un service à part entière de Pays de Gex agglo, qui emploie 8 médecins (4,2 ETP), 1 cadre de santé, 4 infirmiers, 3 secrétaires médicales et 1 gestionnaire. Il a pour vocation de prendre en charge les petites urgences, aussi techniquement appelées « soins non programmés », en s'appuyant sur un plateau technique radiologique et biologique.

Il est ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h et situé dans le Centre hospitalier du Pays de Gex à Gex, à proximité de la Maison Médicale de Garde et des consultations avancées du centre hospitalier Annecy-Genève.

Avec la naissance du CESIM, Pays de Gex a créé près de 10% de temps médical en plus sur le Pays de Gex.

En 2022, le CESIM est par ailleurs monté en puissance sur l'accueil des transports sanitaires du territoire (ambulances et pompiers), débuté sous forme expérimentale en juin 2020 dans le cadre d'un accord avec l'agence régionale de santé et le SAMU01. En 2022, le CESIM a ainsi accueilli 333 patients arrivés par transport sanitaire, contre 259 en 2021.

Le plateau technique du CESIM a été pour sa part sollicité à hauteur de 7123 examens de biologies et 1049 actes de radiologie.

En 2022, ce sont 12 132 patients qui ont été accueillis au CESIM, contre 9135 l'année précédente, soit une augmentation de 33% de la patientèle, après une hausse de 30% entre 2020 et 2021.



En chiffre



8 *médecins*

1 *cadre de santé*

4 *infirmiers*

3 *secrétaires*

1 *gestionnaire*



12 132 *patients accueillis*



1 049
actes de radiologie

7 123 *actes de biologie*

Petite enfance



L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIVE

928 places en accueil collectif existent aujourd'hui sur le territoire (dont 57% en crèches publiques).

Totalisant 495 berceaux, les 11 crèches communautaires sont réparties sur l'ensemble du territoire pour accueillir les enfants de manière régulière ou occasionnelle. Plus de 1 100 familles utilisent ce service représentant près de 180 emplois.

Suite aux infiltrations d'eau conséquentes à l'intérieur du bâtiment imposant sa fermeture, la crèche de Cessy a été rénovée pour rouvrir ses portes en décembre 2022. La réhabilitation du bâtiment a été l'occasion d'une réorganisation interne de l'espace pour un accueil plus qualitatif des enfants et des familles.

Au niveau administratif, la mise en place du numéro unique dédié à la petite enfance (04 50 410 411) simplifie les démarches et permet un accompagnement local. Ce service est fortement sollicité, à hauteur de 500 appels par mois.

L'inscription en ligne développée pour les demandes de places en crèches publiques, a permis d'enregistrer 1026 pré-inscriptions en 2022. Avec 12 000 vues par an, la rubrique petite enfance du site de Pays de Gex agglomération est également très consultée.

LES RELAIS PETITE ENFANCE

5 Relais sont répartis sur le Pays de Gex pour accompagner les 399 assistants maternels du territoire et les familles

gessiennes. Avec environ 1200 places, les assistants maternels représentent 56% de l'offre d'accueil du territoire. En 2022, la création du Relais petite enfance itinérant vient renforcer le service afin de développer davantage de proximité aux familles et aux assistants maternels sur tout le territoire.

Cela se traduit par environ :

- 10 000 sollicitations (en RDV ou par téléphone/mail).
- 1/3 des assistants maternels agréés qui ont fréquenté les relais avec les enfants
- 5000 inscriptions aux diverses animations proposées : ateliers au relais, motricité, bibliothèque, jardin, « assmat-dating », soirée...).
- plusieurs sessions de formations aux assistants maternels

PROGRAMMATION À VENIR

En avril 2021, le conseil communautaire a adopté une programmation pluri-annuelle pour le développement de ses équipements petite enfance jusqu'en 2025. A ce jour, il reste à réaliser :

- la crèche de Segny d'une capacité de 24 berceaux, dont l'ouverture est prévue en octobre 2023
- le Relais Petite Enfance de Collonges, dont l'ouverture est prévue en octobre 2023
- la réhabilitation de la crèche La Farandole à Ferney-Voltaire, qui interviendra en fin d'année 2023. La durée des travaux est prévue sur 1 an.
- la structure petite enfance au quartier des Tattes sur la commune de Ferney-Voltaire.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Une Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée en décembre 2020 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF). Ce document succède aux anciens Contrats Enfance Jeunesse, en intervenant sur davantage de thématiques (logement et cadre de vie, accès aux droits et inclusion numérique, enfance et jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, handicap et prévention santé). Deux chargés de coopération en supervisent les travaux en lien avec la CAF et partiellement financés par cet organisme, notamment dans le cadre de la compétence Petite enfance de Pays de Gex agglo.

Un comité technique de lancement de la démarche d'élaboration d'un diagnostic territorial a été organisé le 24 octobre 2022, suite auquel les communes concernées ont adressé les éléments nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic territorial complet.

En chiffre



928

places d'accueil en crèche



1 100

familles utilisent l'accueil collectif



10 000

*sollicitations pour
les Relais petite enfance*

Maison des services publics

L'année 2022 a été marquée par l'ouverture en juillet de la Maison des services publics - Pays de Gex agglomération, qui offre dorénavant aux administrés, en un lieu unique, 3 services dédiés à l'accompagnement aux démarches administratives, sociales et juridiques :

- L'espace France services ;
- Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (Clic);
- Le Point justice.

Ces services étaient jusqu'alors disséminés sur le territoire. En les réunissant, Pays de Gex agglomération affiche sa volonté de faciliter l'accès des administrés aux services publics en proposant une large gamme de services en un seul lieu.

La dématérialisation et la complexité de certaines démarches administratives rend indispensable l'implantation de services dédiés à l'accompagnement, l'information et l'orientation des usagers, notamment pour éviter le non recours aux droits des administrés les mois à l'aise avec les démarches.

Durant les travaux dans le bâtiment et le déménagement, la continuité de service a été assurée par des permanences téléphoniques pour le Clic et le transfert temporaire de France services dans les locaux du Point Justice.

Les locaux et France services ont été inaugurés le 4 novembre par Madame la Préfète et Monsieur Dunand, président de Pays de Gex agglomération.

FRANCE SERVICES

Depuis l'obtention du label France services en juillet 2021, deux agents à temps complet y sont affectés. Depuis mai 2022, deux conseillers numériques complètent l'équipe.

Les animatrices France Services ont vocation à rapprocher les usagers des services publics en les accompagnant dans la réalisation de leurs démarches administratives dématérialisées, en les informant sur leurs droits et dispositifs existants sur le territoire.

Après 4 mois de formation en distanciel, les conseillers numériques ont proposé des accompagnements individuels aux usagers France services pour leur permettre de se familiariser avec les outils numériques. Ils sont également venus en soutien aux animatrices en accompagnant les usagers se présentant régulièrement pour des démarches récurrentes simples.

France services dispose d'un poste informatique pour permettre aux usagers non équipés de réaliser leurs démarches en ligne.

En 2022, les animatrices France Services ont traité 4 931 demandes d'usagers.

L'ouverture des droits à la retraite, le logement et le cadre de vie, le droit des assurés sociaux, les impôts et l'insertion, les problématiques de solidarité sont, dans cet ordre, les demandes principales concernant les partenaires nationaux.

- Les usagers reçus étaient des administrés issus principalement de 25 communes du Pays de Gex ;
- 92 % des entretiens ont consisté en de l'accompagnement individuel pour la réalisation de démarches administratives ;
- 7 % des entretiens ont donné lieu à une mise en relation avec les partenaires nationaux et locaux ;
- 319 ventes de titres de transport de janvier fin août (depuis

septembre les ventes se font à l'accueil du siège de Pays de Gex agglomération ;

- 48 % des demandes ont été finalisées dès le premier rendez-vous, 19 % nécessitent un second entretien, 11 % font l'objet d'une orientation vers un partenaire ;
- La part des usagers ayant entre 27 et 45 ans est en chute par rapport à l'exercice 2021 (moins 13 points), tandis que celle des 55 à 62 ans a évolué de 11 points ;
- 62 % des entretiens ont eu une durée comprise entre 5 et 20 minutes. 10 % ont dépassé les 40 minutes.

CLIC

Le Centre local d'information et de coordination compte 3 agents. C'est un guichet unique de proximité, dont le rôle est de conseiller, informer et orienter les aînés et personnes de plus de 50 ans en situation de handicap, leur famille, ainsi que l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées.

Ce service organise régulièrement des réunions de coordination avec les professionnels qui interviennent auprès de ces publics. Ces rencontres permettent aux professionnels de coordonner entre eux les parcours de vie et de soins des personnes accompagnées.

Jusqu'au 6 juillet 2022, le Clic du Pays de Gex était la porte d'entrée vers la Cellule de Prévention du Risque Suicidaire chez la personne âgée et vers la MAÏA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie). Depuis la création du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) cela n'est plus le cas : c'est dorénavant cette instance, joignable par les professionnels et les particuliers, qui doit être sollicitée pour signaler toutes les situations de personnes en difficulté dans leur parcours de santé.

En 2022 :

- 345 personnes âgées et proches aidants ont sollicité le Clic pour la première fois ;
- 1924 entretiens avec les usagers ;
- 60 % des demandes concernent des personnes de 75 ans et plus ;
- Le maintien à domicile (portage de repas, adaptation du logement, aide à domicile, vie sociale, télé alarme, accueil de jour) représente 60 % des demandes formulées, devant, en seconde position, les demandes concernant l'accès au droit avec 22 % des demandes ;

- 7 réunions de coordination interprofessionnelle auxquelles a été associée la psychologue de la cellule de prévention ;
- 12 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la cellule de prévention, dont 5 situations nouvelles. 7 des personnes suivies ont entre 80 et 89 ans ;
- Au 1er juillet, la file active de la MAÏA comptait 32 personnes accompagnées par le gestionnaire de cas, parmi lesquelles 6 nouvelles prises en charge en 2022 ;
- 31 mises à disposition de matériels d'aide technique.

POINT JUSTICE

Le Point Justice accueille des permanences de professionnels du droit et de la justice (juristes, avocats, délégués du procureur de la République, associations d'aides aux victimes (AVEMA), le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL), Mandataires judiciaires, le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD). Ces experts apportent aux usagers une aide juridique gratuite.

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), le centre d'accueil, rencontres, investigations, consultations (CARIC) reçoivent également, sur convocation, les personnes qu'ils suivent dans les locaux du Point Justice.

En 2022 :

- L'assistante administrative (à temps plein) a mené 1960 échanges téléphoniques et physiques avec les usagers hors rendez-vous fixés dans le cadre des permanences judiciaires ;
- 752 rendez-vous juridiques planifiés par le Point Justice se sont déroulés dans les locaux ;
- Le délégué du procureur a traité 83 dossiers ;
- 72 rendez-vous ont été tenus lors des permanences des avocats ;
- 286 entretiens ont été menés par le CDAD ;
- 250 usagers ont été reçus par le CIDFF, auxquels s'ajoutent 530 entretiens à distance ;
- L'ADIL a mené 144 entretiens ;
- Le SPIP a tenu 511 entretiens ;
- L'éducatrice spécialisée AEMO a suivi 29 familles lors de ses permanences.
- 514 demi-journées de permanences.

En chiffre



752

rendez-vous juridiques



1 924

entretiens avec les usagers du CLIC



*L'administration
générale de
l'agglomération au
service de ce projet*

Moyens généraux

Le service des moyens généraux est un service support central pour l'organisation technique de locaux communautaires, dont les bâtiments du siège de Gex.

Il dispose, en outre, d'une équipe pour l'entretien des locaux communautaires, une autre pour l'accueil et le service vagemestre (gestion des flux de courrier externes et internes) et d'un agent pour le suivi du parc automobile.

Le service suit en outre la gestion des archives, les entreprises de nettoyage, gère le parc des bureaux, l'organisation des festivités et des événements.

Missions d'accueil au Siège

| | |
|--|---|
| Effectif | 2 |
| Mesure particulière mise en place | Protocole sanitaire (fin) |
| Modification de l'organisation | Horaires calqués sur l'ouverture au public et deux agents en binôme travaillant chacun à 50% sur des missions d'accueil du siège de Pays de Gex agglomération |

Gestion des locaux

| Descriptif | Détails | Montants en € HT |
|---|--|------------------|
| Mobilier | bureaux et logements - budget principal dont locaux du siège 46 833 € HT | 97 056 € |
| Appareils techniques et électroménagers, petits équipements | Pour le siège | 9 189 € |
| Nettoyage | Frais de nettoyage des locaux | 151 636 € |

Gestion de la flotte automobile

| Descriptif | Détails | Montants en €HT |
|---|--|------------------------|
| Évolution du parc (cinquantaine de véhicules) | Critère de sélection supplémentaire à l'achat = rejet de co2 dans l'air en gr/km | |
| Renouvellement | 3 véhicules (achat d'un véhicule petite enfance, achat d'un véhicule pour le Cesim, achat d'un pick-up pour la réserve naturelle) | 59 451 € + 40 000 € |
| Évolution de l'enveloppe | Pas d'enveloppe fixe. Le budget prévisionnel intègre le remplacement des véhicules vieillissants, en moyenne tous les 4 ans | |
| Modification de gestion | Gestion reposant sur un suivi humain à l'aide d'outils informatiques. Le passage au logiciel de gestion de flotte en 2019, aurait coûté 10 000€/an, soit le prix d'un petit véhicule. | |
| Réparation, entretiens, contrôles techniques | BP | 84 220 € |
| | GVD | 8 922 € |
| | ZAE | 2 473 € |
| | RNN | 10 372 € |



Direction de la communication

Le service communication a poursuivi tout au long de l'année 2022 la mise en place de sa stratégie pluriannuelle d'amélioration de la visibilité et de l'appropriation par les citoyens de l'action de l'Agglo. Celle-ci se résume en trois temps :

- Faire connaître l'Agglomération et ses compétences
- Faire comprendre les modalités d'exercice de ses compétences et leur sens
- Faire adhérer aux choix stratégiques et actions menées par l'Agglomération.

La communication institutionnelle de Pays de Gex agglo a pour objectif premier de permettre aux citoyens d'appréhender ainsi au mieux les actions publiques menées à leur service afin, lorsque cela est nécessaire ou possible, d'emporter une adhésion à cette action afin d'en augmenter l'efficacité. Cette communication est également une déclinaison du rôle plus général de l'EPCI, à savoir d'être au service des Communes dans une logique de facilitation et de gain d'efficacité. Elle a pour vocation d'informer au mieux les élus communautaires et municipaux ainsi que les agents publics.

Le service communication de l'Agglomération a donc poursuivi la diffusion de l'information sur l'ensemble des canaux qui ont été créés depuis 2020 à savoir ;

- Rédaction et diffusion du magazine intercommunal : Regards Gessiens.

La rédaction et le maquetage du magazine ont été une nouvelle fois réalisés sans recours à prestataire extérieur excepté la prestation photographique qui permet, à chaque numéro de bénéficier d'un « regard de photographe » différent, élément à part entière de l'identité du magazine. L'impression

a été attribué à l'entreprise « Est Imprim » en début d'année 2022 dans le cadre de la procédure de mise en concurrence débutée en 2021.

Deux numéros ont ainsi été réalisés en 2022.

Après d'importantes difficultés de diffusion, le service a entrepris un important travail d'évolution des modalités de distribution différenciée sur le territoire en alliant recours à La Poste pour certaines zones, recours à vacations gérées par le service ou encore en lien avec les Communes et la diffusion de leurs propres supports.

Cette distribution mise en œuvre en 2023 est le fruit d'un travail de préparation et d'analyse des possibilités mené en 2022.

- 3 numéros de P'tit Gessien ont également été rédigés et maquetés afin de poursuivre la mission d'information, de transmission en lien avec l'Éducation Nationale et de sensibilisation des jeunes dans les écoles publiques.
- Alimentation et évolution régulières du site internet de l'Agglo.

En lien avec l'ensemble des services, les pages du site internet ont connu une adaptation permanente en 2022 afin de proposer aux citoyens des contenus actualisés et à jour.

- Un travail de paramétrage a été poursuivi pour permettre d'anticiper la mise en téléchargement d'une application mobile de l'Agglomération.
- Les réseaux sociaux de l'Agglomération ont été alimentés à un rythme régulier visant à l'augmentation constante de l'audience afin d'amplifier ce vecteur d'information du public.

En parallèle, le service communication a poursuivi ses tâches

de créations de contenus papiers ou digitaux en fonction des besoins liés directement aux projets des services de l'Agglomération.

Une activité événementielle a également été menée par les agents du service communication, en coordination avec le cabinet. Réceptions officielles, séminaires des élus, événements grand public organisés par l'Agglomération ou participation de l'Agglo à des événements comme le salon de l'Habitat, une grande diversité d'événements ont jalonné l'année 2022.



Parmi les projets phares du service communication en 2022, il convient de souligner :

- La création et la valorisation d'une nouvelle identité visuelle de Fort l'Écluse. Partant d'un nouveau logo, l'ensemble des supports concernant le Fort ont été adaptés et recréés comme le site internet dédié, les éléments de communication papier avec un programme de visite entièrement repensés pour plus d'impact. Une vaste campagne de promotion a été pilotée par le service afin d'augmenter la fréquentation du site, Cela en lien avec le

service culturel et touristique de l'Agglomération.

- Le guide du nouvel arrivant a été totalement actualisé et de nouvelles modalités de diffusion « à la demande » ont été mise en place en lien avec les Communes.

- Une importante campagne de sensibilisation a été développée et mise en place en liens étroits avec le service Gestion et valorisation des Déchets.

Une campagne dédiée à l'utilisation du badge a été créée ainsi qu'une seconde action ciblée sur la lutte contre les dépôts illicites et les incivilités.

- L'ouverture de la nouvelle Maison des Service Publics – Pays de Gex agglo a fortement mobilisé le service.

Nom, identité visuelle, habillage du bâtiment et vitrophanie, recréation des supports d'information des différents publics cibles, plan de communication spécifique, le service a pris en charge le pilotage de la communication liée à ce nouveau service public avec le défi d'informer rapidement et efficacement un public parfois plus éloigné de toute information institutionnelle classique.

- La création d'une communication interne efficiente a débuté en 2022.

Dans le cadre d'un plan en plusieurs étapes et pluriannuel, le service a construit et fait valider une nouvelle communication interne en lien avec le service Ressources Humaines.

Ont alors vu le jour, un bulletin interne à partir de novembre 2022, le développement d'un nouvel intranet qui aura été terminé en 2023 ainsi que des actions de cohésion comme une « soirée estivale des agents ».

C'est donc un ensemble de missions propres au projet de service ou en réponse aux demandes des autres services intercommunaux qu'un nombre important de créations ont été développées.

En chiffre



24 306

vues sur nos contenus

86

nouveaux abonnés Instagram



177 220

vues sur nos contenus

687

nouveaux abonnés Facebook



344

publications

Ressources humaines

L'année 2022 a été marquée notamment par de nombreuses revalorisations dans le cadre de mesures réglementaires au sein de la Fonction Publique Territoriale.

REVALORISATION DU SMIC EN 2022

En raison des données économiques et de l'inflation, le SMIC a connu pas moins de trois augmentations sur l'année 2022 :

- 1er janvier 2022 : +0.9% permettant au taux horaire de passer de 10.48€ à 10.57€.
- 1er mai 2022 : +2.65%, (de 10.57 € à 10.85 € de l'heure).
- 1er août 2022 : le SMIC connaît une nouvelle revalorisation de 2.01% permettant au taux horaire de passer de 10.85€ à 11.07€ portant le salaire brut mensuel à 1 678.95€.

De janvier 2022 à janvier 2023 le SMIC brut horaire aura connu une augmentation de + de 6.6%.

REVALORISATION DU POINT D'INDICE (VALEUR, COÛT)

Lors de la conférence salariale du mardi 28 juin 2022, le gouvernement avait annoncé une augmentation de la valeur du point de 3.5%.

La valeur annuelle du traitement afférant à l'indice 100 majoré est ainsi portée à 5 820,04 € au 1er juillet 2022, contre 5 623,23 € précédemment.

C'est en fonction de cette valeur que le traitement brut

indiciaire des agents publics est calculé.

La valeur du point mensuelle est désormais de 4,85 (valeur arrondie au centième) contre 4,6860 auparavant.

RECLASSEMENT DES GRILLES INDICIAIRES (CATÉGORIE A, B, C)

Les deux dernières hausses du SMIC ont eu pour effet de relever le minimum de traitement à l'IM 340 puis 343 (janvier 2022). Ces revalorisations ont principalement concerné les agents de catégorie C permettant ainsi à 113 agents de la communauté d'agglomération du Pays de Gex, d'en bénéficier.

LES REFORMES

2022 aura été marqué par un certain nombre de réformes mises en œuvre par le service Ressources Humaines pour répondre aux enjeux de pénurie, d'attractivité et de fidélisation du personnel.

Favoriser le télétravail, réformer le régime indemnitaire, moderniser les outils : fiches de postes, procédures d'entretien professionnel et impliquer les managers dans une démarche visant à la formalisation d'un projet d'administration. Autant de chantiers majeurs menés par les Ressources Humaines !

LE TELETRAVAIL :

Un nouveau règlement du télétravail a été adopté par le Conseil Communautaire en décembre 2021. Sur l'année 2022, ce sont 54 agents qui bénéficient d'une autorisation de télétravail avec un jour de télétravail par semaine.

REFONTE DU REGIME INDEMNITAIRE :

- La démarche de refonte du régime indemnitaire a été engagée en 2021 et sa mise en œuvre déployée sur 2022 ; L'objectif affirmé étant de fidéliser les agents, répondre aux enjeux de valorisation des compétences, d'harmonisation et d'équité.

Un travail a conduit à la restructuration des groupes de fonctions et en juillet 2022, grâce à une enveloppe budgétaire dédiée, des montants planchers plus élevés que ceux de la Fonction Publique d'Etat ont été définis.

Ainsi la part IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) de plus de 50 agents a été revalorisée. C'est un choix politique important visant à la revalorisation des traitements plus ciblés sur les catégories C.

L'attention a également été portée sur l'accompagnement des mobilités, des promotions internes avec des revalorisations de traitement associées.

- Le régime indemnitaire RIFSSEP est composé d'une part qui permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents, le CIA (Complément indemnitaire annuel). Ce CIA sera versé pour la première fois en 2023. Un travail a été conduit courant 2022 visant à créer le cadre de versement de ce nouveau CIA en associant un groupe d'agents volontaires dans la construction des outils et des critères d'évaluation de ce CIA.

MODERNISATION DES OUTILS :

UNE NOUVELLE GRILLE D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL : Pour permettre le versement du nouveau Complément Indemnitaire Annuel, la grille d'entretien professionnelle a été réformée, modernisée. Des formations ont été conduites visant à l'appropriation de cette nouvelle grille.

UN NOUVEAU CANEVAS DE FICHE DE POSTE a également été déployé.

ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE VISANT À LA FORMALISATION DU PROJET D'ADMINISTRATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX

Une démarche a été engagée sur l'année 2022 associant dans

un premier temps les membres de la direction générale et les encadrants.

Ces différentes réunions sur le thème du management et de la conduite du changement avaient pour objectifs de créer de la cohésion entre tous, d'apprendre à mieux se connaître et travailler ensemble, de se former aux bases du management, de poser les bases d'une culture managériale commune et d'une nouvelle administration et organisation territoriale.

Parallèlement à ces temps collectifs, la temporalité à mi-mandat a conduit à mener une réflexion sur le projet de territoire en associant les élus pour rappeler les priorités définies dans le projet de territoire, faire un bilan et engager une réflexion sur la nécessité d'ouvrir à de nouvelles priorités.

De tous ces travaux, la formalisation d'un projet d'administration permettant de définir les conditions de mise en œuvre du projet de territoire prit son sens.

Le projet d'administration de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex a été défini comme un outil de cohésion pour une administration forte et solidaire, un outil de pilotage pour une administration performante, un outil de compréhension par la déclinaison du projet de territoire, un outil d'échange.

Les valeurs définies :

- 7 valeurs :
- Responsabilité
- Confiance
- Empathie
- Respect
- Engagement
- Intégrité
- Esprit d'Équipe

Les axes du projet d'administration.

- 1er axe : Une administration au service des publics
 - 2ème axe : Une administration tournée vers ses 27 communes
 - 3ème axe : Une administration agile, créative et innovante
 - 4ème axe : Une administration pour favoriser l'épanouissement et l'engagement de ses agents
- La démarche de construction de ce projet d'administration se poursuivra sur 2023 en associant les agents dans une démarche de co-construction.

En chiffre



43 ans
âge moyen



60 recrutements



210 agents



250 agents
ont pu se former



678,5 jours
de formation

2022, LE SERVICE RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION LANCE UNE DEMARCHE D'ANALYSE DES BESOINS DE 27 COMMUNES POUR MUTUALISER LES SERVICES.

Le service Ressources Humaines a également en charge le déploiement de la mutualisation au service des communes. En effet, la Communauté d'Agglomération a fait de la mutualisation de services au profit des communes du territoire l'un de ses engagements du mandat en cours.

Elle a initié en 2020 une première démarche de mutualisation d'une partie de ses services, au profit des communes, portant sur les Marchés Publics, la Maîtrise d'Ouvrage/Patrimoine et le Foncier

La Communauté d'Agglomération a souhaité courant 2022 renforcer les services apportés à ses communes membres. A ce titre, elle a réalisé un travail de recensement de leurs besoins.

Dans le courant du dernier trimestre 2022, les maires ou représentants des communes ont participé à des ateliers thématiques sur la mise en œuvre du projet de mutualisation. Ces différents temps de rencontre ont permis une évaluation des attentes, un ajustement des besoins et de la pertinence de thématiques retenues, à savoir :

- Les marchés publics
- Le juridique
- Les subventions
- L'éducation, la valorisation et la promotion du développement durable
- L'informatique

Cette démarche se poursuivra sur 2023 avec une contractualisation avec les communes sur les thématiques choisies nécessitant parfois un ajustement des moyens humains.

UN NOUVEAU PLAN DE FORMATION

La formation professionnelle est un outil majeur de la gestion et de la valorisation des compétences. Elle permet parallèlement au recrutement, à la mobilité de développer les compétences nécessaires aux missions de service public d'aujourd'hui et de demain.

Pour la première année, un plan de formation a été formalisé autour de trois axes répondant aux objectifs de la collectivité.

Une démarche « gagnant – gagnant » : Accompagner l'évolution de carrière des agents :

La Communauté d'Agglomération accompagne largement les agents dans leur souhait d'évolution de carrière et de promotion. Elle favorise largement les préparations aux concours et examens en lien avec le CNFPT et également par l'accompagnement en interne d'un formateur aux épreuves orales et écrites.

- 150 agents ont pu se former ;
- 339 départs en formation ont été comptabilisés ;
- 678,5 jours de formation ont été réalisées ;
- 2 jours de formation sont réalisés en moyenne par départ ;
- Sur une année de 226 jours travaillés en moyenne par agent, cela est équivalent à 3 agents en formation durant toute l'année.



En chiffre



378 heures

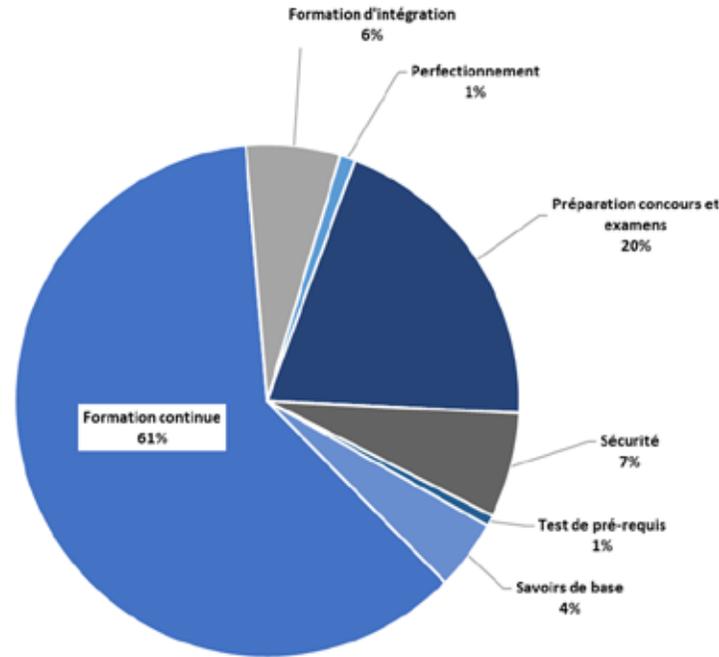
de préparation aux concours



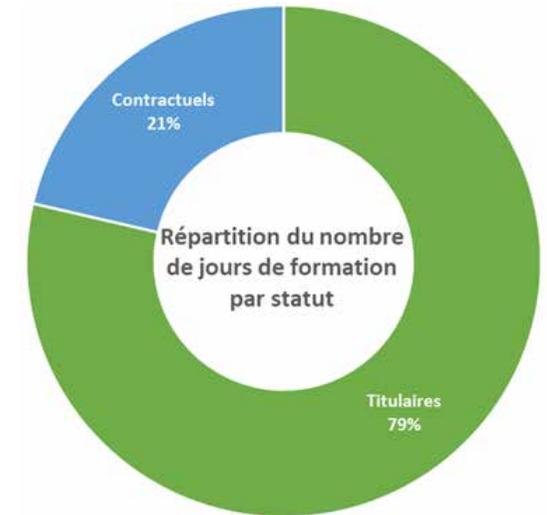
**6 promotions
internes**



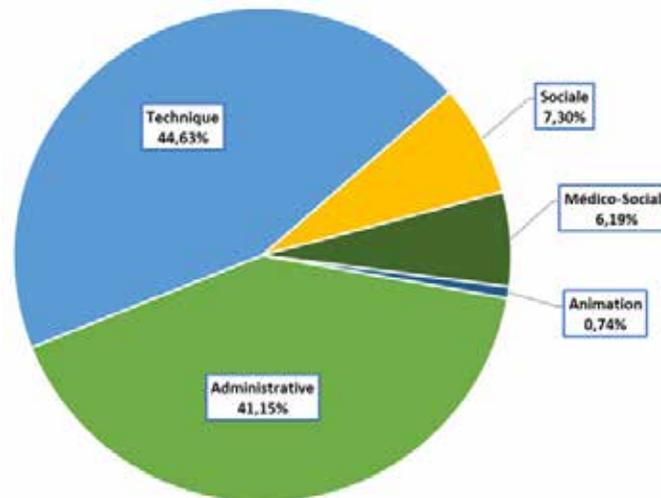
**9 avancements
de grade**



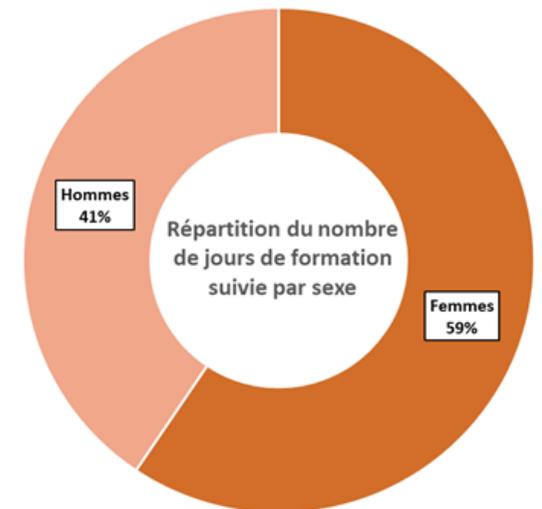
BILAN PAR AXE



BILAN PAR STATUT



BILAN PAR FILIÈRE



BILAN PAR SEXE

BILAN DES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS EN INTRA

| PRÉPARATION | Agents | NBRE JOURS | NBRE HEURES |
|---|---------------------|------------|-------------|
| Préparation concours- Catégorie A | 3 femmes et 1 homme | 36 | 162 |
| Préparation examen professionnel- Catégorie B | 7 femmes et 1 homme | 48 | 288 |
| Préparation examen professionnel- Catégorie C | 4 femmes | 12 | 72 |
| TOTAL | 16 | 63 | 378 |

AVANCEMENT / PROMOTION :

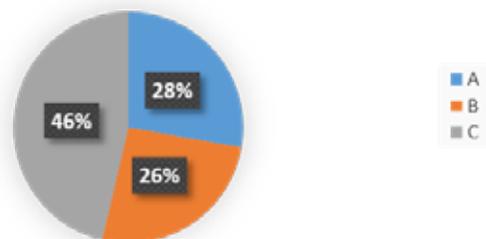
BILAN DE LA PROMOTION INTERNE 2022

| Filière | Catégorie | Promus |
|----------------|-----------|--------|
| Administrative | A | 1 |
| | B | 1 |
| Technique | C | 4 |

BILAN DES AVANCEMENTS DE GRADE 2022

| Filière | Catégorie | Promus |
|----------------|-----------|--------|
| Administrative | C | 4 |
| Technique | A | 1 |
| | C | 3 |
| Social | A | 1 |

Télétravail 2022 - % d'agent par catégorie



TELETRAVAIL

54 agents bénéficiaires :

- 70% de femmes
- 30% d'hommes

En chiffre



54 agents
bénéficiaires du télétravail

Marchés publics

En 2022, le service commande publique est composé de deux personnes à temps plein. Le service commande publique constitue un service support. À ce titre, il accompagne les différents services de la Communauté d'Agglomération ainsi que la Régie des Eaux Gessiennes (par convention de mise à disposition) dans la définition et la conduite des procédures de marchés publics et de délégation de services publics. Il gère également l'organisation des commissions d'appel d'offres et des commissions de délégation de service publics.

En termes d'activité, cela représente la passation d'une centaine de marchés, toutes catégories confondues (fournitures, travaux et services).

En outre, le service commande publique assure le suivi et la gestion des contrats d'assurance de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (à l'exclusion du contrat couvrant les risques statutaires). Il se charge de la mise à jour du patrimoine communautaire pour les différentes garanties souscrites (dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile, etc.....) et réalise les déclarations de sinistre et le suivi des dossiers.

FAITS MARQUANTS

L'année 2022 a connu la poursuite du développement de la mutualisation du service au bénéfice des communes membres. Considérant la volonté manifestée par l'exécutif de développer l'intervention des services communautaires en support des

projets portés par les communes, les communes membres ont été sollicitées en fin d'année 2022 afin de recenser leur besoin d'accompagnement en vue de dimensionner le service marchés publics de Pays de Gex Agglo pour permettre une assistance adaptée dans un cadre conventionnel à formaliser pour cette mutualisation de service.

En 2022, le service commande publique a accompagné cinq communes dans la passation de leurs procédures de marchés publics, sur des thématiques diverses.

Également, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex a mis en œuvre un dispositif de clauses sociales au sein d'une opération de travaux. Ce mécanisme contractuel permet de réserver des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre de l'exécution de marchés publics. En outre, la régie des Eaux Gessiennes a lancé une procédure de marché réservé à des entreprises adaptées, c'est-à-dire des structures d'insertion par l'activité économique.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex a poursuivi en 2022 ses objectifs en matière de développement durable dans la définition de ses besoins, ce qui se traduit en pratique par la mise en œuvre de critères de jugement des offres prenant en compte le niveau de performances environnementales des propositions reçues.

QUELQUES RÉALISATIONS

POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX :

- Marchés relatifs à l'exécution des travaux de réhabilitation du presbytère de Collonges.

- Marché relatif à l'exécution des travaux d'aménagement de la micro-crèche d'Ornex.
- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain de la zone d'activités économique communautaire de Val Thoiry.
- Renouvellement des contrats d'assurances.
- Marchés relatifs à l'exécution des travaux d'aménagement de la crèche de Ségny.
- Accords-cadres relatifs à la fourniture de composteurs domestiques et collectifs (lot n°01) et à la fourniture de bio-seaux (lot n°02).
- Étude d'aide à la décision portant sur la continuité de la tarification incitative et l'optimisation des collectes.
- Marché relatif à l'exécution des travaux d'éclairage architectural et de service du Fort l'Écluse.
- Marché relatif à l'exécution des travaux de restauration morpho-écologique de l'Allemogne et du Puits Matthieu, sur la commune de Thoiry.
- Études de danger et mise en conformité des systèmes d'endiguement de l'Ouye et du Nant.

POUR LA RÉGIE DES EAUX GESSIENNES :

- Marchés relatifs à l'exécution des travaux de construction STEP de St Jean de Gonville.
- Passation d'un marché d'assurances sociales (prévoyance / santé) pour le personnel de la Régie des Eaux Gessiennes.
- Accord-cadre relatif à l'exécution des travaux d'astreinte, d'entretien, de branchements, de réparation et de création de réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- Marchés relatifs aux travaux de réhabilitation du réservoir de Panissières.
- Renouvellement des contrats d'assurances de la Régie des Eaux Gessiennes.



5

*communes accompagnées dans leurs
procédures de marchés publics*

Affaires juridiques

En 2022, le service des Affaires Juridiques est constitué de la Directrice des Affaires Juridiques, appuyée par une juriste employée en contrat d'apprentissage à partir de septembre 2022. Le service supervise et travaille en lien étroit avec la responsable du service des Assemblées.

Le service des Affaires Juridiques a pour mission de contribuer à la sécurité juridique des actes et projets de la Communauté d'Agglomération du pays de Gex, de clarifier la complexité du droit applicable aux collectivités et à leurs groupements et de participer à une veille réglementaire.

Il fait partie des services « ressources ». A ce titre, il accompagne les services et la direction générale.

Il procède à la relecture et à la rédaction de conventions et actes de toute nature, des projets de délibérations des instances de la Communauté d'Agglomération du pays de Gex et assure le suivi des précontentieux et contentieux en lien avec les services concernés.

Le service des Affaires Juridiques vient en appui du service assurance lorsque le sinistre prend une dimension contentieuse.

En termes de quantité, cela représente notamment un suivi des délibérations de onze conseils communautaires, d'une cinquantaine de bureaux exécutifs et d'une dizaine de contentieux.

FAITS MARQUANTS

L'année 2022 a été marquée par la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Celle-ci, entrée en vigueur le 1er juillet 2022, a pour objectif de simplifier les outils dont les collectivités territoriales et leurs groupements disposent pour assurer l'information du public et la conservation de leurs actes et de moderniser les formalités de publicité et d'entrée en vigueur de leurs actes.

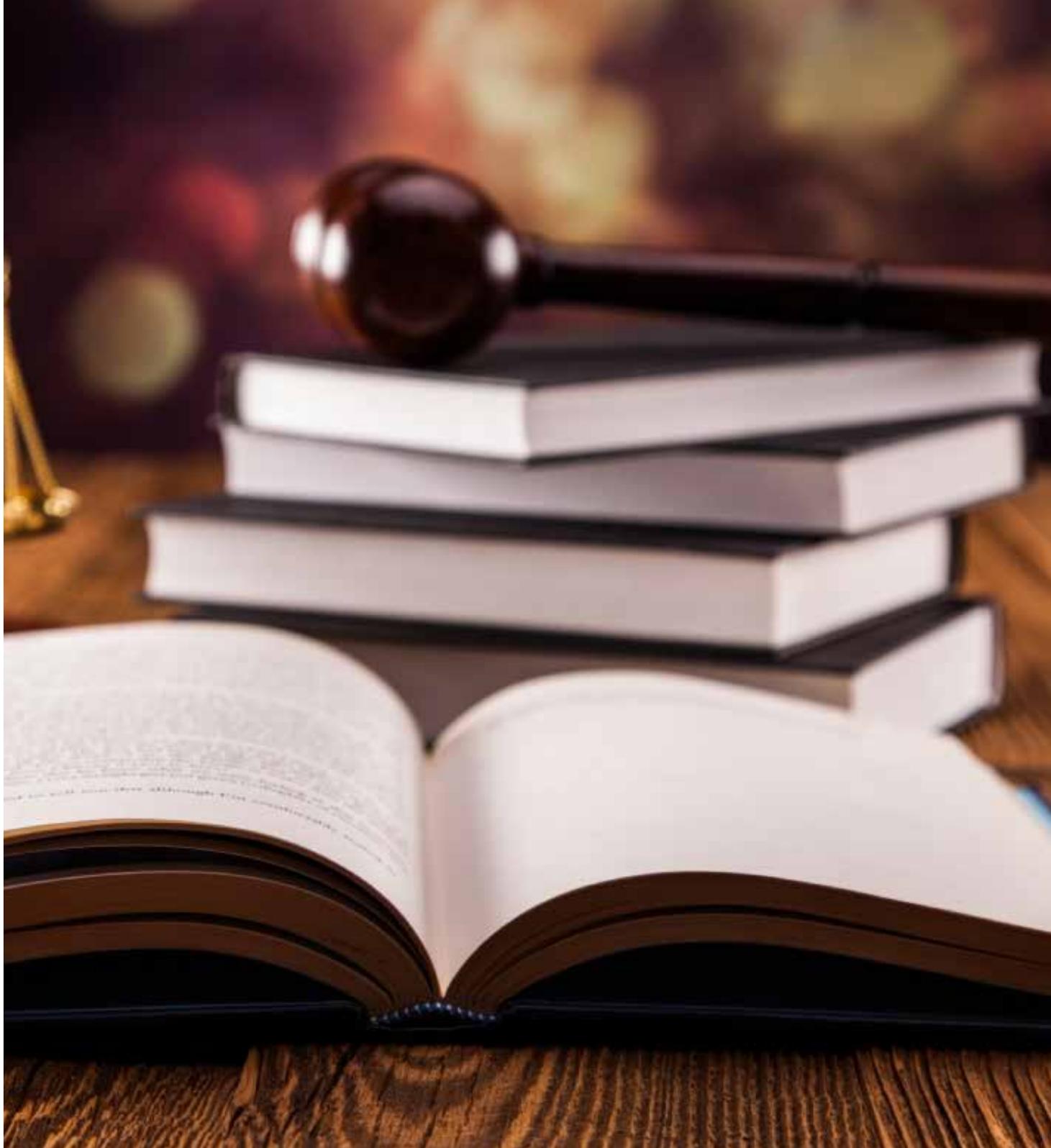
Ainsi la Communauté d'Agglomération du pays de Gex a mis en place un portail de publication de ses actes administratifs sur son site internet.

Cette réforme a également renforcé le droit à l'information des conseillers municipaux du territoire ne faisant pas partie du conseil communautaire : l'agglomération leur transmet, de manière régulière, les documents légaux requis.

Le service a également démarré son travail avec le service des Assemblées dans le but de sécuriser les délibérations des instances intercommunales.

QUELQUES REALISATIONS :

- Appui juridique auprès du Pôle attractivité économique :
 - Poursuite des actions visant à la régularisation des activités exercées dans les Technoparcs de Collonges et Saint-Genis-Pouilly ;
 - Intervention de la Communauté d'Agglomération du pays de Gex dans plusieurs actes de cession de terrains privés des Technoparcs afin de voir appliquer les clauses du Cahier des Charges ;
 - Actions enclenchées en vue de la restitution de terrains non construits dans les Technoparcs ;
- Appui juridique auprès du service Gestion valorisation des déchets :
 - Mise en œuvre des sanctions administratives et pénales en matière de dépôts irréguliers.
- Rédaction et validation d'actes pris en la forme administrative, ceci permettant de rédiger des actes sans le notaire.
- Acquisition par la voie de la préemption du terrain « Porte de France ».



Service informatique



En 2022, le service informatique a été composé de 5 agents à temps plein et d'un apprenti.

Le SI gère les parcs informatiques de Pays de Gex agglo, de la Régie des Eaux Gessiennes, de l'Office du Tourisme Intercommunal, de la SPL territoire d'innovation et des services autour des TIC pour les mairies et associations Gessiennes.

Le parc informatique est composé de plus de 480 PC et serveurs répartis sur 35 sites. Une soixantaine de PC portables d'anciennes générations ont été réinstallés en client léger pour permettre le télétravail. Le parc de téléphonie est composé d'environ 150 mobiles / smartphones et plus de 260 téléphones fixes.

Une rotation du parc informatique a été effectuée en 2022 avec le remplacement d'ordinateurs fixes et portables sur la base d'un renouvellement souhaité tous les quatre ans.

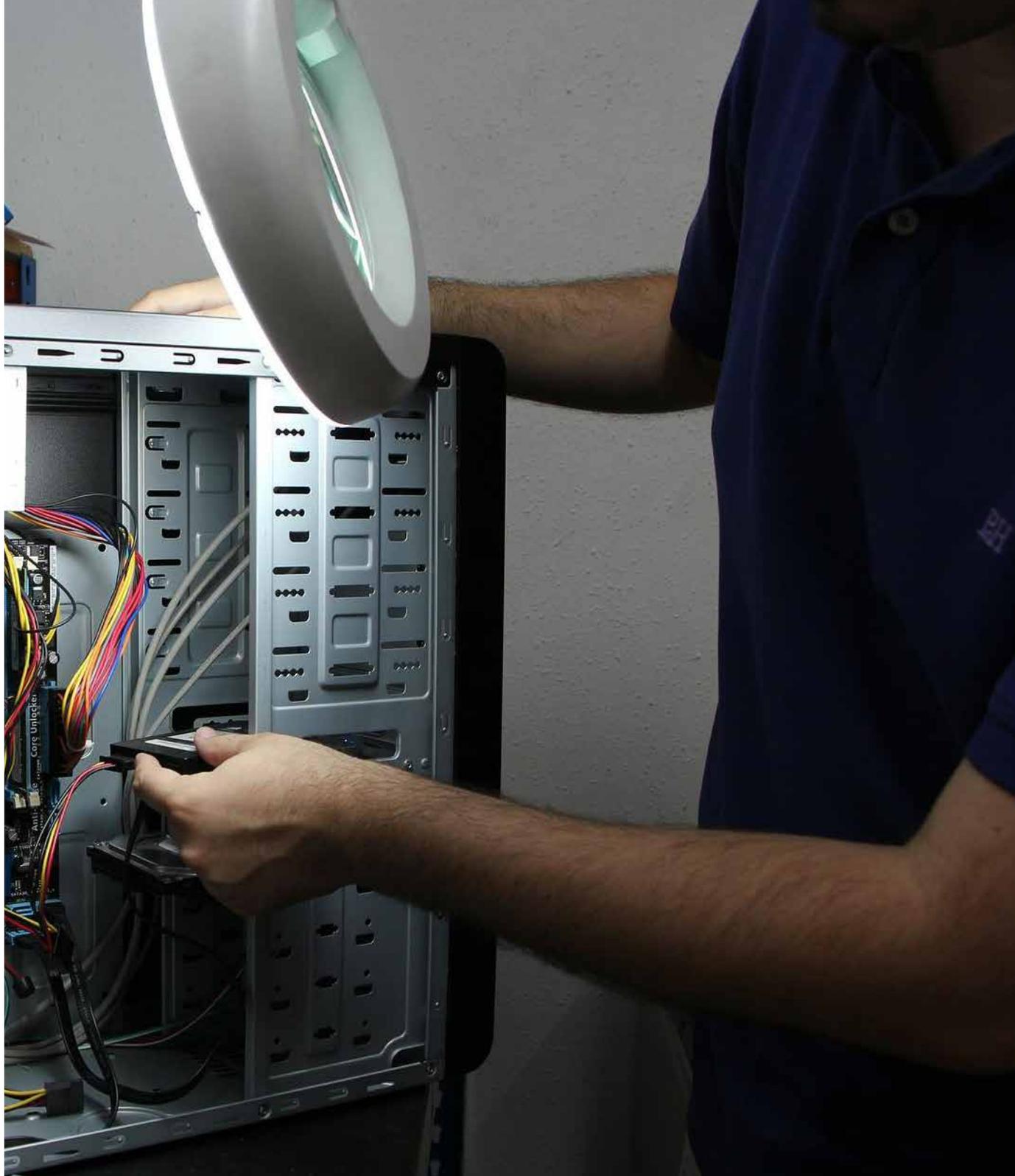
Les services du Centre de Ressources Informatiques sont utilisés par 22 mairies.

Nous hébergeons toujours environ 80 associations.

Des applicatifs métiers pour le site intranet de Pays de Gex agglo ont été créés et développés.

Un travail de sécurisation et d'interconnexion des sites communautaires est poursuivi avec l'objectif de disposer de sites interconnectés par la fibre optique. Les équipements de vidéoconférences ont été déployés et généralisés sur l'ensemble des sites communautaires disposant de salles de réunion.

Les acquisitions matérielles en informatique et téléphonie ont représenté un coût de 131 886 €.



En chiffres



480

ordinateurs gérés



150

smartphones



260

lignes fixes

Information géographique

Le service SIG en 2022 s'est surtout concentré sur l'appui aux services sur la gestion et l'analyse de leurs données spatiales. Les outils n'ont pas été changés, mais diverses pistes ont été explorées pour mettre en place en 2021 un outil de consultation plus simple et accessible que QGIS ou Xmap.

Voici quelques éléments marquants, mois par mois, qui permettent d'avoir un aperçu non exhaustif mais représentatif de nos activités :

- En janvier nous avons mis à jour toutes les données issues des bases nationales principales (IGN, INSEE, CEREMA) afin de disposer pour l'Agglomération des derniers chiffres clés en vigueur (habitants, emplois, localisation et typologie des logements, occupation et affectation des sols, consommation d'espaces naturels...). Nous avons, à partir de ces données, rédigé des fiches 'Portait de Territoire' par commune.
- En février nous avons numérisé et intégré au mieux au réseau d'Eaux Pluviales un certain nombre de plans de récolements (format dessin) antérieurs à 2021
- En mars, faute de données adéquates à disposition, nous avons exploré une technique classification supervisée pour identifier les pelouses mésophiles à l'intérieur de la Réserve Naturelle à partir d'orthophotographies.
- En avril nous avons mis à jour l'inventaire et l'état des disponibilités foncières, le nombre d'emplois approximatif et le nombre d'établissement (y compris entreprises) sur les ZAE
- En mai nous avons automatisé la procédure de remontée dans nos bases de données des plans Autocad, mais nous nous sommes heurtés aux problèmes de normalisation des

données, y compris pour un même prestataire. Ceci nous a conforté dans l'idée de lancer un accord-cadre de prestations topographiques et de détection de réseaux.

- En juin nous avons travaillé avec le service GVD pour choisir des emplacements adaptés et optimaux pour les composteurs, permettant par exemple de desservir le nombre de logements adéquats
- En juillet nous avons finalisé la mise à jour des données des Espaces de Bon Fonctionnement pour le Pôle Environnement, suite à la concertation avec les communes, et nous avons calculé la surface ces zones U/AU, le nombre d'habitants et de logements potentiellement impactés
- En août nous avons ouvert un accord-cadre de prestations topographiques composé de deux lots, et ouvert à tous les services de l'Agglomération
- En septembre nous avons finalisé un nouveau catalogue de données, simple mais exhaustif, que nous mettons désormais à disposition de tous
- En octobre nous avons complété et mis à jour les indicateurs de suivi du SCOT et du PLUih pour le service Urbanisme. Pour cela nous avons par exemple dû compiler, comparer et intégrer dans notre base de données les parcelles concernées par des permis de construire portant création de logement issus de différentes plateformes (nationales et communautaires)
- En novembre, sur demande du service MOA, nous avons extrait d'anciens plans, intégré dans nos bases et dans nos réseaux 'sous responsabilité' les réseaux de feux tricolores sur le tracé du BHNS. Nous avons également assisté la commune de Gex à mettre en forme et téléverser leurs divers réseaux sous responsabilité dans la plateforme de réponse aux Déclarations de Travaux / Déclarations d'Intention de commencement de travaux



En chiffre

- En décembre nous avons lancé une mise à jour en interne des prescriptions du PLUih pour le service Urbanisme, afin de corriger un certain nombre d'erreurs matérielles non conformes aux standards en vigueur, mais sans conséquence sur les documents d'urbanisme

Comme en témoigne ce bilan mensuel, le service SIG travaille avec divers services sur tout ce qui est lié à la donnée géographique : la récupération ou la constitution de la donnée elle-même, son analyse, sa mise à disposition via des outils de visualisation ou sa cartographie.

Données quantitatives

- Budget (uniquement en fonctionnement) = 42 000 euros /an (dont 19 000 euros pour la cotisation au Centre Régional de l'Information Géographique qui donne accès librement à l'orthophotographie très haute résolution)

2 agents pour 1.6 ETP (0.4 ETP ingénieur étant mis à disposition du Pôle Métropolitain du Genevois Français)

Interventions 2022 :

- 0,7 ETP mutualisé inter-services (maintenance de la base de données, administratif, données générales)
- 0,2 ETP Urbanisme
- 0,25 ETP Pôle Environnement
- Autre services : 0,1 ETP ou moins (Transports, MOA, Randonnées, Culture et Tourisme, Réserve Naturelle, interventions pour le Régie des Eaux Gessiennes ou les communes..)



42 000 euros
budget



2 personnes
pour 1,6 ETP

(0,4 ETP étant dédié aux activités géomatiques du pôle métropolitain du Genevois français)

Patrimoine

Le service Patrimoine assure les missions de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de travaux, le suivi en maintenance et travaux pour les bâtiments et les zones d'activité économique transférées - Technoparc de Saint-Genis-Pouilly et de Collonges ainsi que l'entretien en régie des bâtiments et équipements communautaires dont le parc est en forte croissance.

La cellule maîtrise d'ouvrage est composée de cinq agents (dont 1 en attente de recrutement), la cellule maintenance dispose d'un effectif de quatre agents (dont 1 en attente de recrutement) et le secrétariat du service Patrimoine est assuré par un agent portant l'effectif total du service Patrimoine à 10 agents.

LE PATRIMOINE BÂTI DE PAYS DE GEX AGGLO

Le patrimoine communautaire de Pays de Gex agglo est composé de 54 bâtiments ayant chacun un fonctionnement adapté pour assurer l'exercice d'une compétence ou le fonctionnement de l'administration générale. L'Agglo est propriétaire ou bénéficie d'une mise à disposition de plus de 37 000 m² de surface de plancher.

Dix bâtiments sont confiés à un délégataire pour l'exercice de la compétence enfance.

EN 2021

Les communes ayant transféré leurs zones d'activité économique en 2017 ont effectué une première année de gestion courante des espaces communs à l'exception d'une seule. Pour rappel, cela permet d'optimiser les interventions courantes et urgentes et notamment d'assurer des prestations de déneigement dans la continuité du déneigement qu'elles assurent pour leurs voies communales. Les communes sont remboursées de leurs interventions. Les agents de la cellule maintenance qui réalisaient l'entretien des zones concernées assurent désormais une partie de l'entretien des espaces verts des Technoparc.

TRAVAUX RÉALISÉS, EN COURS OU À VENIR

La cellule maîtrise d'ouvrage suit la construction du Pôle de l'entrepreneuriat situé dans le Technoparc de Saint-Genis-Pouilly, un projet de plus de 10 millions d'euros dont les terrassements ont débuté en mai 2021 et les travaux de réhabilitation de l'ancien Presbytère de Collonges en délégation de maîtrise d'ouvrage par la commune (deux logements pour la commune et un local, un relais petite enfance pour Pays de Gex agglo).

La maîtrise d'ouvrage et d'œuvre pour la rénovation de la crèche communautaire de Cessy, qui a rouvert ses portes en



décembre 2022, et d'aménagement en second œuvre de la nouvelle crèche située à Ornex, ont également été suivies par le service. Les travaux, également en second œuvre, de la future crèche de Ségny ont débuté en 2022.

L'extension du CESIM s'est achevée en 2022 mais l'aménagement d'un ancien local d'archives et l'aménagement intérieur s'est poursuivi.

Les derniers travaux de rénovation du restaurant et club-house du golf communautaire de Mijoux, quelques aménagements au Fort l'Écluse et plus généralement, et en totalité, les travaux dans les bâtiments communautaires sont suivis par le service.

La cellule maîtrise d'ouvrage pilote également le programme pluriannuel de travaux dans les zones d'activité économique doté d'une enveloppe globale de près de 5 millions d'euros HT pour la phase 2021-2024 et suivra les travaux d'aménagement de l'extension de la ZAE de Val Thoiry estimés à 4 895 000 euros HT.

En chiffre



54 bâtiments

composent le patrimoine de l'Agglo



10 agents

Finances

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies.

Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant.

Dans ce contexte, où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance.

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

LA FISCALITÉ LOCALE DE L'INTERCOMMUNALITÉ DU PAYS DE GEX

Les taux de la fiscalité additionnelle (TH, TFPB, TFNB) et CFE- Contribution foncière des entreprises- ont été fixés en 2011 et 2017, pour la CFE, et n'ont, depuis, pas été augmentés depuis.

Les taux sont les suivants :

| | Pays de Gex Agglo | Taux moyen national des EPCI |
|------|-------------------|------------------------------|
| TH | 3,24 | 5,77 |
| TF | 2,35 | 5,72 |
| TFnB | 11,34 | 14,09 |
| CFE | 22,32 | 26,82 |

| | |
|--|------------------------|
| Taxe foncière Bati TFB | 3,935 millions d'euros |
| Taxe foncière non bâti TFNB | 140 000 euros d'euros |
| Cotisation foncière des entreprises CFE | 5,705 millions d'euros |

Les produits 2022 pour PGA

TAXE HABITATION

suppression de la TH pour les résidences principales

La loi de finances de 2020 a acté la suppression « totale et définitive » de la TH sur les résidences principales.

Cette suppression est mise en œuvre de manière progressive entre 2020 et 2023.

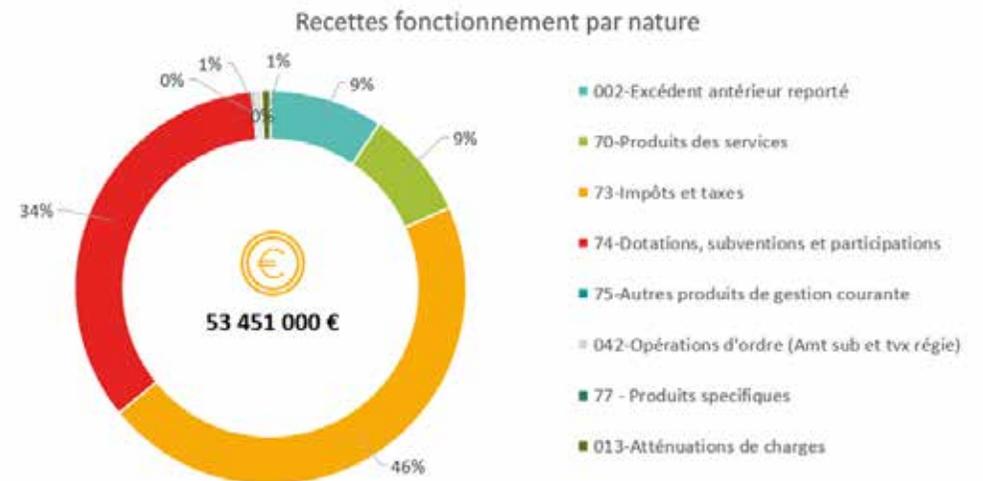
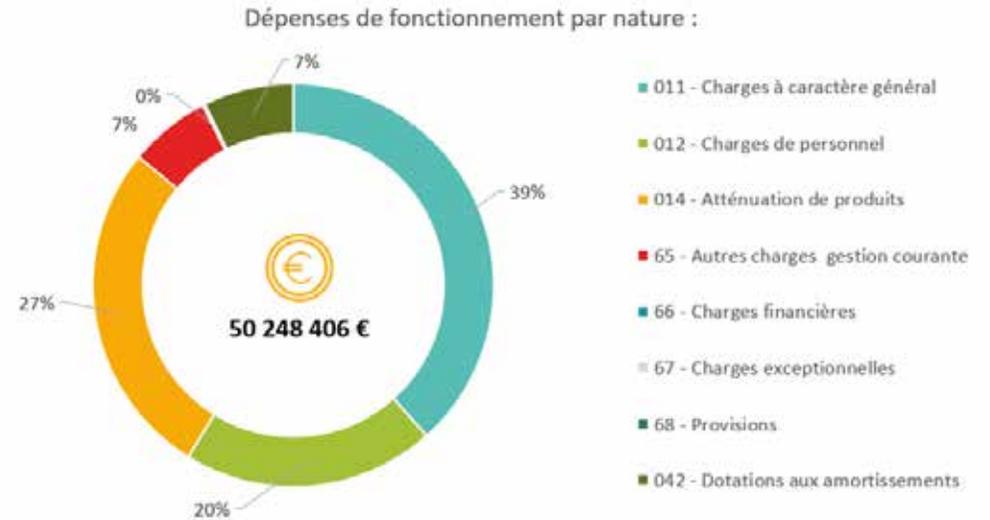
Le budget de l'agglomération a été pensé et conçu pour répondre à deux enjeux, être aux services des habitants du Pays de Gex, et répondre aux engagements des élus dans un contexte économique contraint.

LE BUDGET PRINCIPAL

Il a été voté pour 2022 un budget principal de 52 800 000 euros sur le volet fonctionnement et de 19 720 000 euros sur le volet investissement.

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2022, ont consommées 94% de l'enveloppe votée au budget.

La bonne maîtrise des dépenses générales de fonctionnement ont permis de respecter les engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire. A noté le caractère volatil du coût de l'énergie qui a connu une fin d'année atteignant des pics de prix, mais aussi des frais d'études et recherches qui évoluent selon l'avancée des projets structurant, ainsi le budget a été correctement calibré pour faire face à la volatilité des coûts d'autant plus avec le retour de l'inflation sur notre territoire.

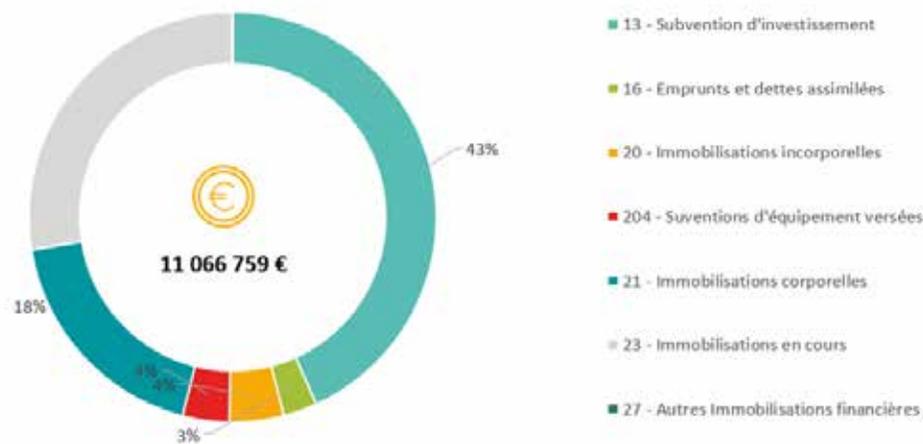




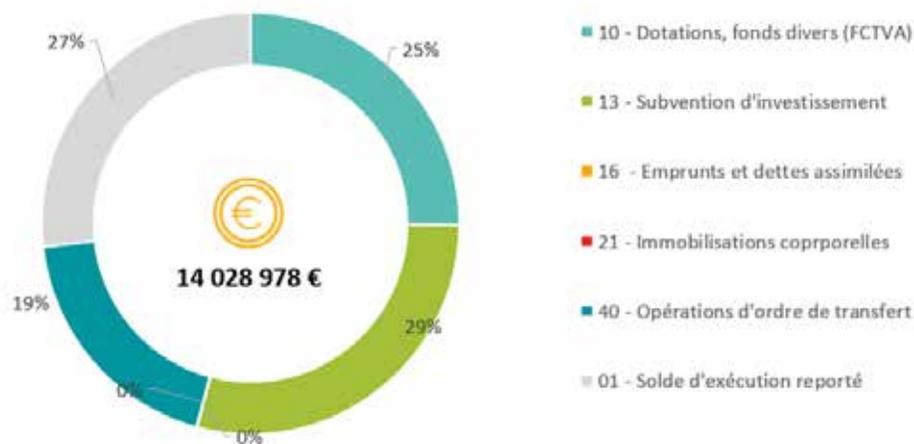
Le budget d'investissement voté a été consommé à 56%, les délais de mise en œuvre de ces projets étant soumis à divers autorisations administratives entrainant un timing contraint ;

Les recettes d'investissement sont, hors report à nouveau, de 14 millions d'euros pour 11 millions d'euros de dépenses d'investissement réalisées en 2022.

Dépenses d'investissement par nature :



Recettes d'investissement par nature





Excédent de
fonctionnement : 5,614 million €



Excédent
d'investissement : 8,090 million €



8 agents

LES BUDGETS ANNEXES



ZAE :  91 994 €
 2 826 551 €



GVD :  3 886 079 €
 4 125 343 €



RNN :  21 846 €
 32 303 €



Déchets
inertes :  103 793 €



10 791 lignes
de mandats émises

2 094 lignes
de titres émises

Pays de Gex
● ● ● ● ● agglo

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

SEANCE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATION

N° DEL2023-079

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 29 | 22 | 27 |

L'an deux mil vingt trois, le 07 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, Mme Corinne SABARA.

Pouvoir(s) :

Mme Chantal HARS à Mme Laurence MERIAUX, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun-Jy LY, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, Mme Aurelie LEGER à M. Christian ALLIOD, M. Jean-Francois PATRIARCA à Mme Khadija UNAL.

Etaient absents :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport et débat d'orientations budgétaires 2024, présenté ;

Considérant que la tenue d'un débat contradictoire constitue une formalité substantielle,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune, et de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la tenue du débat contradictoire sur les orientations générales du budget 2024, conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

| VOTE | |
|---------------------------|----|
| Pour | 27 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

Date de télétransmission : 15 novembre 2023
Date de retour de l'acte : 15 novembre 2023
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20231107-4676-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Le débat d'orientations budgétaires est le point de départ du cycle budgétaire de la Ville de Ferney-Voltaire pour 2024. L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal...».

Une loi de finances sans grand bouleversement

Les prémisses de la loi de finances pour 2024 dessinent les contours de l'exercice budgétaire à venir. Dans la continuité de 2023, la loi de finances pour 2024 présente, à ce stade de son étude par le Parlement, assez peu d'impacts sur les finances des collectivités territoriales. Bien que le bloc communal soit relativement épargné par des modifications structurelles de ses finances, deux mesures notables sont présentes : l'extension du champ d'application de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au détriment de la taxe sur les locaux vacants et l'étalement de la disparition de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), produit fiscal encaissé par les EPCI.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires étant déjà en vigueur à Ferney-Voltaire, cette mesure d'accroissement du dispositif pour les communes qui en étaient exclues, n'a pas d'effet sur les finances de la ville.

En revanche, la fin programmée de la CVAE qui constituait une partie non négligeable du panier fiscal de Pays de Gex Agglo est à surveiller avec attention, notamment en ce qui concerne les effets compensateurs qui seront mis en place à sa disparition définitive, vraisemblablement en 2027. L'équilibre du panier fiscal et la perte progressive de l'autonomie fiscale des EPCI ne doit pas avoir pour effet la redéfinition des pactes financiers entre les EPCI et les communes membres venant potentiellement diminuer les attributions de compensation déterminées jusque-là à chaque transfert de compétences.

Outre ces deux dispositions du projet de loi de finances, le texte à l'étude augure d'une relative stabilité dans les liens financiers entre l'État et les collectivités territoriales avec notamment :



- La stabilité des dotations de l'État avec une DGF à 2Mds€ en légère hausse pour le volet solidarité (DSU/DSR) ;
- La contractualisation des relations financières État-collectivités pour un soutien de l'investissement local conditionné à un alignement de l'investissement national. Le maintien et l'accroissement du Fonds vert en constitue le parfait exemple.

D'un point de vue pragmatique, la loi de finances pour 2024 devrait entériner une évolution des bases locatives de l'ordre de 4% pour 2024 après la hausse de 7,1% en 2023.

Une assise financière à surveiller au niveau communal

Au niveau local, les objectifs et orientations triennaux pour la période 2021-2023 s'achèvent avec les résultats financiers escomptés à savoir :

- La reconstitution des marges et le dégagement d'un excédent de fonctionnement pérenne chaque année ;
- La reconstitution d'un taux d'épargne satisfaisant pour permettre d'une part d'éviter un effet ciseau et d'autre part un autofinancement de l'investissement dans un contexte de désendettement ;
- Le maintien d'un investissement soutenu avec une consommation des excédents conjoncturels d'investissement suite aux cessions d'actifs sur 2020-2021.

Avec la fin de l'exercice 2023, les éléments budgétaires révèlent la fin d'un cycle amorcé en 2021 avec pour conséquences attendues :

- Le retour à une tension sur la section de fonctionnement dès 2024
- La fin de l'autofinancement de la section d'investissement hors endettement

Face aux aléas qui ont touché les dépenses de fonctionnement en 2023 (inflation, revalorisation de la masse salariale par l'État...), le résultat de fonctionnement passera sous le million d'euros en 2023. Les contraintes imposées par l'État et le phénomène d'inflation, ainsi que la perte progressive de la fiscalité dynamique pour l'ensemble des collectivités territoriales ne sont pas être étrangers à ce résultat.

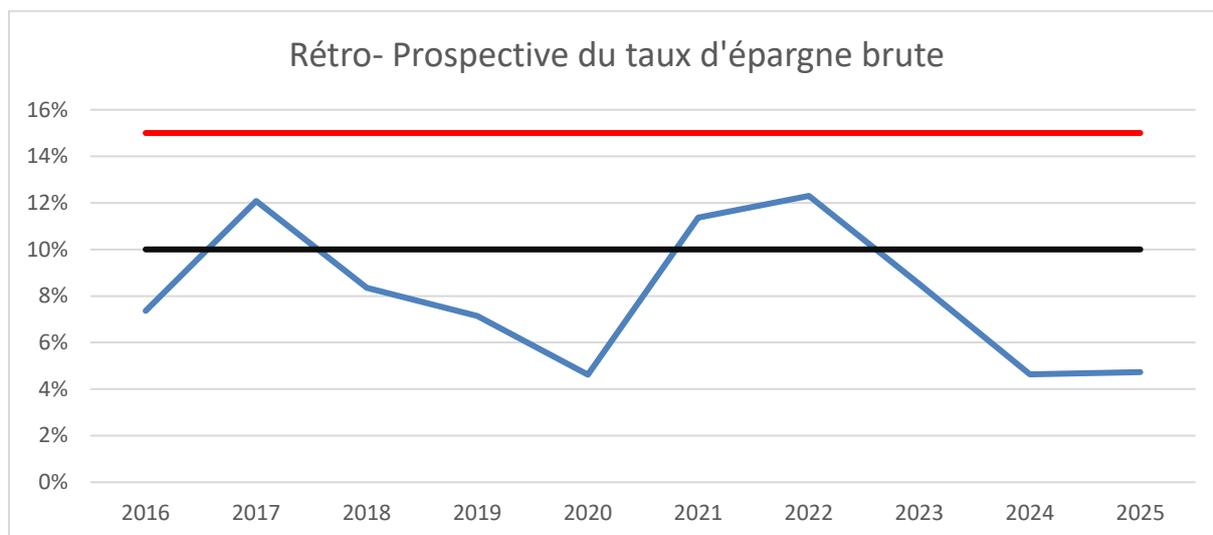
L'exercice 2023 n'étant pas achevé, les projections de résultat ci-dessous sont susceptibles d'évoluer dans des proportions très relatives, les recettes et dépenses importantes ayant été prises en compte dans cette présentation.

| Projection de résultat 2023 | |
|-------------------------------|--------------------|
| Recettes de fonctionnement | 18 000 000 € |
| Dépenses de fonctionnement | 17 200 000 € |
| Résultat de l'exercice | 800 000 € |
| Excédent reporté 2022 | 2 435 716 € |
| Excédent à reporter | 3 235 716 € |

Si la consolidation de l'excédent est à relativiser eu égard au besoin de financement de la section d'investissement lors du compte administratif 2023, l'évolution des épargnes est assez transparente pour 2023. Les différentes épargnes sont en baisse d'une manière un peu plus forte que la prévision de 2022. Le résultat définitif qui sera présenté lors du compte administratif devrait corroborer cette tendance. La surveillance de l'écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement pour prévenir l'effet ciseau est fondamentale pour l'ensemble des autres orientations budgétaires à venir.

Le couloir défini dans les orientations budgétaires 2023 à savoir un taux d'épargne brute à pérenniser dans un segment 10% - 15% reste réaliste. L'épargne est un indicateur qu'il convient d'appréhender sur le moyen et le long terme et non conjoncturellement. **Les chocs exogènes subis en 2023 n'ayant pas particulièrement vocation à se reproduire dans ces proportions à moyen terme, une épargne brute au-dessus des 10% est une orientation à conserver pour les exercices à venir, à commencer par 2024.**

L'évolution des dépenses de fonctionnement et surtout l'évolution de l'inflation ne permet pas d'acter une tendance sur le moyen terme avec certitude. En l'état des connaissances actuelles, les anticipations d'épargne sont mécaniquement dégradées et appellent à la vigilance comme évoqué ci-dessous pour la section de fonctionnement et le risque d'effet ciseau synonyme d'absence d'épargne.



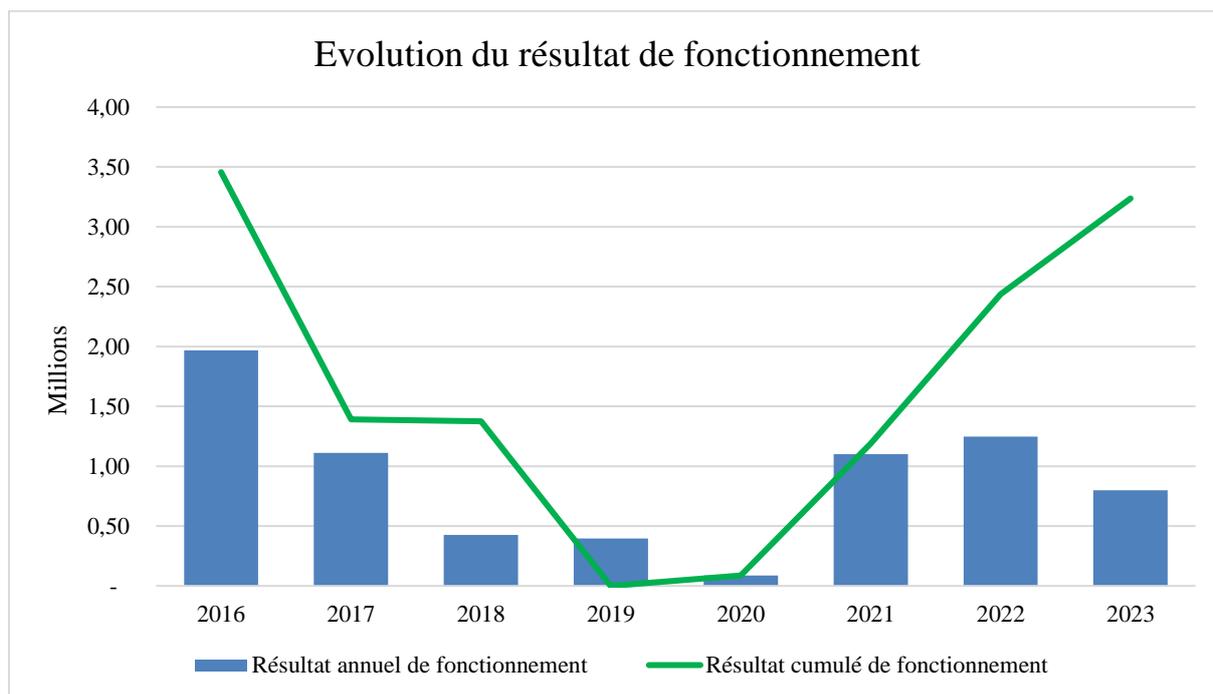
Pour rappel le taux d'épargne brute permet d'évaluer le pourcentage de recettes de fonctionnement consacré au financement de la section d'investissement.

Section de fonctionnement

L'objectif triennal qui était de ne pas faire supporter à la section de fonctionnement un portage trop important d'un éventuel déficit d'investissement, notamment pour pouvoir reconstruire des marges de manœuvre a été réalisé. Par cette orientation, l'objectif à moyen terme (2021-2023) était de reconstituer un excédent cumulé de fonctionnement sans avoir de besoin de financement en section d'investissement lors du compte administratif.

À partir de 2024, les prochains exercices ne pourront pas répondre à ce même objectif, la section d'investissement ne pouvant pas s'autofinancer comme le prévoyait les perspectives présentées les années précédentes. L'orientation budgétaire qui se détache sur les années à venir, eu égard à la lecture des perspectives, s'axe sur **la sauvegarde d'un équilibre propre à la section de fonctionnement**.

À ce titre, l'évolution rétrospective du résultat de fonctionnement ne doit pas être analysée de manière isolée. L'évolution du besoin de financement inscrit dans la prospective de la section d'investissement est à prendre en compte pour déterminer la santé financière et la soutenabilité des actions inscrites dans les budgets successifs.



Les recettes de fonctionnement – une orientation budgétaire dans la continuité de 2023

Dans la poursuite de l'exercice 2023, la contribution franco-genevoise et la fiscalité sont les deux moteurs de la section de fonctionnement pour le budget 2024. Les structures du budget pour les années à venir restent identiques et doivent être préservées comme le développe la prospective ci-dessous.

- L'évolution de la contribution franco-genevoise

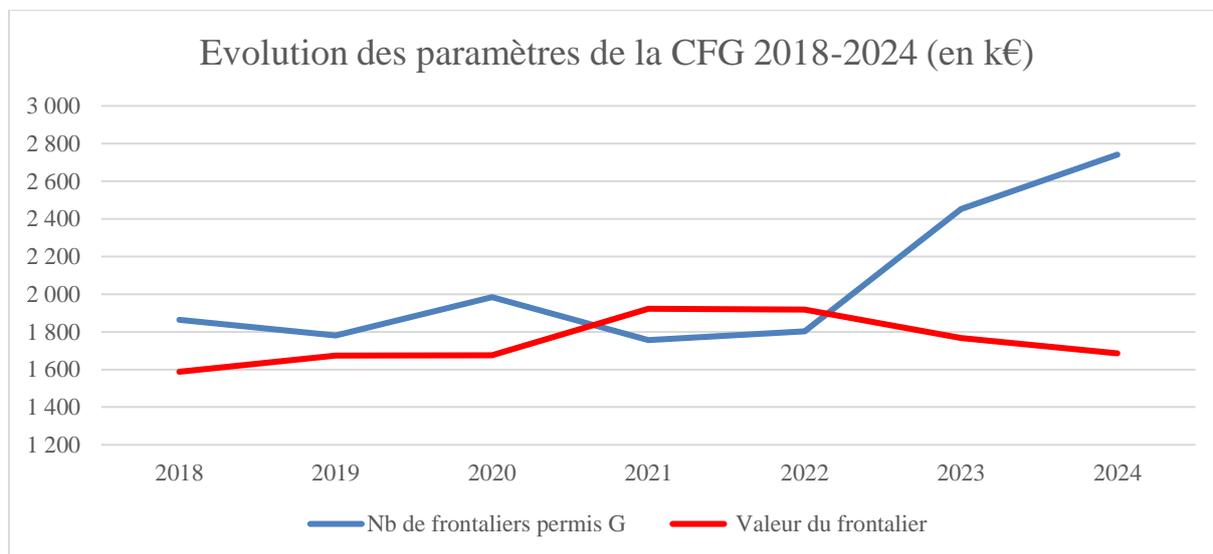
La contribution franco-genevoise continue sa progression pour 2024. Après une année 2023 record avec une augmentation de 900k€ pour se porter à 4,3M€, la notification de CFG pour 2024 prévoit un versement de l'ordre de 4,6M€ soit une augmentation de 300k€.

Dans la lignée des autres années, la CFG continue son évolution avec une augmentation du nombre de frontaliers résidents sur la commune. Le coût du résident en revanche est en légère baisse comme l'indique le graphique ci-après.

La CFG étant un élément essentiel de la construction de la section de fonctionnement, son évolution est à suivre avec attention pour éviter toute déstabilisation de l'équilibre budgétaire.

La tendance haussière depuis quelques années porte une partie de l'évolution des augmentations de charges de la dépense de fonctionnement en permettant notamment en 2023 d'absorber les évolutions

de la masse salariale par l'augmentation du point d'indice décidée en 2022 avec un effet année pleine en 2023 ainsi que d'amortir l'inflation de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (notamment le chapitre 011).



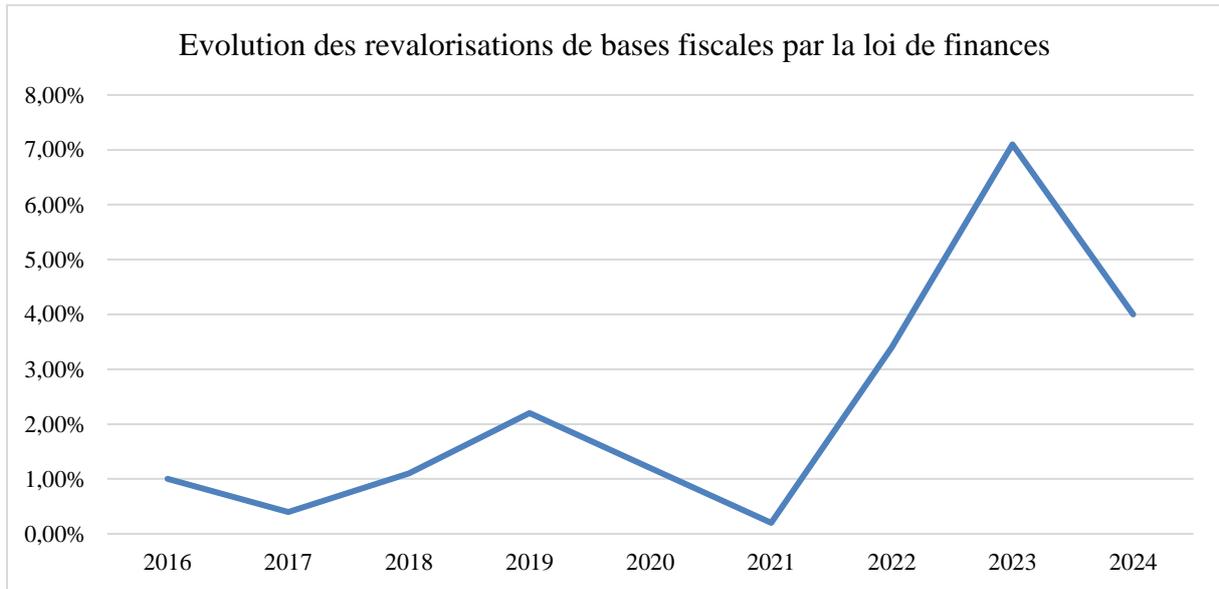
- La revalorisation des bases locatives, la continuité de la prise en compte de l'inflation

Comme évoqué en préambule du présent rapport, la revalorisation des bases locatives pour 2024 est prévue dans la loi de finances avec une évolution de 4%.

Cette revalorisation va continuer de se calquer sur l'inflation dans les années à venir et laisse augurer une légère augmentation constante sur les prochains exercices.

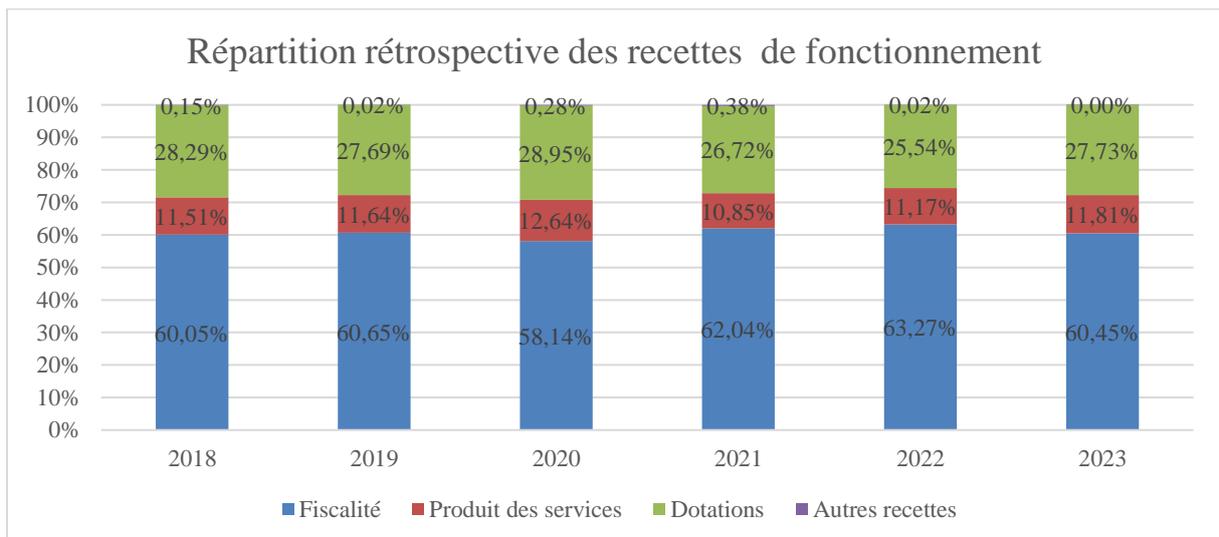
Par ailleurs, l'évolution des bases physiques reste dynamique à moyen terme avec une estimation d'1% par an pour les 3 prochaines années.

Avec ces paramètres, l'évolution de produit attendue, à fiscalité constante est de l'ordre de 300k€/400k€ par an.



Comme évoqué en 2023, une prospective financière avec une évolution annuelle de produit fiscal de 3% reste crédible sur le moyen terme pour construire les équilibres futurs.

La répartition par chapitre reste assez homogène chaque année avec un léger transfert de la fiscalité vers les dotations plus dynamique avec la CFG. Le caractère non pérenne de la dynamique de CFG est à garder à l'esprit pour prévenir d'une stagnation à long terme des recettes de fonctionnement.



La solidité des recettes de fonctionnement se confirme dans les perspectives chaque année. En revanche, l'incapacité à suivre une dynamique de charges trop importante est un point d'alerte. Le législateur, en



réduisant le pouvoir fiscal des collectivités et en imposant des dépenses à fortes conséquences contraint les collectivités à adapter leur budget.

Compte tenu des développements ci-dessus, il n'est pas prévu d'action particulière sur les recettes pour cet exercice.

Les dépenses de fonctionnement – évolution périmétrique et conjoncturelle

Le sujet inflationniste est toujours omniprésent dans la construction budgétaire 2024 et dans les orientations des dépenses à venir. Sur un plan très local, la fin du SIVOM de l'Est gessien va avoir assez peu d'impact sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Un transfert entre chapitres de la contribution versée précédemment vers les charges de personnel et les charges à caractère général s'opère dès le budget 2024. La dissolution du SIVOM, si elle rebat les cartes sur un plan comptable n'a aucune conséquence négative sur le plan financier, la comptabilisation des investissements en section de fonctionnement aura en revanche un impact positif sur la section de fonctionnement.

Dans cette définition d'orientation, il faut toutefois nuancer entre les dépenses liées à la masse salariale et les autres dépenses de fonctionnement.



- Des orientations budgétaires RH réalistes

L'évolution de la masse salariale est le poste de dépenses subissant la plus haute progression entre 2023 et 2024. Une stabilisation est envisagée sur le moyen terme après l'incorporation définitive des coûts de personnel des anciens équipements du SIVOM et la stabilisation du point d'indice.

Cette évolution spontanée de 2024 est la conséquence de deux facteurs :

- La dissolution programmée du SIVOM de l'Est gessien et la reprise de la masse salariale directement dans le budget de la ville pour près d'un million d'euros.
- L'effet année pleine des décisions locales et nationales en matière de revalorisation des agents de la ville ainsi que les revalorisations nationales du SMIC, de l'indemnité de résidence et du point d'indice anticipées pour 2024.

La gestion de la masse salariale et notamment l'évolution de ce dernier point est un élément très important à prendre en compte dans la recherche d'équilibre financier de la section de fonctionnement. Avec des charges de personnel qui avoisineront les 10,5M€ en 2024 contre 9M€ en 2023, les quelques évolutions à venir sont de nature à venir tendre le budget communal.

A périmètre d'actions constant, une orientation budgétaire entre 10M€ et 11M€ est privilégiée à moyen terme comme le prévoit la prospective de financement ci-dessous.

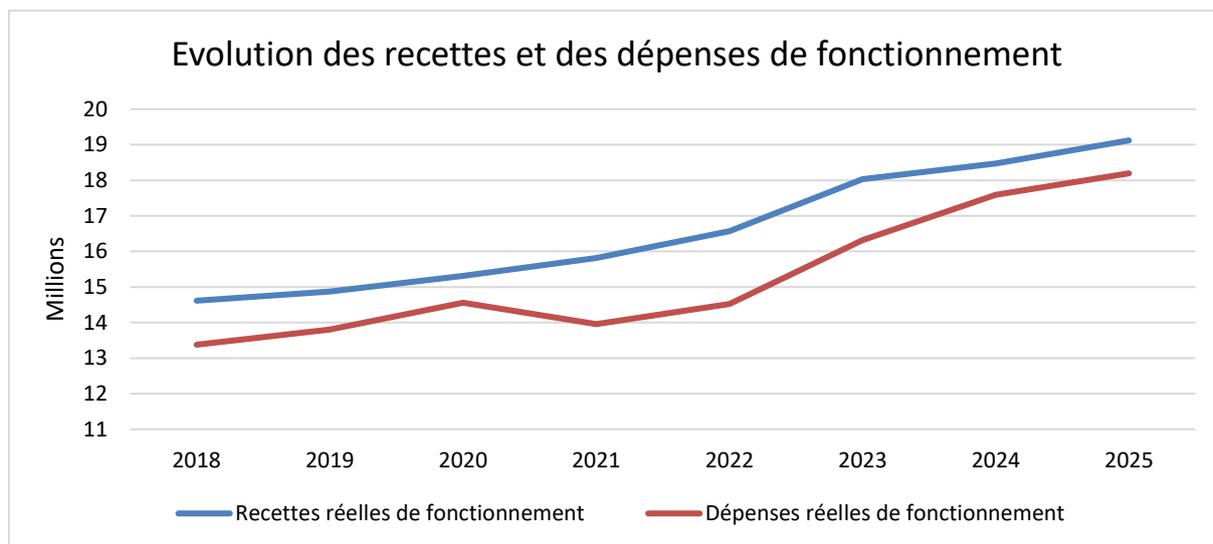
Pour rappel, la question du temps de travail a été réglée par le passage obligatoire aux 1 607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022. Les éléments liés au personnel et propre au débat d'orientation budgétaire sont présentés dans un rapport sur l'égalité professionnelle femmes / hommes. Les autres éléments liés à la gestion de la masse salariale (gestion des heures supplémentaires, nouvelle bonification indiciaire...) ne font pas l'objet d'une nouvelle réflexion visant une modification à court et moyen terme. La revalorisation des plafonds d'IFSE en 2023 pour prendre en compte l'augmentation du coût de la vie en particulier sur la zone frontalière n'appelle pas de nouveaux développements en 2024.

- Le retour des tensions sur les dépenses de fonctionnement après le choc inflationniste de 2023

Après une année de forte inflation qui vient impacter durablement les dépenses à caractère général, les exercices 2024-2026 n'ont pas de tendance à la baisse. Le phénomène d'inflation globale annuelle va perdurer. Les orientations budgétaires à venir prennent en compte une variation avoisinant les 3% soit une dynamique sous les prévisions nationales. Cette orientation volontariste nécessite une réflexion sur l'optimisation des postes de dépenses de fonctionnement.

La dynamique de dépenses a une tendance sur moyen terme à évoluer légèrement plus rapidement que les recettes.

Bien qu'aucun effet ciseau ne se concrétise sur la période 2022-2025, il est nécessaire de rester en alerte sur le volume général des dépenses de fonctionnement.



Ainsi, les orientations pour 2024 pour la section de fonctionnement sont :

- Continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement en adéquation avec la prospective, (maîtrise des effets inflationnistes autant que possible) ;
- Surveillance d'un taux d'épargne brute en fin d'exercice aux alentours de 10% sur le moyen terme avec une attention particulière sur la prévenance de l'effet ciseau ;
- **Minimiser l'évolution des décisions relatives aux différentes recettes (stabilisation des taux d'imposition et des tarifs communaux).**

Prospective de fonctionnement

Cette prospective est la réactualisation de celle présentée dans les rapports d'orientations budgétaires précédents. L'évolution de l'autofinancement par le biais de l'épargne brute reste la clé de lecture de cette prospective, nous parlerons donc ici **d'objectifs de résultat de fin d'année** et non d'inscriptions budgétaires lors du budget primitif, ce dernier ne définissant pas d'excédent par définition.

| En M€ | 2021 | 2022 | DOB 2023 | CA 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses courantes de fonctionnement | 5,1 | 5,3 | 6,1 | 6 | 5,9 | 6,2 | 6,4 |
| Dépenses de personnel | 7,5 | 7,9 | 8,4 | 8,9 | 10,4 | 10,7 | 10,9 |
| Péréquation et autres reprises sur fiscalité | 1,2 | 1,2 | 1,2 | 1,3 | 1,2 | 1,2 | 1,3 |
| Charges financières et autres dépenses | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,2 |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | 13,9 | 14,5 | 15,8 | 16,3 | 17,6 | 18,2 | 18,8 |
| Recettes des services | 1,4 | 1,5 | 1,5 | 1,6 | 1,6 | 1,7 | 1,8 |
| Recettes fiscales | 9,8 | 10,5 | 10,8 | 10,9 | 11,3 | 11,8 | 12,1 |
| Dotations | 4,2 | 4,2 | 5 | 5 | 5,3 | 5,3 | 5,2 |
| Autres recettes | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,4 |
| Total recettes réelles de fonctionnement | 15,7 | 16,5 | 17,7 | 18 | 18,6 | 19,2 | 19,5 |
| Epargne brute (autofinancement) | 1,8 | 2 | 1,9 | 1,7 | 1 | 1 | 0,7 |

Les fondamentaux présentés ci-dessus ont été bouleversés par l'exercice 2023 comme rappelé, la prospective de la section de fonctionnement doit donc s'ajuster avec **la détermination d'une épargne brute annuelle avoisinant le million d'euros pour la période 2024-2026.**

Section d'investissement

Comme annoncé depuis deux exercices, l'année budgétaire 2023 aura permis de voir sa section d'investissement financée par le reliquat des excédents issus, notamment, des cessions d'actifs.

Les exercices à venir, à commencer par le budget 2024, doivent donc prendre en compte **un besoin de financement structurel avec une gestion de l'affectation du résultat en fin d'exercice en provenance de la section de fonctionnement**. La recherche d'équilibre de la section de fonctionnement est donc également à appréhender au moment de la construction des objectifs de la section d'investissement.

Pour rappel, le rapport d'orientations budgétaires pour 2023 prévoyait qu'à partir de 2024 l'orientation budgétaire d'investissement sera à redéfinir avec deux items à revoir :

- Le volume d'emprunt nécessaire au comblement du besoin de financement en cours d'année
- Le volume de besoin de financement non comblé en cours d'année et équilibré par l'excédent cumulé de fonctionnement.

Avec un volume de consommation dans la lignée des années précédentes aux alentours de 6M€ d'investissement d'équipement, la section d'investissement est à un tournant financier avec une projection de résultat pour 2023 qui, pour la première fois depuis 2020 affiche un besoin de financement.

| Projection de résultat 2023 | |
|-------------------------------|--------------------|
| Recettes d'investissement | 5 700 000 € |
| Dépenses d'investissement | 6 100 000 € |
| Résultat de l'exercice | - 400 000 € |
| Solde des restes à réaliser | - 500 000 € |
| Besoin de financement | 900 000 € |

Recettes d'investissement, la fin d'une parenthèse

Comme évoqué en 2023, les cessions d'actifs sont en net recul depuis 2 exercices avec une diminution du volume cessible. Dans le même temps, la taxe d'aménagement est en diminution tant en prévision qu'en réalisation malgré de bonnes surprises en 2023. Des prévisions très faibles sont inscrites pour les prochains exercices. Pour rappel les années 2020/2022 généraient une taxe d'aménagement supérieure au million d'euros par an.

Sous l'effet combiné de la diminution des recettes d'investissement propres et du risque d'un autofinancement trop important par la section de fonctionnement dans un contexte d'augmentation des charges un peu plus rapide que les recettes de fonctionnement, le recours à l'emprunt redevient une variable de financement non négligeable sur les prochains exercices, y compris à compter de 2024.

Les éléments relatifs aux emprunts et à la prospective de la dette sont détaillés comme chaque année dans une section dédiée ci-après.

Avec des cessions d'actifs de l'ordre de 500k€ en 2023 sur les 1,7M€ prévus, il est prudent d'envisager des cessions décalées sur 2024 de l'ordre de 1M€ (finalisation signature ORSAC) sans particulièrement d'autres inscriptions à venir dans la prospective sur la période 2024-2026 à l'exception de la prévision de cession de la maison à l'angle de la rue de Versoix et de l'avenue du Jura.

À noter que le FCTVA étant perçu avec deux années d'écart, une réduction sur l'enveloppe historiquement inscrite d'un million d'euros est à prévoir en 2024 (500k€), ce qui semble être le rythme classique à moyen terme.

Enfin, les recettes de la section d'investissement sont complétées par la dotation aux amortissements issue de la section de fonctionnement avec une enveloppe assez constante à 900k€ dans la prospective.

La poursuite des orientations de dépenses d'investissement

Lors des exercices précédents, une systématisation de la pluriannualité pour dégager des volants d'investissement récurrents avait été évoquée. Force est de constater qu'en égard aux capacités financières et humaines de la collectivité, un volant d'investissement récurrent avoisinant les 6M€ de dépenses d'équipement, hors projet de construction est réaliste dans la prospective. La visibilité de l'évolution à moyen terme, notamment avec la réalisation des OAP pour lesquelles la ville est tributaire de l'avancement des travaux de Pays de Gex Agglo et avec la réalisation du parc de Vireloup, n'est pas particulièrement évidente, et une inscription prudente est de mise avec une réalisation dans la lignée des années précédentes.

- La poursuite et la création des autorisations de programme et crédits de paiement

Les réalisations et la remise à jour de chaque autorisation de programme seront évoquées dans le budget primitif.

A noter qu'eu égard à l'ampleur de la modernisation de l'éclairage public commencé en 2023, une nouvelle autorisation de programme est proposée pour 2024 pour la mise en place d'un éclairage, d'une part moins énergivore et d'autre part plus intelligent, permettant un pilotage plus efficient. Un détail des réalisations des autorisations de programme est prévu dans le compte administratif 2023 comme chaque année, mais la projection des crédits de paiement à venir reprend les éléments suivants :

- La continuité des liaisons douces et notamment de celle reliant la route de Meyrin à la douane de Mategnin (300k€) après le premier tronçon réalisé en 2023 depuis la statue du Bisou
- Le déploiement d'une nouvelle phase de la vidéoprotection pour renforcer le maillage sur les axes structurants, les entrées de ville et les sites à forte densité (équipements publics, abords de commerces...) pour une enveloppe de 200k€.
- L'achèvement de l'acquisition des parcelles nécessaire à l'OAP Veudagne après une année de négociation en 2023.
- La finalisation des plus-values quantitatives du BHNS après la mise en service des tronçons fin d'année 2023.

Le tableau récapitulatif ci-après reprend l'état des consommations de crédits de paiement des autorisations de programme ainsi que la projection de dépense pour les années à venir.

| Nom AP | AP | CP antérieurs | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 |
|---|----------------|---------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Aménagement du secteur de Veudagne | 1 000 000,00 € | 282 724,70 € | | 560 000,00 € | 157 273,30 € | |
| Développement du parc de vidéo protection | 480 000,00 € | 17 856,00 € | 160 000,00 € | 200 000,00 € | 102 144,00 € | |
| Développement des circulations douces et liaisons transfrontalières | 2 930 000,00 € | 598 282,21 € | 1 300 000,00 € | 907 000,00 € | 124 718,00 € | |
| Modernisation de l'éclairage public | 800 000,00 € | | | 300 000,00 € | 300 000,00 € | 200 000,00 € |

- La poursuite de la diversification du budget vert

Dans la continuité des réalisations des deux dernières années et en lien avec la diversification des actions d'investissement en faveur du développement durable, le budget vert (élément analytique du budget d'investissement) propose la continuité des actions engagées en 2023 ainsi que de nouvelles réalisations notamment dans le domaine des mobilités. On pourra donc noter pour les orientations 2024 :

- Le projet de panneaux photovoltaïques après les études lancées en 2023 sur différents équipements de la commune
- La finalisation de la véloroute entre Bois Candide et la douane de Mategnin
- La poursuite du projet de parc à l'est de la ville sur le secteur de Vireloup

Pour rappel, la prospective financière présentée raisonne en compte administratif et ne prend pas les restes à réaliser qui sont des dépenses engagées, mais non encore payées au 31 décembre faute de finalisation des réalisations. Les inscriptions budgétaires seront donc supérieures lors du budget primitif.

Une redonne stratégique sur l'endettement

Si le désendettement s'est poursuivi sur les années passées, deux phénomènes viennent modifier la stratégie de désendettement projeté jusque-là :

- L'intégration de la dette portée par le SIVOM de l'Est gessien pour les équipements qui reviendront à la ville de Ferney-Voltaire à compter de 2024.

Dans le cadre de la dissolution du SIVOM, les communes reprenant les équipements conformément à la convention de dissolution qui sera entérinée en décembre 2023, se voient



également transférer les emprunts qui étaient attachés auxdits équipements. À ce jour, l'encours de dette sur les équipements fléchés sur les équipements revenant à la ville de Ferney-Voltaire s'élève à 2,7M€ au 1^{er} janvier 2024. L'encours de dette de la ville va donc mécaniquement augmenter comme en témoigne le profil d'extinction de la dette. L'annuité moyenne est dans un premier temps de l'ordre de 375k€ dont 300k€ de remboursement de capital (section d'investissement).

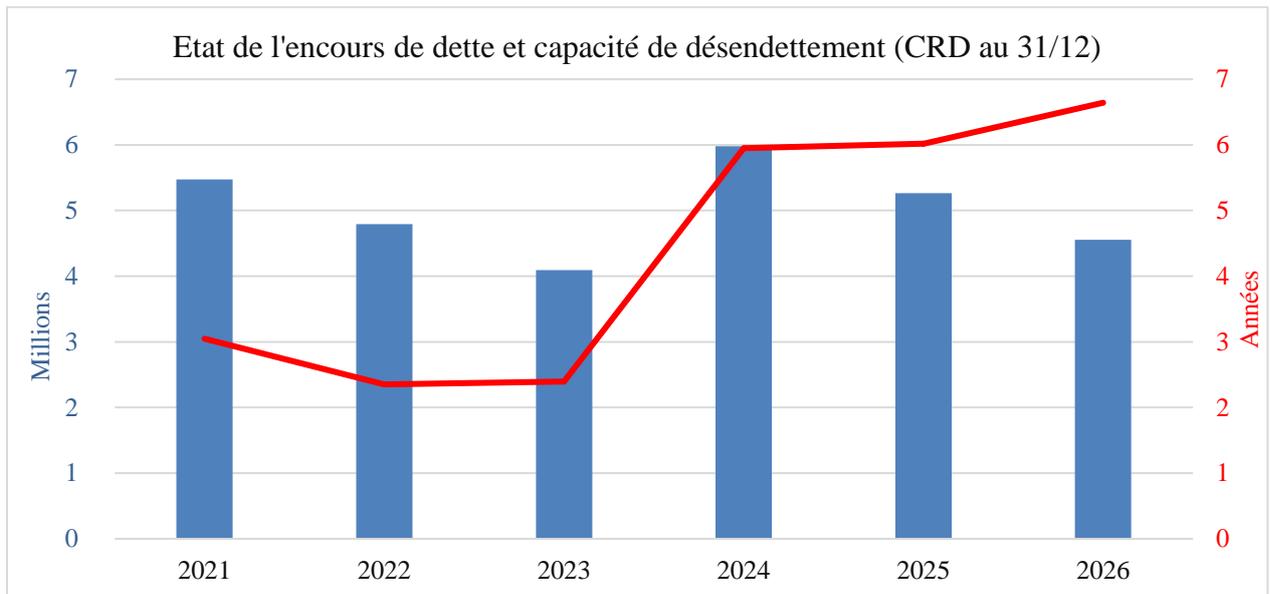
- L'assèchement de l'excédent d'investissement comme annoncé depuis trois ans. La fin de la période de l'autofinancement des investissements par les excédents reportés redéfinit à court terme la prospective et l'équilibre de la section d'investissement. À défaut de recette propre à la section d'investissement ou d'un autofinancement en provenance de la section de fonctionnement assez important, un emprunt est inscrit dans la prospective.

A noter qu'un emprunt est arrivé à son terme en 2023, il avait été contracté en 2014 pour un montant de 1,5M€ et porté par la SFIL avec une échéance annuelle de 179k€ pour un taux fixe de 1,54%.

Mécaniquement, le ratio de la capacité de désendettement évolue à la hausse avec l'intégration de la dette en provenance du SIVOM de l'Est gessien. **L'encours de 4,1M€ au 31 décembre pour le calcul de la capacité de désendettement dans le compte administratif 2023 sera donc au 1^{er} janvier 2024 de l'ordre de 6,8M€.**

Dans l'analyse de ce ratio, la projection 2024 avec un ratio à 7 ans au lieu de 2,4 fin 2023 sera à reconsidérer sur le long terme et développé lors des prochains comptes administratifs.

Pour rappel l'objectif du ratio de la capacité de désendettement étant d'analyser la soutenabilité de l'encours de dette, il n'est pas particulièrement nécessaire d'avoir un ratio trop bas. Un maintien sous les 10 ans reste acceptable eu égard au fort taux d'équipement actuel de la ville notamment.

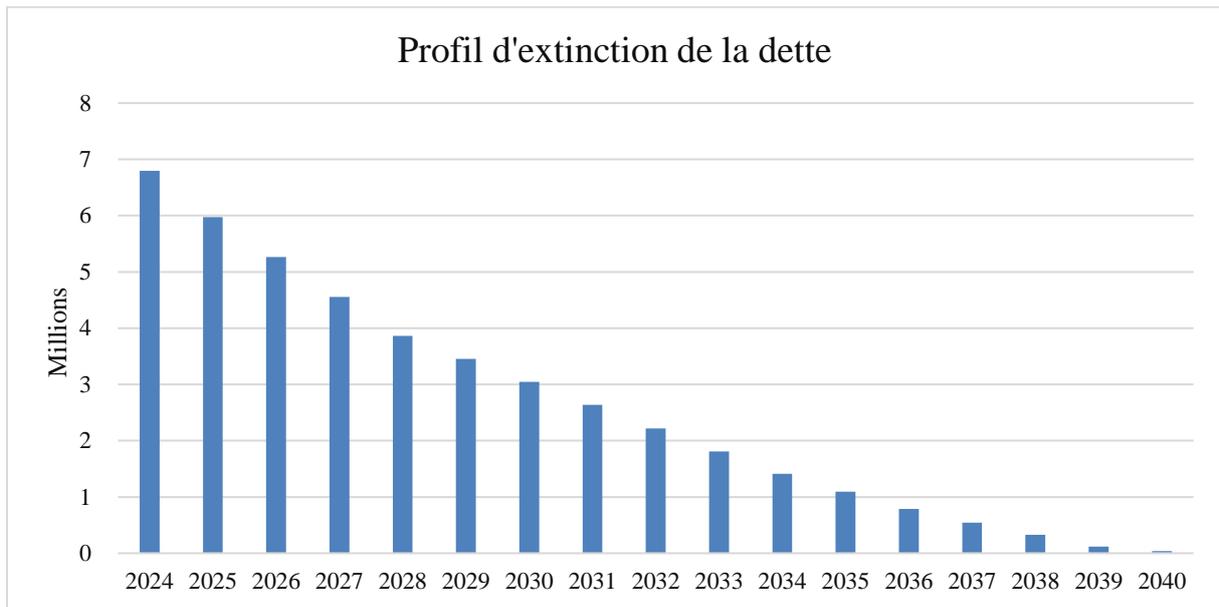


La structure de la dette ferneysienne sera identique sur la répartition taux fixe/taux variable, le SIVOM ayant fait le choix historique de rester sur des emprunts en taux fixe.

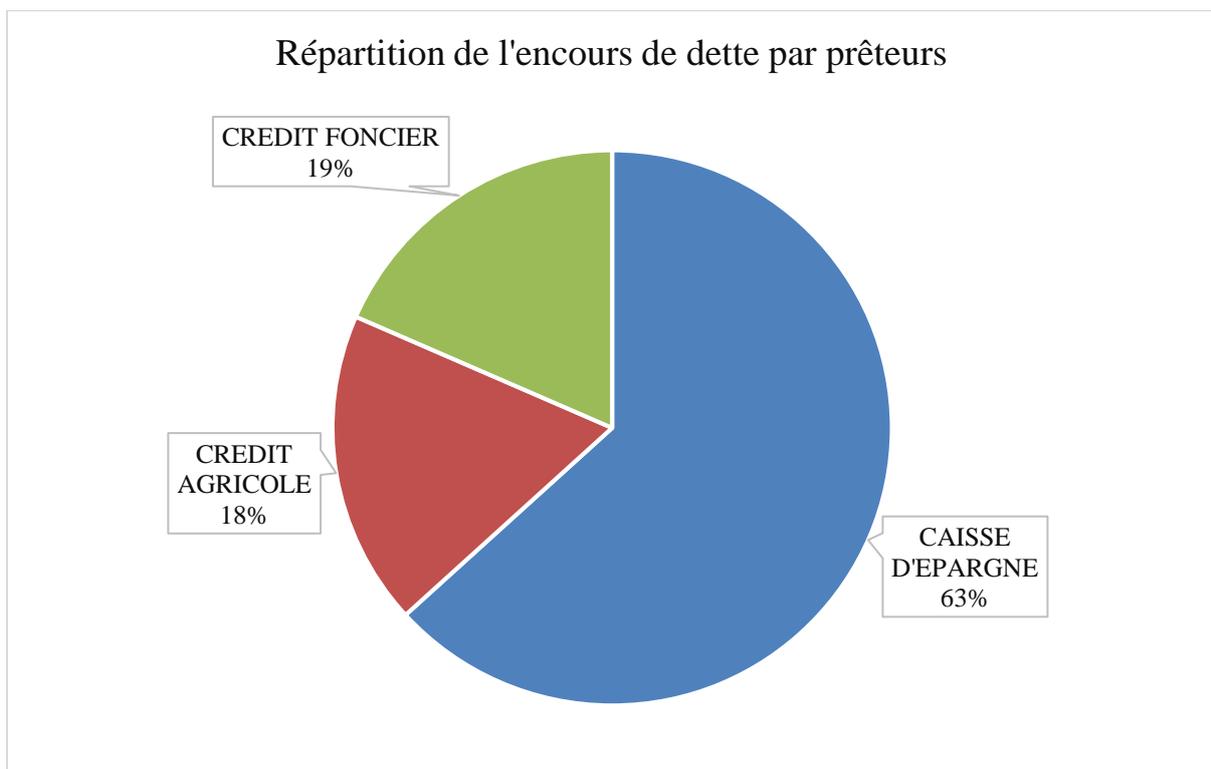
Dans la lignée du rapport d'orientations budgétaires 2023, le recours à un emprunt pour éviter un besoin de financement trop important en 2024 et une affectation du résultat faisant porter un poids peu concevable sur la section de fonctionnement en 2025 semble nécessaire.

Cette orientation est en avance sur la prospective financière présentée l'an dernier en raison notamment de la dégradation du résultat de fonctionnement. La prospective présentée prend donc en compte des emprunts sur 2024 et 2025 dans un souci de préserver la section de fonctionnement tout en restant modérée sur l'encours de dette avec une soutenabilité cohérente (cf. ratio de désendettement).

La répartition par prêteurs présente toujours une diversification des établissements bancaires dans notre encours de dette avec l'arrivée du Crédit Foncier dans les encours de dette de la ville et la sortie de la SFIL. La structure de la dette sera composée de 13 prêts au 1^{er} janvier 2024 (contre 4 au 31 décembre 2023) avec un taux moyen de 4,04% contre 2,04% avant l'intégration des prêts du SIVOM avec une durée de vie moyenne de 6 ans.



L'incorporation de la dette jusqu'ici portée par le SIVOM vient modifier les répartitions des dernières années. Le profil d'extinction de la dette présente une accélération du désendettement avec des prêts transférés vieillissants, mais une charge de la dette importante sur les 4 prochains exercices.



Les orientations budgétaires de cette section sont donc :

- La maîtrise du besoin de financement avec un recours à l'emprunt permettant de limiter une affectation du résultat déstabilisatrice pour la section de fonctionnement
- La poursuite de la planification des investissements pluriannuels avec l'ajustement et la création d'autorisations de programmes.
- La poursuite d'un budget vert (analytique)

Prospective d'investissement

En l'état actuel de l'avancement des projets et notamment du déploiement des grands projets, la prospective d'investissement intègre les orientations développées dans ce rapport, mais doit nécessairement être redimensionnée chaque année.

| En M€ | 2021 | 2022 | DOB 2023 | CA 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Dépenses d'équipement | 3,7 | 6,4 | 6,5 | 6,3 | 5,7 | 6 | 4 |
| Remboursement emprunt | 0,7 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 0,8 | 1 | 1,3 |
| Autres dépenses d'investissement | 0,6 | | 0,1 | | 0,9 | 2 | 3,4 |
| Total dépenses d'investissement | 5 | 7 | 7,3 | 7,1 | 7,4 | 9 | 8,7 |
| Excédent reporté | 6,6 | 5,4 | 3,4 | 3,4 | | | |
| Cessions d'actifs | 0,3 | | 1,7 | 0,5 | 1 | 0,4 | |
| Emprunts | | | | | 2 | 3 | 3 |
| Subventions | 0,2 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,8 | 0,7 |
| FCTVA /TA | 2,7 | 2 | 0,7 | 1 | 1 | 1,2 | 1,5 |
| Autres recettes (dont dotation aux amort..) | 0,7 | 2,7 | 0,9 | 0,9 | 1,8 | 2,2 | 2,5 |
| Total recettes d'investissement | 10,5 | 10,4 | 7,1 | 6,2 | 6,3 | 7,6 | 7,7 |
| Besoin de financement après emprunt | | | 0,2 | 0,9 | 1,1 | 1,4 | 1 |

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES-FEMMES

La Ville de Ferney-Voltaire entend poursuivre une politique garantissant l'égalité de traitement entre les agents et une représentation équilibrée au sein des postes d'encadrement. Les chiffres présentés ci-après sont issus du rapport social unique 2022.

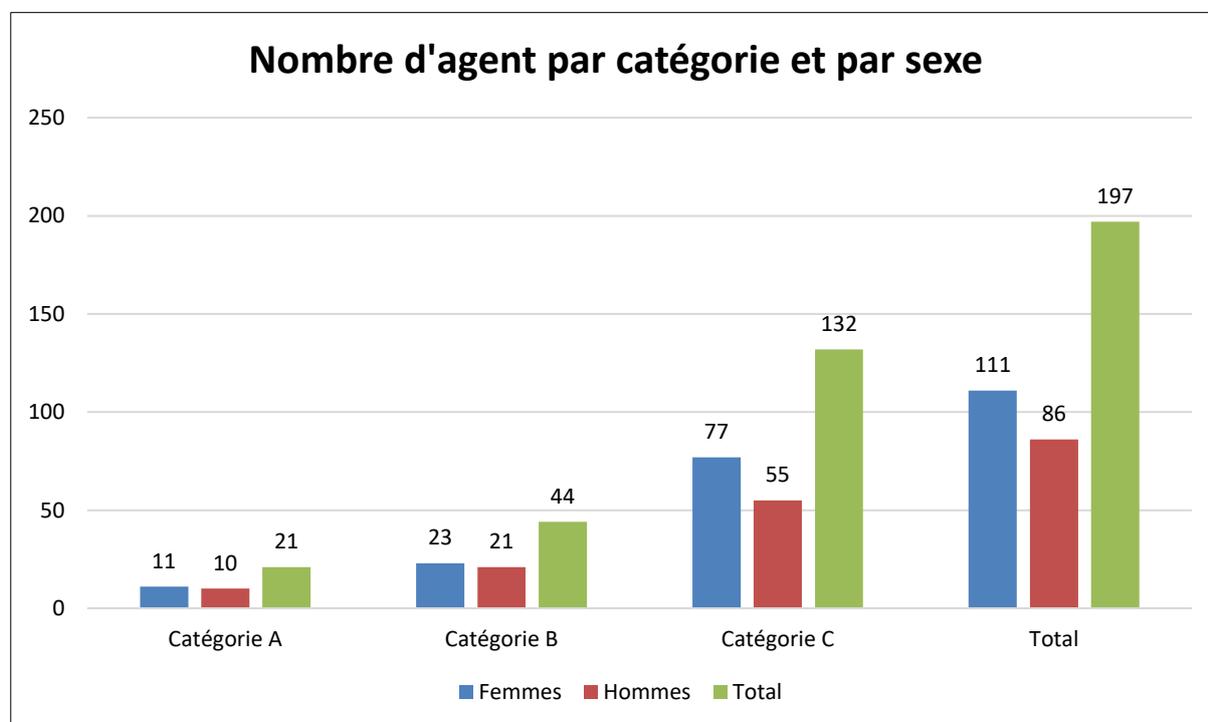
1) Effectifs et répartition par catégories et filières

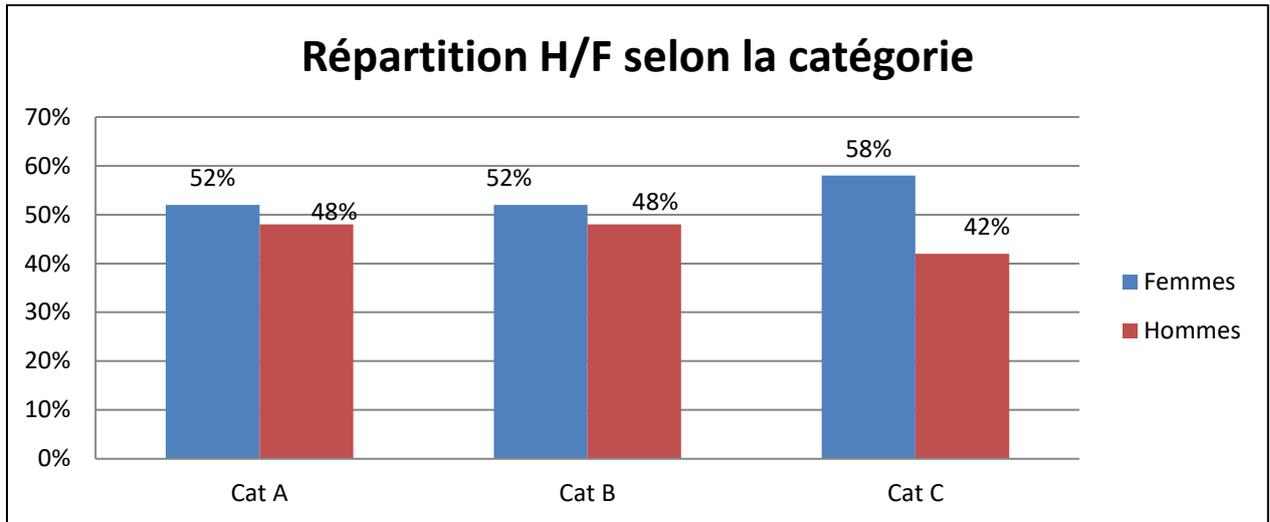
La Ville de Ferney-Voltaire compte 197 agents, dont 111 femmes et 86 hommes : 56 % des agents de la Ville sont donc des femmes (moyenne nationale : 59.4 %).

| | Femmes | Hommes |
|----------------|--------|--------|
| Fonctionnaires | 53 % | 53 % |
| Contractuels | 47 % | 47 % |

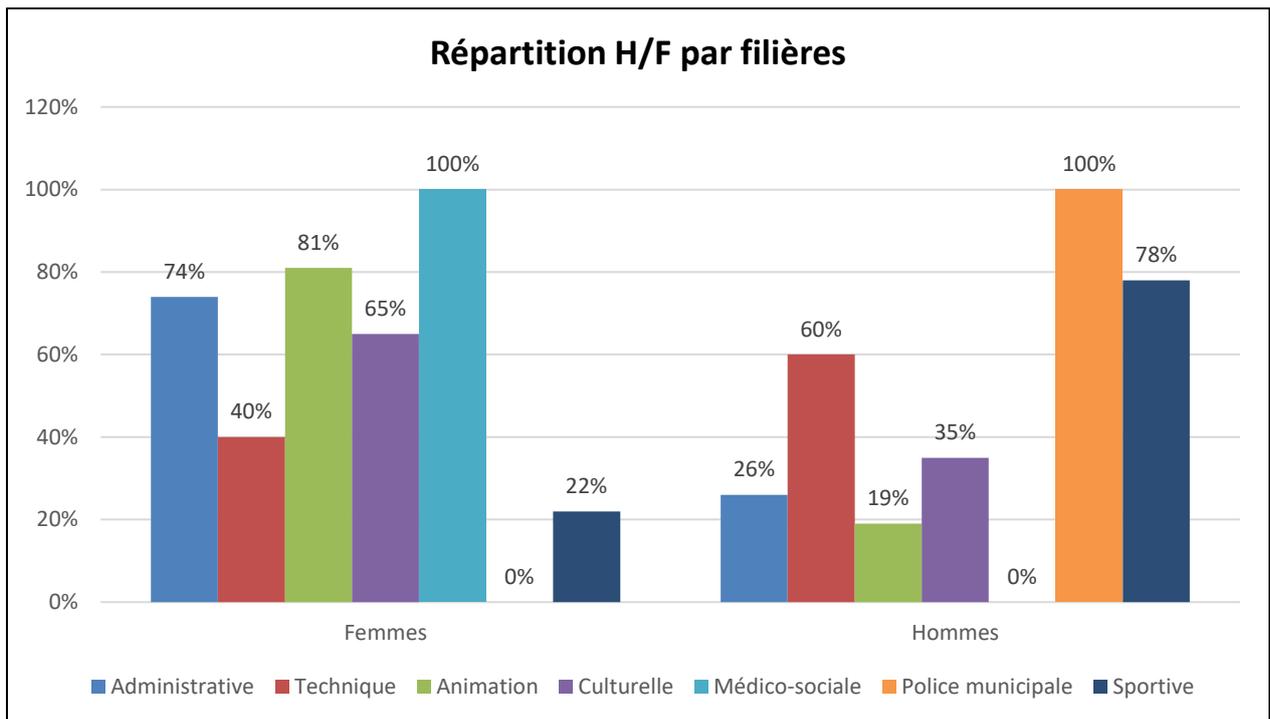
Répartition par niveau hiérarchique :

Les femmes représentent 50 % des catégories A, 49 % des catégories B et 60 % des catégories C. Sur les 11 membres du comité de direction, 6 sont des femmes soit 55 %.



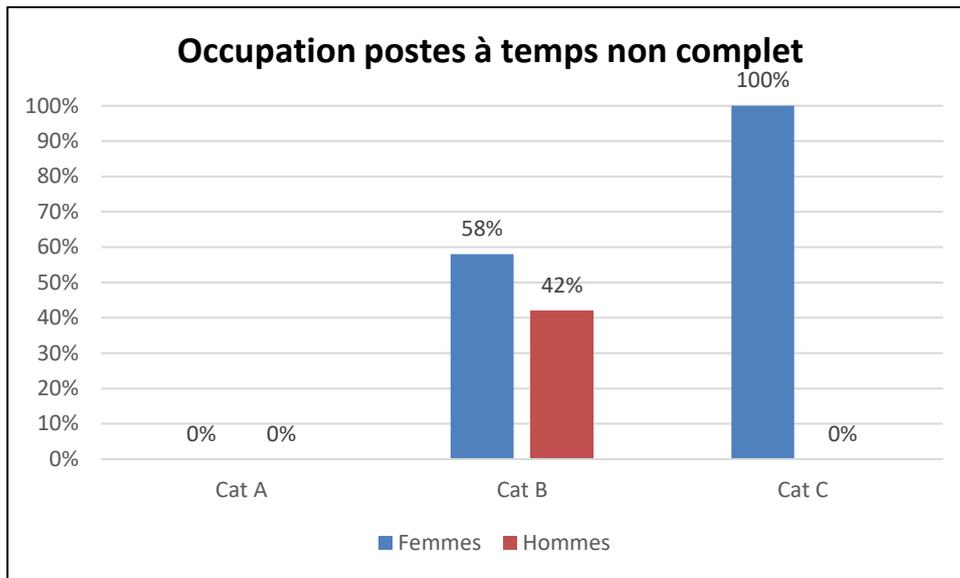


Répartition par filières :



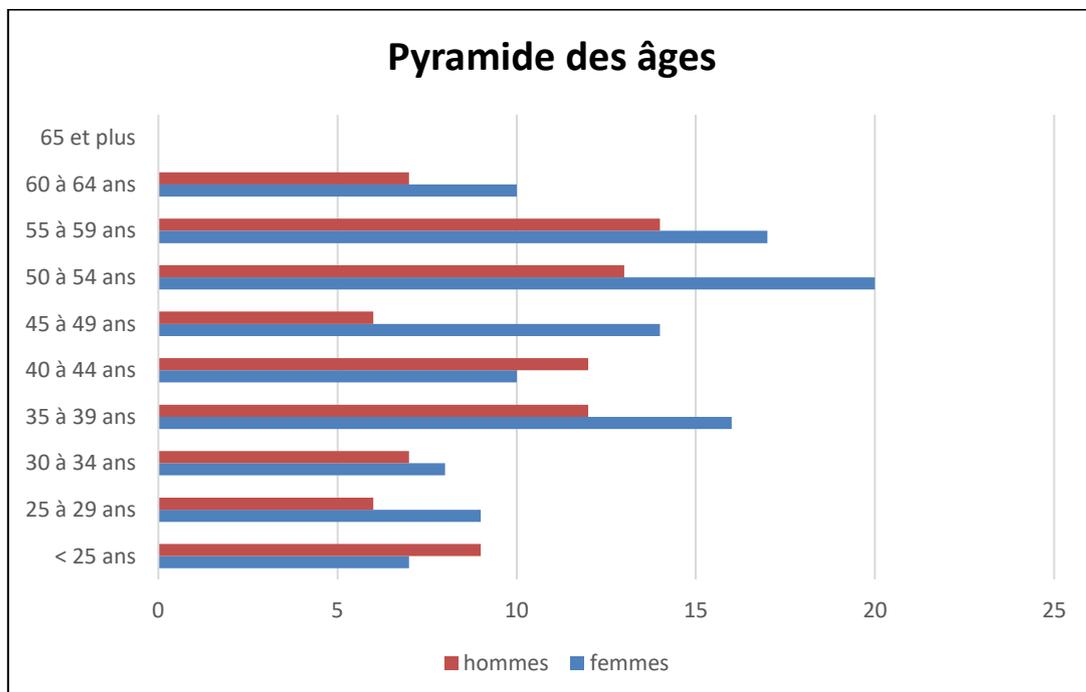
2) Temps de travail

Sur l'ensemble de l'effectif communal, 10 agents sont à temps partiel dont 9 femmes, et 36 agents sont à temps non complet répartis comme suit :



3) Pyramide des âges

En 2023, la moyenne d'âge de la collectivité est de 45 ans.



4) Rémunération

Au niveau national, l'écart de rémunération brute annuelle sur un emploi permanent est, dans les collectivités locales, en moyenne 13.5 % défavorable aux femmes.

L'analyse des rémunérations des agents de la Ville met en évidence un écart de rémunération de 4.8 % défavorable aux femmes (toutes catégories), soit un écart très inférieur à la moyenne nationale.

La Ville s'engage à s'assurer à chaque nouveau recrutement que la rémunération proposée aux femmes soit équivalente à celle proposée aux hommes. La collectivité a poursuivi cet engagement par une amélioration des rémunérations en 2023.

5) Lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion de la Ville, signées le 16 novembre 2020, définissent les actions engagées par la collectivité en faveur de l'égalité professionnelle hommes/femmes, conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique territoriale :

- ✓ **Prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines :**
 - Favoriser l'égalité de rémunération ;
 - Assurer l'égal accès à la formation ;
 - Garantir l'égalité de traitement dans l'évolution professionnelle ;
- ✓ **Développer et encourager la mixité des équipes ;**
- ✓ **Protéger les agents :**
 - Garantir les conditions de travail des agents et gérer les situations de harcèlement ;
 - Lutter contre les situations de violences sexistes ;
 - Inscrire l'égalité professionnelle dans le dialogue social auprès des instances paritaires.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

SEANCE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATION

N° DEL2023-080

**CONVENTION D'ADHÉSION DE LA VILLE DE THOIRY A LA CARTE FERNEY PASSION
POUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DE FERNEY-
VOLTAIRE POUR L'ANNÉE 2023-2024**

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 29 | 21 | 26 |

L'an deux mil vingt trois, le 07 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI, M. Nicolas KRAUSZ, M. Dorian LACOMBE, Mme Corinne SABARA.

Pouvoir(s) :

Mme Chantal HARS à Mme Laurence MERIAUX, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun-Jy LY, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, Mme Aurelie LEGER à M. Christian ALLIOD, M. Jean-Francois PATRIARCA à Mme Khadija UNAL.

Etaient absents :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE, M. Christian LANDREAU.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Considérant que la Ville de Thoiry souhaite renouveler son adhésion à la carte Ferney Passion pour les élèves fréquentant le Conservatoire de Ferney-Voltaire,

Considérant que cette adhésion permet aux élèves résidants à Thoiry de bénéficier d'une tarification identique à celle des Ferneyiens. Le surcoût de la tarification extérieure est supporté directement par la Ville de Thoiry et non par l'usager. Cette modalité de tarification ne s'applique qu'aux instruments enseignés au Conservatoire de Ferney-Voltaire et non présents à celui de Thoiry,

Considérant que pour la rentrée 2023, le nombre d'élèves concernés par ce dispositif était de cinq,

Vu la convention d'adhésion présentée en annexe,

Vu l'avis favorable de la commission culture, vie associative et événementielle, sports et communication du 17 octobre 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la convention d'adhésion de la Ville de Thoiry à la carte Ferney Passion pour les élèves fréquentant le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Ferney-Voltaire pour l'année 2023-2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

| VOTE | |
|---------------------------|----|
| Pour | 26 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

Date de télétransmission : 15 novembre 2023
Date de retour de l'acte : 15 novembre 2023
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20231107-4716-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



**FERNEY
VOLTAIRE**

Convention d'adhésion de la commune de Thoiry à la carte Ferney passion pour le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Ferney-Voltaire pour l'année 2023/2024

Entre :

La Commune de THOIRY, représentée par sa Maire, Madame Muriel BENIER, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du _____ ,

D'une part,

Et :

La Ville de FERNEY-VOLTAIRE, représentée par son Maire, Monsieur Daniel RAPHOZ, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du _____ ,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La Ville de Ferney-Voltaire a entériné, le 5 septembre 2017, l'accord intervenu entre les communes de Prévessin-Moëns, Ornex et Thoiry d'une part, et de Ferney-Voltaire d'autre part, relatif du financement du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique à rayonnement communal, ainsi que d'une participation à la gouvernance de l'établissement pour l'année 2017/2018.

La commune de Thoiry, qui disposait sur son territoire d'une école de musique municipale et d'associations subventionnées proposant d'autres pratiques artistiques, avait exprimé le souhait de limiter le partenariat aux élèves mineurs jouant d'un instrument dont l'apprentissage n'est pas prévu dans le cursus de son école de musique, **à l'exception des cursus piano et guitare.**



Article 1 : Objet

A compter de la rentrée scolaire 2018, la Ville de Ferney-Voltaire s'est engagée à appliquer aux habitants de Thoiry les tarifs préférentiels indiqués dans le document ci-annexé.

La carte « Ferney Passion : commune adhérente » est nominative et accessible à tous les résidents à Thoiry fréquentant le Conservatoire de Ferney-Voltaire. Elle s'obtient à la Maison du Pays de Voltaire (26 Grand'rue) du mardi au vendredi, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour chacun des élèves du Conservatoire.

En contrepartie, la commune de Thoiry s'engage à verser à la Ville de Ferney-Voltaire une participation financière représentant l'écart entre le tarif extérieur et le tarif ferneysien.

Depuis la rentrée 2021, la Ville de Ferney-Voltaire applique à ses résidents une tarification basée sur les quotients familiaux des élèves. Dans la continuité du partenariat qui unit nos deux communes, cette grille tarifaire est appliquée aux élèves résidant à Thoiry et entrant dans la cadre de la présente convention.

Le montant de la participation de la commune de Thoiry est donc évolutif en fonction du quotient familial de chaque élève.

Il est précisé que ce montant est estimé à 5005€ pour l'année scolaire 2023/24. Le montant définitif sera arrêté dans le courant d'année en fonction du recensement des inscriptions.

Le versement de la participation financière de la commune de Thoiry se fera sur présentation, par la Ville de Ferney-Voltaire, des justificatifs suivants :

- Tarifs de l'année scolaire
- Liste des élèves provenant de Thoiry

Article 2 : Participation à la gouvernance du Conservatoire :

La commune de Thoiry pourra désigner un représentant titulaire et suppléant appelé à participer aux réunions du conseil d'établissement. Celui-ci recevra au même titre que les autres membres du conseil d'établissement, une invitation à participer à ses réunions, avec l'ordre du jour.

La Ville de Ferney-Voltaire s'engage à porter mention, dans les fiches d'inscription au conservatoire, de l'autorisation à communiquer les coordonnées des élèves à la mairie de leur commune de résidence.

Article 3 : Durée

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature et s'appliquera pour l'année scolaire 2023/2024. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse au moyen d'un avenant signé des parties aux présentes. Compte tenu du calendrier de préparation de chaque nouvelle année scolaire



**FERNEY
VOLTAIRE**

et du démarrage des inscriptions et préinscriptions dès le mois de mai 2024, la signature de l'éventuel avenant de prorogation interviendra avant la fin du mois d'avril 2024.

Les parties s'engagent à se rapprocher au cours du premier trimestre 2024 pour décider des suites à donner aux présentes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait en double exemplaire, le

Pour la commune de
THOIRY,

Le Maire,
Muriel BENIER

Pour la commune de
FERNEY-VOLTAIRE,

Le Maire,
Daniel RAPHOZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

SEANCE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATION

N° DEL2023-081

**ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE LAICITÉ RÉPUBLIQUE (CLR)
POUR L'ORGANISATION DES JOURNÉES DE LA LAICITÉ LES 24 ET 25 NOVEMBRE 2023**

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 29 | 22 | 27 |

L'an deux mil vingt trois, le 07 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, Mme Corinne SABARA.

Pouvoir(s) :

Mme Chantal HARS à Mme Laurence MERIAUX, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun-Jy LY, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, Mme Aurelie LEGER à M. Christian ALLIOD, M. Jean-Francois PATRIARCA à Mme Khadija UNAL.

Etaient absents :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Considérant que les rencontres de la laïcité de Ferney-Voltaire auront lieu les 24 et 25 novembre 2023,

Considérant la demande du Comité Laïcité République pour une subvention d'un montant de 9 100 euros,

Vu l'avis favorable de la commission culture, vie associative et événementielle, sports et communication réunie le 17 octobre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **OCTROIE** une subvention de 9 100 euros au profit du Comité Laïcité République.

| VOTE | |
|---------------------------|----|
| Pour | 26 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 1 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

Date de télétransmission : 15 novembre 2023
Date de retour de l'acte : 15 novembre 2023
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20231107-4705-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

SEANCE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATION

N° DEL2023-082

**ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES ANCIENS
COMBATTANTS D'AFN DE FERNEY-VOLTAIRE ET ENVIRONS**

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 29 | 21 | 26 |

L'an deux mil vingt trois, le 07 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, Mme Khadija UNAL, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI, M. Nicolas KRAUSZ, M. Dorian LACOMBE, Mme Corinne SABARA.

Pouvoir(s) :

Mme Chantal HARS à Mme Laurence MERIAUX, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun-Jy LY, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, Mme Aurelie LEGER à M. Christian ALLIOD, M. Jean-Francois PATRIARCA à Mme Khadija UNAL.

Etaient absents :

M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE, M. Christian LANDREAU.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Considérant que suite à un vieillissement de matériel, l'association l'Amicale des anciens combattants d'Afrique du Nord de Ferney-Voltaire et environs souhaiterait acheter un nouveau drapeau notamment pour la participation aux commémorations organisées à Ferney-Voltaire et dans les villes environnantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- OCTROIE une subvention de 1 278 euros à l'association de l'Amicale des anciens Combattants d'Afrique du Nord de Ferney-Voltaire et environs.

| VOTE | |
|---------------------------|----|
| Pour | 25 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 1 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

Date de télétransmission : 15 novembre 2023
Date de retour de l'acte : 15 novembre 2023
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20231107-4718-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

SEANCE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATION

N° DEL2023-083

VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 29 | 21 | 25 |

L'an deux mil vingt trois, le 07 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, Mme Corinne SABARA.

Pouvoir(s) :

Mme Chantal HARS à Mme Laurence MERIAUX, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun-Jy LY, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, Mme Aurelie LEGER à M. Christian ALLIOD.

Etaient absents :

Mme Khadija UNAL, M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE, M. Jean-Francois PATRIARCA.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Considérant que le comité de pilotage de la politique de la Ville organisé par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et regroupant l'ensemble des acteurs locaux et nationaux de la politique de la Ville sur notre territoire a validé quatre projets portés par des entités autres que l'Espace de Vie Sociale

de Ferney-Voltaire sur le territoire de la commune et nécessitant une subvention autre que celle versée par l'État à savoir :

Au titre du développement économique et de l'emploi :

- L'atelier « Vers l'Emploi et l'autonomie dans le Pays de Gex » organisé par la mission locale ;
- Le projet « inclusion professionnelle par la découverte des métiers de l'animation » organisé par le GRETA.

Au titre du cadre de vie

- La réalisation de chantiers éducatifs et citoyens par l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA). Cette subvention est subordonnée et proratisée en fonction de la participation de Ferneysiens (montant maximum de subvention communale dans le tableau, ci-dessous) ;

Au titre de la cohésion sociale :

- La réalisation « d'interventions en milieu scolaire sur l'égalité filles-garçons » organisées par NPNS ;

| | Subvention demandée | Subvention de la Ville de Ferney-Voltaire | Autres subventions |
|--|---------------------|---|--------------------|
| Mission Locale : « Vers l'emploi et l'autonomie » | 28 700 € | 3 950 € | 14 100 € |
| GRETA : « inclusion professionnelle par la découverte des métiers de l'animation » | 9 060 € | 1 000 € | 8 000 € |
| ADSEA : « Chantiers éducatifs et citoyens » | 10 000 € | 500 € | 9 500 € |
| NPNS : « interventions en milieu scolaire » | 2 340 € | 1 500 € | 840 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** les subventions proposées, ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer tout document y afférent.

| VOTE | |
|---------------------------|----|
| Pour | 24 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 1 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

Date de télétransmission : 15 novembre 2023
Date de retour de l'acte : 15 novembre 2023
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20231107-4731-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

SEANCE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATION

N° DEL2023-084

**PROPOSITION SUR LES DATES D'OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE
DÉTAIL DE PLUS DE 400 M² POUR L'ANNÉE 2024**

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 29 | 19 | 23 |

L'an deux mil vingt trois, le 07 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI, M. Nicolas KRAUSZ, Mme Corinne SABARA.

Pouvoir(s) :

Mme Chantal HARS à Mme Laurence MERIAUX, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun-Jy LY, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, Mme Aurelie LEGER à M. Christian ALLIOD.

Etaient absents :

Mme Khadija UNAL, M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE, M. Christian LANDREAU, M. Dorian LACOMBE, M. Jean-Francois PATRIARCA.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-21 et suivants ;

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile ; La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Vu la délibération en date du 25 octobre 2023, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a donné un avis conforme sur les dates d'ouvertures dominicales des commerces de détails après saisine des communes membres comme suit :

| Concessionnaires automobiles | Toutes les activités de commerce de détail de plus de 400m ² en dehors du secteur de l'ameublement et des secteurs ci-contre |
|------------------------------|---|
| 14 janvier 2024 | 30 juin 2024 |
| 10 mars 2024 | 24 novembre 2024 |
| 17 mars 2024 | 1 ^{er} décembre 2024 |
| 16 juin 2024 | 8 décembre 2024 |
| 30 juin 2024 | 15 décembre 2024 |
| 15 septembre 2024 | 22 décembre 2024 |
| 13 octobre 2024 | 29 décembre 2024 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable sur les dates susmentionnées pour l'ouvertures dominicales et jours fériés 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à prendre un arrêté municipal d'ouverture dominicale pour lesdites dates.

| VOTE | |
|---------------------------|----|
| Pour | 17 |
| Contre | 4 |
| Abstentions | 2 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

Date de télétransmission : 15 novembre 2023
Date de retour de l'acte : 15 novembre 2023
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20231107-4529-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

SEANCE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATION

N° DEL2023-085

**CRÉATION DE TOILETTES PUBLICS ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
(PMR) - DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

| Nombre de conseillers municipaux | | |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 29 | 20 | 24 |

L'an deux mil vingt trois, le 07 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire.

Etaient présents :

M. Daniel RAPHOZ, M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Valérie MOUNY, M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD, M. Etienne T'KINT DE ROODEENBEKE, M. Balaky-Yem BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI, M. Rémi VINE-SPINELLI, Mme Laurence MERIAUX, M. Jean-Louis GUIDERDONI, Mme Marie JOMIR-FLORES, M. Matthieu CLAVEL, M. Stephane GRATTAROLY, Mme Catherine MITIS, M. Jean-Loup KASTLER, Mme Myriam MANNI, M. Nicolas KRAUSZ, M. Christian LANDREAU, Mme Corinne SABARA.

Pouvoir(s) :

Mme Chantal HARS à Mme Laurence MERIAUX, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun-Jy LY, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, Mme Aurelie LEGER à M. Christian ALLIOD.

Etaient absents :

Mme Khadija UNAL, M. Jean-Druon CHARVE, Mme Laurence CAMPAGNE, M. Dorian LACOMBE, M. Jean-Francois PATRIARCA.

Secrétaire de séance : Stéphane GRATTAROLY

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 421-9 et suivants ;

Considérant le choix municipal d'augmenter le service à la population en créant de nouveaux blocs sanitaires publics sur les sites suivants :

- Le parking du Bijou.
- Le parking du Centre.
- La placette dite du Brévent entre la rue de Versoix et l'avenue du Jura à l'arrière de l'actuel arrêt de bus.

Considérant que cette construction doit faire l'objet de déclaration préalable,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Environnement et Informatique réunie le 10 octobre 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer et déposer les dossiers de déclarations préalables pour ces projets et tout document s'y rapportant.

| VOTE | |
|---------------------------|----|
| Pour | 23 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 1 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |

Date de télétransmission : 15 novembre 2023
Date de retour de l'acte : 15 novembre 2023
Identifiant de l'acte : 076-217602317-20231107-4647-DE-1-1

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.